

MÉMOIRES DU MARQUIS DE SAINT-CHAMANS

(ANTOINE-MARIE-HIPPOLYTE)

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE SAINT-CHAMANS

(ANTOINE-MARIE-HIPPOLYTE)

1730-1793

ANNOTÉS

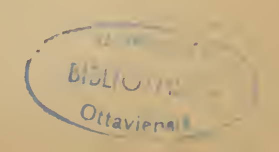
PAR

EUSÈBE BOMBAL

TULLE

IMPRIMERIE CRAUFFON ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
Rue Général Delmas

1899



AVANT-PROPOS

Lorsque je publiai, en 1891, le *Récit généalogique à ses enfants* du marquis de Saint-Chamans, j'exprimai l'espoir de voir paraître plus tard la suite de ce récit, contenant la vie de l'auteur. Grâce à la nouvelle et bienveillante communication d'un membre de cette illustre famille, je puis remplir aujourd'hui le vœu que j'avais formé et faire cette publication.

Il me paraît utile de rappeler que l'auteur de ces Mémoires, Antoine-Marie-Hippolyte, marquis de Saint-Chamans, seigneur de Frouville, fils d'Antoine Galliot et de Marie-Louise Larcher, est né le 6 février 1730, à Paris ; qu'il fut successivement mousquetaire, guidon de gendarmerie, second cornette des chevau-légers Dauphin, premier cornette des chevau-légers de Bretagne, sous-lieutenant des gendarmes flamands, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Berry et des gendarmes de la Reine ; et que depuis 1746, il prit part à tous les faits de guerre, entre autres, à la bataille de Friedberg. Nommé en 1770 maréchal des camps et armées du Roi, il fut attaché, vers la fin de l'année 1773, en qualité de gentilhomme d'honneur, à la maison du comte d'Artois. Il avait

épousé, le 4 avril 1766, Marie-Françoise de Fougières, fille de Marie-François, comte de Fougières, sous-gouverneur du Roi, maréchal des camps et ensuite premier maître d'hôtel de M. le comte d'Artois.

Bien qu'écrits uniquement en vue de ses enfants, pour leur édification et instruction personnelle, sans nulle visée littéraire, sans autre prétention que celle de dire la vérité, avec le laisser-aller et la familiarité des papiers domestiques, sous forme de notes concises, les Mémoires qu'a laissés le marquis de Saint-Chamans, en outre de la contribution qu'ils fournissent à l'histoire d'une des grandes maisons du Bas-Limousin, constituent un témoignage précieux des mœurs et des choses du temps auquel ils se réfèrent. Les événements et les personnages auxquels l'auteur se trouva mêlé leur donnent, en certaines parties, l'intérêt d'un document historique. Les souvenirs, les réflexions et les épisodes qui s'y trouvent consignés en varient, non sans agrément, la lecture.

Il existe deux manuscrits originaux des Mémoires ; le texte a donc pu être collationné avec soin ; nous en avons scrupuleusement respecté et reproduit les termes, à l'exception, toutefois, de quelques légères et rares incorrections.

D'assez abondants éclaircissements nous ont paru utiles ; on les trouvera au bas des pages.

E. B.

I

J'avois résolu, mes enfans, de ne point comprendre, dans l'histoire de vos pères, la mienne, parce qu'il est bien difficile de parler de soi sans y mêler un peu trop d'intérest; mais j'ai jugé ensuite qu'il estoit nécessaire de vous rappeler les événemens qui me sont arrivés afin que vous en profitiez pour votre propre instruction. D'ailleurs, mon cœur se retracera toujours avec plaisir ce qu'il a fait pour vous; il m'a dicté tout ce que la tendresse pouvoit inspirer à la prudence humaine. En menant une vie bien opposée à mes goûts, à mon caractère, j'estois parvenu à disposer des établissemens pour chacun de vous. Il a plu à la Providence de les renverser. Adorons-la; soumettons-nous à ses décrets et apprenez de moi à lutter contre les orages et les peines de la vie.

Vous savez que je suis né le dernier de neuf enfans, dont quatre seulement sont parvenus à l'âge d'homme, et je reste seul. J'ai perdu mon père à quinze mois. J'ai été fort difficile à élever, il a fallu me changer neuf fois de nourrice. A neuf ans, j'ai eu une pleurésie, à dix une fluxion de poitrine, à onze une fièvre maligne dont j'ai été quarante deux jours en grand danger et qui a commencé une surdité que l'explosion d'une pièce de quarante-deux et les fatigues de la guerre ont fort augmentée. Ces orages passés, j'ai joui d'une santé excellente. Si Dieu a éprouvé mon cœur, il n'en est pas de même de mon corps. Quelques attaques de goutte et la surdité sont le seul tribut qu'à mon âge je paye à l'humanité.

J'ai été élevé avec mon frère et ma sœur (1). Nous n'étions pas des enfans gâtés, il s'en faut. Cela nous avoit tendrem en attachés l'un à l'autre, malgré la différence qui existoit entre mon âge et celui de Mme de Mailly, qui m'a traité toujours avec la plus grande amitié.

Les préférences marquées pour mon frère faisoient naître des jalousies, des disputes d'enfans avec lui : Je ne vous les

---

(1) Marie-Louise, mariée au comte Alexandre-Louis de Mailly.

rapporte que pour vous faire sentir combien il est important d'être uni dès la plus tendre enfance, parce qu'il reste toujours, dans l'âge mûr, quelque chose des premiers sentimens que l'on a pris les uns pour les autres. Les domestiques, suivant l'exemple, nous traitoient médiocrement bien. Tous les jours, j'entendois dire : « Que faire de celui-là? Il faut le faire prestre ! » Cela m'en auroit ôté l'envie.....

Mon frère (1) ne voulut jamais apprendre le latin. Je crus faire la plus belle chose du monde de l'imiter. Je m'en suis bien repenti depuis. Du reste, nous avions beaucoup de maîtres, dont je profitai mieux que lui, le maître de danse excepté.

Il est nécessaire de vous dire avec qui je passois ma vie parce que c'est dans l'enfance que se forme le caractère. Ma mère avoit conservé tous les amis de mon père, qui estoient ses contemporains et ses camarades. De son temps, les brigades des gardes du Corps estoient la récompense des colonels qui avoient le plus de réputation. C'estoient les officiers de ses gardes que Louis XIV envoyoit en parti ; c'estoient eux qu'il employoit comme officiers généraux. Vous avez vu le contraire, ce qui vous prouve le changement de nos mœurs.

Ces amis de mon père estoient M. de Kergoy, fils du maréchal de Luxembourg, depuis maréchal de Montmorency, père du prince de Tingry, qui a reçu garde mon fils ; M. de Savines, directeur général de la cavalerie, cordon bleu par son mérite militaire et qui avoit, presque à lui tout seul, gagné la bataille de Parme au moyen d'une charge qu'il fit faire à la cavalerie ; le marquis de Langeron, depuis maréchal de France, qui, à la tête du régiment d'Anjou, avoit contribué à mettre Philippe V sur le trône d'Espagne ; le maréchal d'Asfeld, après Vauban, un des généraux qui savoit le mieux le génie, directeur des fortifications de tout le royaume ; un comte Scipion Bozelli (2),

---

(1) Alexandre-Louis, lieutenant-général. — V. *Récit généalogique.*

(2) Son père, le comte Bozelli, était entré au service de la France, sous le commandement de M. de Vaudemont, pendant la guerre d'Italie. « C'étoit un homme de beaucoup de valeur, mais bon à tout faire et un franc bandit. » A la suite d'un assassinat qui n'était pas le premier, M. de Vaudemont lui fit trancher la tête. Son fils, le comte Scipion Bozelli, qu'il laissa au service de la France, était

excellent officier, qui avoit servi comme lieutenant-général dans les guerres d'Italie avec la plus grande distinction ; le maréchal de Coigny, qui avoit à mon père l'obligation de lui avoir fait obtenir la charge de mestre de camp général des dragons ; le maréchal de Broglie, père de celui d'aujourd'hui, moins bon général que lui parce que son humeur gâtoit tout ; M. de Vernassal, lieutenant-général, qui avoit fort bien servi M. d'Aubeterre dans le même cas ; un vieux comte d'Evreux. colonel général de la cavalerie ; le chevalier d'Augé, cordon rouge, neveu du plus fameux major qu'ait eu la gendarmerie ; M. du Kaila (1), inspecteur d'infanterie (et les inspecteurs de ce tems là estoient d'autres gens que ceux d'à présent ; quand je le serois encore, j'en conviendrois) ; M. des Granges, bon officier, mais que l'on traitoit dans cette société comme un jeune homme ; M. de Châtillon, qui s'estoit bien conduit à la bataille de Parme. Et, pour finir ma nomenclature, je vous dirai que tous ces personnages estoient les élèves de M. de Villars, de M. de Vendôme et de M. de Luxembourg.

Vous savez la pente qu'ont les vieux militaires à parler de leurs actions et à les discuter. Sans cesse, ils racontoient leurs faits d'armes et les raisons pour lesquelles ils avoient fait telle ou telle manœuvre. Sans m'en apercevoir, dès l'âge le plus tendre, j'apprenois ainsi les grands principes de la guerre, non ces vétilleries de revue et d'exercice dont l'introduction est la marque certaine de la décadence des empires.

Nos pères ne faisoient que peu de cas, et peut-être pas assez, de la tenue. Ils auroient ri de voir un soldat aller au combat, frisé comme un perruquier. Le soldat ne portoit ni sac à poudre ni vergette dans son havresac, mais il faisoit des marches forcées, portant du pain pour quatre jours. Il n'étoit pas joli, mais vigoureux et terrible. Ce n'estoient pas ces soldats efféminés que le général ennemi pourrait traiter comme César traitoit ceux de Pompée, lorsqu'il disoit à ses troupes : *Miles.*

« aussi brave que lui, mais aussi honnête homme et aussi modeste que son père l'étoit peu. Il est lieutenant-général et connu sous le nom du comte Scipion ; il omet volontiers son nom de Bozelli. » — Saint-Simon, *Mémoires*, II, 231.

(1) Du Cayla.

feri faciem ! C'est pour plaire aux femmes, mon fils (1), que l'on a imaginé cette tenue, qui a causé la désertion de plus de cinq cent mille François. Ce sont elles qui ont fait venir l'usage de ces habits dans lesquels l'homme ne peut se remuer, comme j'en ai vu au régiment de Salis. Les armes, par leur légèreté ou la disproportion du poids de la baïonnette avec la crosse du fusil, presque réduite à rien, ne sont que des armes de parade. Ce sont les femmes qui ont décidé que l'officier le plus coquet estoit le meilleur. Favorisant la fortune de celui-ci, elles ont fait reléguer dans la classe des ignorants et ce qui est encore pire dans celle des ridicules, le soldat qui estoit plus occupé des grandes parties de la guerre que de la tenue. Elles ont fait parvenir tous ces petits messieurs suffisans et incapables, le fléau et l'horreur des troupes, qui ont amené l'affreuse indiscipline que vous voyez. Pour cette tenue, on a été obligé de faire des masses aux dépens des soldats, souvent de les voler, et ils ont pris ce prétexte pour devenir eux-mêmes des brigands séditieux et cruels.

Ces vieux amis de mon père ne s'occupoient point de ces frivolités ; ils me donnoient d'autres principes lorsque, me tenant sur leurs genoux, ils badinoient avec moi et me demandoient si je voulois servir. Ils faisoient peu de cas du simple exercice; ils renvoyoient à la classe des majors toutes les pirouettes. Ils me disoient que manœuvrer au son des instrumens estoit différent de manœuvrer au bruit du canon, qui dérange nécessairement tout mouvement par files comptées. L'expérience m'a appris qu'ils avoient raison. Ils ne prononçoient que rarement le mot de tactique, mais ils savoient fort bien, par de grands mouvemens, comme à Parme, tourner l'armée ennemie. Ils savoient que ce qui avoit fait perdre la bataille de Malplaquet c'estoit de n'avoir pas occupé les bois de Gumart et de la Louvière. Ils me faisoient en même tems sentir la vaste conception du projet et la brillante exécution de la bataille de Denain. Très prolixes sur ce qu'ils avoient fait eux-mêmes, comme certains généraux de votre connoissance, ils estoient très sévères sur les fautes de leurs camarades.

---

(1) L'auteur s'adresse à Georges son fils aîné.

« Un tel est un sot. — Un tel est un fripon qui a volé le pays. » Ils n'estoient pas plus réservez que cela. L'honneur, la bonne foy s'inculquoient en même tems dans mon esprit. Quelquefois, passant à la pratique, ils me proposoient de défendre le ruisseau de Villenauxe (1), en suivoient le cours et ne dédaignoient pas de faire de petites retenues d'eau avec moi. Ils m'apprenoient à connoître les prairies praticables ou non, à apprécier la hauteur des bords, à faire des ponts de fascines.

Arrêtons-nous ici un moment, mon fils Georges. N'avez-vous pas eu les mêmes avantages ? N'avez-vous pas vécu avec tous les chefs de nos armées ? N'estes-vous pas, au moyen des mémoires de votre oncle, entré, pour ainsi dire, dans le cabinet du général en chef. Dieu vous a donné du goût pour la guerre. Votre père a fait ce qu'il a pu pour vous transmettre ses connoissances. Vous seriez bien coupable si vous n'en profitiez pas. Ne croyez pas ne jamais voir revenir la guerre. Le moment de frenésie où nous sommes (2) ne fera peut-être qu'en amener une plus longue et plus sanglante.

Les grands et vieux instituteurs de ma jeunesse m'admettoient à la partie de quadrille qu'ils faisoient tous les jours. La plupart du tems, ils s'y endormoient, et je faisois comme eux. Ils jouoient petit jeu, ce qui m'estoit nécessaire parce que je n'avois de menus plaisirs que ceux que ma sœur Mailly me donnoit. Le manque d'argent a souvent été un sujet de peine pour moi.

Les soirs, j'allois chez cette même sœur, qui estoit devenue la favorite de ma mère. Elle tenoit une fort bonne maison ; mais son mari avoit soixante ans. Vous voyez par là que j'ai eu le bonheur d'être écarté dans mon enfance de la société des jeunes gens.

Toute cette période de ma vie, qu'il estoit nécessaire de vous raconter, comprend seize ans, jusqu'en 1746, époque de ma première campagne.

---

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube) ; terre où le père et la mère de l'auteur reçurent la reine Marie Leczinska à son arrivée en France. — V. *Récit généalogique*.

(2) L'auteur écrivait ces pages au début de la Révolution. On trouvera plus loin d'autres allusions aux événements de 1789 à 1793.

II

En 1744, mon frère avoit la promesse de Mad[e] de Châteauroux, maîtresse absolue du Roy, et de M. d'Argenson, ministre de la guerre, d'un régiment de dragons, depuis Thianges. M. de Soubise s'y opposa, et il ne l'eut point. Ce régiment me seroit revenu, puisqu'il fut question de me faire faire cette campagne, à quatorze ans. Je pleurai de douleur, Charles (1), lorsque je vis décidé que je ne partirois pas. C'est la première fois que Dieu a soufflé sur mes établissemens de fortune. Ce régiment, payé par ma mère, m'auroit fait quatre-vingt mille francs de bien de plus ; il m'auroit mis à même d'acquérir de la réputation et je serois à la tête des lieutenans-généraux... Dieu ne l'a pas voulu.

En 1746, je fis ma première campagne dans les Mousquetaires, corps fort libertin. J'estois presque toujours avec mon frère, au corps des gendarmes de la Garde, qui ne l'estoit pas moins. Cependant, voilà la différence de ce tems là à celui-cy : on estoit autant et peut-être plus libertin, mais on n'étoit pas impie ; on respectoit la religion.

Je vous renvoye, mes enfans, au détail parfaitement exact de cette campagne du maréchal de Saxe par M. d'Espagnac (2). Je me contenterai de vous dire que le maréchal, s'estant laissé surprendre deux marches, répara sa faute par son activité et en portant M. de Louwendal au poste des Cinq Etoiles. Ce fut là que la maison du roy joignit l'armée. Cette marche fut de trente-quatre heures à cheval.

Ce fut aussi aux Cinq Etoiles que j'essuyai les premiers coups de fusil, auxquels je ne fis attention, mon cher ami Charles, qu'à cause que mon frère me regarda en me disant qu'il estoit content. Je me fâchai contre lui du soupçon que les coups de fusil pussent me faire impression. Vous en ferez sûre-

---

(1) Second fils de l'auteur.
(2) *Hist. du Maréchal de Saxe.*

ment de même, Charles ; vous êtes d'un sang qui ne connoît pas la lâcheté.

Amable (1), je fis une chose fort dangereuse : on vouloit me laisser reposer; mes larmes arrachèrent. de nos officiers, la permission d'aller au détachement de Sleug. qui devoit estre fort exposé.

Le 6 septembre 1746, je fus nommé à un guidon de gendarmerie vacant par la mort de M. du Guesclin. Ma mère ne le paya que 40,000 liv., pour lesquelles elle délégua ses bois pendant six ans. Elle comptoit m'en faire don. La Providence en a autrement disposé.

Quoique pourvu, presque à la bavette, d'une charge qui me donnoit la commission de lieutenant-colonel, mon imagination exaltée m'empêcha d'estre satisfait... Je reçus mon brevet comme nous passions, le jour, pour attaquer les ennemis à Raucoux (2). Je pouvois aller joindre tout de suite ; mais on me persuada que je plairois beaucoup aux mousquetaires si je restois avec eux, sauf à rejoindre, si la colonne, dont estoit la gendarmerie, placée à côté de la nôtre, chargeoit. Ni l'une ni l'autre ne donnèrent.

Après la bataille, je pris congé des Mousquetaires et allai, le lendemain, me faire recevoir à l'escadron des chevau-légers Dauphin, que je commandai quoique je fusse le dernier officier.

Je vous fais observer qu'en toutes les occasions où je me suis trouvé à la guerre, soit par vacance, soit par absence, j'ai presque toujours commandé en chef. Aussi, M. d'Esclignac, mon ancien, disoit plaisamment : « Je serois bien fâché d'estre à une bataille du même escadron que M. de Saint-Chamans. J'y serois tué, car il est dit qu'il commande toujours en chef. »

Je fus ensuite présenté aux officiers de gendarmerie. Ils me trouvèrent petit, me tenant mal. Je suis obligé de vous dire cela, mon cher Charles, pour que vous sachiez combien il est important de prévenir par l'extérieur. D'y avoir manqué, cela m'a causé bien des tourments dans le cours de ma vie.

---

(1) Troisième fils de l'auteur.

(2) Au nord de Liège ; bataille gagnée par le maréchal de Saxe sur les Anglo-Hollandais.

La campagne finissant, M. de Champignelles (1), officier des Mousquetaires, dit à mon frère qu'il vouloit quitter. Celui-ci, sur le champ, écrivit à M. de Jumilhac, capitaine, qui me donna promesse de me nommer. M. d'Argenson me permit de quitter la Gendarmerie. Cet emploi donnoit la commission de colonel tout de suite. Il m'agréoit fort ; M. de La Chaise, qui dépassoit mon âge de quarante ans, eut été le plus jeune devant moi. Ainsi, je pouvois espérer d'estre, fort jeune, capitaine de cette compagnie... Que seroit-il arrivé?... J'en aurois vu la destruction (2) et ne serois pas plus avancé ; peut-être même ne serois-je pas lieutenant-général ?

Dans la suite, M. de Champignelles changea d'avis. Il fit bien, car il me laissoit sa cornette à soixante-dix mille francs et il l'a vendue deux cents à M. de Cusset.

L'hiver de 1746 à 1747, je servis un mois à Chaalons fort agréablement. L'évêque (Choiseul), l'intendant (Beaupré) me regardoient comme leur enfant. Je passois ma vie chez eux. J'allois à la chasse chez l'intendant. L'évêque estoit aussi gay que saint. C'estoit mon premier service. Je commandois la Gendarmerie en chef et je ne fis pas de sottises. A la vérité, c'estoit bien aisé.

En 1747, mon frère se maria. Je vous en ai parlé à son article. Je vous renvoie au journal de la campagne de cette année, très-exact pour les détails.

J'avois commencé en 1746 à observer les terrains. En 1747, j'eus pour maître M. Dauvet (3), élève de Solières, ensuite de Vault, des bureaux de la Guerre, élève de Crémille. J'ai fait quelques promenades avec le fameux Bourcet (4), qui m'a appris la connoissance des pays de montagnes, presque toujours à cheval et en reconnaissance avec mon camarade Dauvet, Il m'apprit à mettre de l'ordre dans mon travail.

---

(1) Le comte de Champignelles, lieutenant-général en 1759.

(2) Les Mousquetaires furent supprimés en 1775.

(3) Le marquis de Dauvet, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

(4) Brigadier du Génie en 1748, maréchal de camp en 1759, lieutenant-général en 1762, grand'croix de Saint-Louis ; mort en 1780. Il a laissé : *Mémoires historiques sur les guerres d'Allemagne depuis 1757 jusqu'en 1762* : trois vol. in-8°, Paris, Moradon 1792.

Mon premier ouvrage militaire est un *Cahier de réflexions sur la bataille de Lawfeld, les fautes et les talens du maréchal de Saxe*. Plus âgé, je ne désavoue pas cet ouvrage de ma jeunesse. Il plaisoit beaucoup au maréchal d'Estrées. Un nommé du Moulin lui a volé le manuscrit de ma main, plein de ratures, et l'a fait imprimer avec toutes les fautes. Cela ne me fit pas négliger de lever le plan de toutes les places que je rencontrois ni de faire mon service.

Il y eut une garde de cavalerie enlevée par la faute de Dauvet. J'estois de piquet. Je crus qu'il y avoit de la mienne. Le marquis, depuis maréchal, de Clermont-Tonnerre m'assura que le lieutenant-colonel de piquet n'estoit point chargé de toutes les gardes.

Un vieux maréchal-des-logis des Cheveau-légers-Dauphin nommé le baron du Lis (1), qui prétendoit estre de la famille de la Pucelle d'Orléans, mourut peu de tems après cette campagne pour n'avoir pas imité la chasteté de sa tante. Il m'avoit offert 4.000 francs à rentes viagères. On me persuada qu'il seroit bien plus avantageux de les prendre sur mes appointemens ; et, en 1745, je payai 2.000 francs de ma charge pour acheter l'enseigne.

Précédemment, on m'avoit offert le guidon des Ecossois, qui donnoit commission de colonel. L'usage constant estoit de le donner au plus ancien guidon, qui estoit pour lors M. de Rioms, auquel Mad. la princesse de Conty avoit fait avoir sa charge. Depuis, il s'estoit brouillé avec elle, à l'occasion de son mariage, et cette princesse avoit jeté les yeux sur moi, parent de M. d'Argenson, pour lui faire tort. Je refusai le guidon. M. de Rioms n'en a pas été fort reconnoissant. J'ai été colonel dix ans plus tard ; mais j'aurois souillé ma vie d'une infamie.

Je vous renvoye à mon livre des *Conquêtes de Louis XV* pour la campagne de 1748 et la belle marche du maréchal de Saxe, lors de l'investissement de Maëstricht ; les César, les Turenne s'en seroient fait honneur ; je crois que le plan étoit de M. de Solières.

---

(1) Du Lys d'Arc.

Lors de cette campagne, j'allai avec M. de Cassini (1) lever sa belle carte du cours du Demer (2) et fus trois semaines à grimper les clochers avec lui. Je fis beaucoup d'autres détails du pays. Je visitai Namur, Maëstricht, Berg-op-Zoom (3) et toutes les autres places.

Au mois d'octobre 1747, j'avais été au siège de Lillo (4). Je visitai la tranchée jusqu'à la sappe. Quand un officier de cavalerie va voir une tranchée, il faut qu'il aille jusque-là ; mais il est de la prudence de n'y pas rester longtems et d'une fausse bravoure de monter sur les revers. De là, j'allai visiter toutes les places de la Flandre hollandaise. Vous en avez le détail et le plan que j'ai levé dans un volume particulier avec toutes les places de la frontière de Flandre, ainsi que les cartes et les plans des champs de bataille.

A la fin de la guerre, je serois monté à la sous-lieutenance, ce qui m'auroit donné le grade de colonel et de l'argent de plus, s'il avoit plu à M. d'Argenson de ne pas vouloir recevoir la démission d'un M. de Breteuil, fils de son prédécesseur au ministère de la Guerre.

En 1749, après mon mois de service, j'allai visiter Luxembourg, place presque inconnue alors. J'en rapportai le plan. Je donnoi copie de la description de cette place au maréchal d'Estrées, à qui cela fit grand plaisir. Il la mit au dépôt de la Guerre où elle fut volée par ce même M. du Moulin et imprimée avec toutes les fautes parmi les lettres du maréchal de Coigny.

---

(1) Le comte Cassini de Thury (Jacques-Dominique), directeur de l'Observatoire et membre de l'Académie des Sciences, qui acheva la grande carte de France commencée par son père.

(2) Affluent de l'Escaut.

(3) Place forte du Brabant septentrional près d'un bras de l'Escaut.

(4) Place forte au-dessus des bouches de l'Escaut.

III

Me voici arrivé à la première époque de mes malheurs domestiques. Au mois de septembre 1749, je perdis mon beau-frère, M. de Mailly et, le 13 décembre, la sœur que j'aimois le plus tendrement le suivit au tombeau.

En 1750, ma sœur aînée (1) se remaria avec M. de Calonne (2).

Mon tour étoit venu d'estre l'enfant chéri. Je passai environ trois ans à la campagne avec elle. J'employois le jour à travailler. L'étude de la religion me parut la plus nécessaire. Je l'entrepris en sceptique. Malgré cela, Dieu qui, sans doute, eut égard à la sincérité de mon cœur, m'a fait la grâce de me convaincre de sa vérité, à ce point qu'elle me semble démontrée comme une proposition de mathématiques. En me livrant à cette étude, je reconnus la nécessité d'étendre mes connoissances sur la physique, l'histoire naturelle et l'anatomie. Quelquefois, je me délassois à la chasse, que j'ai toujours aimée quoique ayant toujours mal tiré. Après souper, je causois avec ma mère, souvent jusqu'à trois heures du matin. Il faut lui rendre la justice que dans l'espace de ces trois années, je ne l'ai pas entendue me raconter deux fois la même histoire !

En 1751, je fis mon premier tour de service à la Gendarmerie.

Le 28 novembre, ma mère se trouva un peu incommodée. Le 29, nous revînmes de Pont-sur-Seine à Villenauxe. Elle se mit au lit. Le 30, sa maladie augmenta ; elle cracha du sang. J'envoyai chercher un médecin à Paris. Il arriva le 1er décembre. Malgré tous les soins, la fluxion de poitrine prit le dessus. Je perdis ma mère le 5 décembre.

Me voilà donc, à vingt-un ans, orphelin, ayant perdu dans ma sœur toute ma ressource, et si touché que le chagrin attaqua ma poitrine. Je fus obligé d'avoir recours aux eaux de Cauterets.

---

(1) Bonne-Gabrielle, veuve du marquis Le Fournier de Wargemont.
(2) Le marquis d'Avesne de Calonne.

Mon frère commença par le bon procédé de demander et d'obtenir pour moi une pension de 1,500 francs. Nous n'avions rien eu à la mort de mon père, ni pour le passage de la reine à Villenauxe. Il fit valoir toutes ces raisons. Les pensions estoient rares alors. M. du Puisieux (1), oncle de ma belle-sœur (2), ministre des Affaires étrangères, m'assura que le Roy l'avoit refusée. Deux jours après, je reçus la lettre d'avis de M. d'Argenson, ministre de la Guerre, portant qu'elle m'étoit accordée. Je ne pus me refuser la petite malice d'aller remercier M. du Puisieux et de lui dire que je la devois sûrement aux nouvelles sollicitations qu'il avoit faites. Ce ministre, qui n'a jamais été utile à sa famille, si ce n'est à M. d'Ossen..., fut assez embarrassé. Il n'y avoit aucun officier de Gendarmerie pensionné. Tous allèrent en corps remercier M. d'Argenson, qui leur dit : « Je suis flatté, messieurs, de l'amitié que vous témoignez à mon parent ; mais il doit cette pension à son nom, à ses services personnels, à ceux de ses pères, de son frère et à la modicité de sa fortune. » Il est très vrai que cette pension m'a été fort utile.

Mon frère, devenu tuteur du vicomte de Mailly et de sa sœur, mit l'un au collège avec un précepteur, qui depuis a cherché à l'éloigner de moi, et, l'autre, au couvent de Chaillot, ensuite, à l'Abbaye-au-Bois.

En 1754, après mon service à la Gendarmerie, j'allai au camp de *Paix*, commandé par M. de Soubise, à Aymeries, sur la Sambre. M. de Vault, maréchal général des logis de l'armée, me donna plusieurs commissions d'Etat-major. Vous trouverez dans un carton les plans et le détail de ce camp d'Aymeries, d'assez médiocres manœuvres de M. du Mesnil, lieutenant-général, et de très bonnes du prince de Croy, maréchal de camp, depuis, maréchal de France.

Nous célébrâmes la naissance du Roy d'aujourd'hui par un diner où il y avoit six cents couverts.

Pour faire diversion au sérieux de ma vie, il faut que je vous

---

(1) Chevalier du Saint-Esprit. Avant d'être ministre, il avait été ambassadeur en Suède et à Naples.

(2) Fille du marquis de Souvré, de qui Madame de Puysieux était sœur.

raconte une petite histoire qui m'est arrivée. J'estois logé au village de Pont-sur-Sambre, à une lieue d'Aymeries. A sept heures du matin, j'entends arriver une voiture, d'où descend une femme de vingt à vingt-cinq ans, de la plus grande beauté. Après m'avoir demandé si je n'estois pas M. de Saint-Cha. mans, elle ferme sur elle la porte. Je ne jugeai pas à propos de la rouvrir. Ma visiteuse se met en pleurs ; elle me raconte des choses réellement intéressantes. Je lui demande par quel hasard elle s'adresse à moi. Elle me répond fort honnestement : « Après bien des informations, l'on m'a assurée que vous estiez le seul homme à qui je pusse ouvrir mon cœur. — Vous me faites bien de l'honneur, Madame, lui répondis-je ; mais vous vous adressez à un jeune homme de vingt-quatre ans ; vous fermez la porte sur vous... — Vous êtes incapable d'abuser de mon état, reprit-elle. Je vous ai choisi parce que vous êtes sensible... Ma démarche a lieu de vous étonner... Je ne suis allée chez aucune autre personne dans l'armée... Demandez à M. de Soubise si mon histoire est vraye. C'est pour que vous lui en parliez que je suis venue. » Cette femme, en effet, n'avoit esté et ne fut nulle part que chez moi. M. de Soubise me dit qu'il estoit très vray que son mari estoit en prison à Mons pour avoir répondu d'une dette dont la France estoit chargée et qu'il alloit s'occuper de la faire payer.

J'estois fort bien avec M. de Martel, major de la gendarmerie, homme de beaucoup d'esprit et fort instruit. Quelques correspondances littéraires m'avoient mis très bien avec lui. Je voyois qu'il me destinoit l'aide-majorité, pour lors occupée par M. de Labrau, à qui M[lle] de La Jaylle, parente de M. d'Argenson, l'avoit apportée en mariage. Cet officier n'estoit pas propre à ses fonctions.

Je m'appliquai aux détails. Je parvins bientôt à connoitre non-seulement la figure, mais les caractères, les facultés de chacun de mes 800 hommes et ce à quoi ils estoient aptes. J'étudiai toutes les ordonnances et lettres de ministres touchant les prérogatives de ce corps, peu connues dans les autres. Ceux-ci ne vouloient pas se persuader que les gendarmes estoient la représentation en réalité des anciens gendarmes, êtres parfaitement libres, conduits seulement par l'honneur. La plupart estoient des nobles, et même d'ancienne noblesse,

qui n'avoient ni assez de fortune ni assez de crédit pour estre officiers. Une autre partie comprenoit les chefs de la bourgeoisie des villes de province et très peu de fils de gros fermiers. Cette espèce de gens, excepté la dernière, n'estoit pas faite pour la guerre. Elle ne pouvoit prétendre au grade d'officier. On ne l'estoit pas en se faisant gendarme. En leur en donnant le rang, on a répandu dans ce corps l'esprit d'indiscipline. La Gendarmerie estoit un corps tout différent de la Maison du Roy. Son origine remonte à Charles VII. Il prit à son service des Ecossois dont il composa deux compagnies. L'une, les Archers de sa garde, est celle des Gardes du Corps d'aujourd'hui, attachez à la garde de la personne du Roy et ne servant que rarement sous lui ; l'autre, celle des Gendarmes Ecossois, créèz sous le nom de Lances des Ordonnances, la première et la plus ancienne des compagnies d'ordonnance, faisant toujours la guerre, souvent dans des armées séparées. Ainsi l'une estoit un corps militaire et l'autre ne l'estoit que lorsque le roy alloit à la guerre. Louis XIV, prince militaire, l'envoya quelquefois à l'armée sans lui. Il ordonna qu'elle ne feroit qu'une même brigade avec la Gendarmerie, sur laquelle elle auroit le pas, et que cette brigade seroit dénommée *brigade de Gendarmerie*. Voilà la distinction des deux corps. L'armée croyoit toujours que les Gendarmes se prétendoient officiers ; cela n'estoit pas. Les officiers des autres corps, surtout ceux qui, par leur naissance, n'estoient pas faits pour l'estre, cherchoient à traiter les Gendarmes comme de simples cavaliers ; et cela ne devoit pas estre.

Martel s'ouvrit un jour à moi ; il me dit : « Je vous destine ma place. L'instant que je serai maréchal de camp, je me retirerai pour pour me livrer à ma philosophie. Sabran l'aura, vous connoissez son incapacité. Vous ne tarderez pas à lui succéder. Mais avant d'estre maréchal-de-camp, je veux créer une place de second ayde-major en votre faveur, avec 4.000 fr. d'appointemens. Vous aurez la commission de colonel. Il est singulier que depuis dix ans que vous estes dans le corps, ayant acheté, on vous la refuse constamment. Vous n'êtes pas riche. Vous vendrez votre emploi dix mille francs de plus que vous ne l'avez acheté. Vous passerez six mois à la troupe, six mois dans ce pays-cy. »

Vous imaginez bien, mes enfans, que j'acceptois ces propositions. M. Le Voyer d'Argenson (1) venoit d'estre renvoyé en même tems que M. de Machault. Ces deux ministres, qui gouvernoient despotiquement, reçurent leurs lettres d'exil à deux heures d'intervalle. M. d'Argenson eut pour successeur M. de Voyer de Paulmy (2), homme de beaucoup d'esprit, mais faible, et d'autant plus, qu'il venoit d'avoir la leçon du despotisme de son oncle. Il m'aimoit beaucoup. Il me confirma les propositions de Martel. Il ne s'agissoit plus que de prendre l'ordre du Roy pour la création du grade et de faire expédier le brevet.

Sur ces entrefaites, M. de Paulmy feuilleta les papiers de son onccle (au diable soient les fureteurs de papiers !) Il y trouva une promesse de l'ayde-majorité en faveur de M. de Talaru. Le lendemain, il me dit : « J'ai trouvé quelque chose qui me fait bien de la peine ! » Il m'expliqua ce que c'estoit, en ajoutant : « Je suis prêt à créer la place pour vous, mais, seulemement, lorsque M. de Sabran sera major. Il faudra laisser passer devant vous M. de Talaru, qui est d'ailleurs votre ancien. » Vous jugez de mon désappointement. Je lui répondis : — Je ne désire cette place que pour arriver à celle de major. Je me la verrois enlever par M. de Talaru après m'estre donné bien de la peine. D'ailleurs, le public jugeroit que je m'en suis mal acquitté si, après avoir occupé pendant quelque tems un emploi créé en ma faveur, on voyoit un autre passer premier. » Finalement, je le priai de ne le pas créer... Il fit tout ce qu'il put pour me persuader de le prendre. Je demeurai inflexible. Mad. de Paulmy, chez qui je soupois presque tous les soirs, du tems de M. d'Argenson, ne put non plus me persuader.

Sa belle fille, Mad. de Voyer (M[lle] de Mailly), avoit beaucoup d'esprit. Elle tenoit sa maison avec Mad. de Paulmy, sa nièce, qui en avoit beaucoup moins. Cependant, cette dernière rangeoit tout le monde de son côté. Voulez-vous, mes filles, en avoir la raison ? L'une estoit d'humeur inégale, l'autre, d'humeur invariable.

---

(1) Marc-Pierre-René de Voyer d'Argenson.
(2) Antoine-René de Voyer de Paulmy.

Pour faire diversion à la longue histoire de l'ayde-majorité, qui a fait le tourment de ma vie, je vous raconterai qu'à un voyage de Fontainebleau, je ne fus pas insensible aux charmes de la marquise de L. F. Je soupois avec elle tous les soirs. M'étant aperçu de la pente sur laquelle je glissois sans le vouloir, une belle nuit, à sept heures du soir, je déguerpis. Il ne faut pas marchander, quand on se sent pris ; il faut s'évader tout de suite. Je me dirigeai vers Villenauxe. Mon voyage nocturne ne fut pas heureux. Je roulai dans un étang... L'absence me guérit. Mad. de L. F. n'en a jamais rien su.

IV

Le 3 janvier 1757, le feu Roy me reçut chevalier de l'ordre de Saint-Louis, au bout de dix-sept ans de service, dont onze dans la gendarmerie. Mon frère y avait été reçu à l'âge de dix-sept ans. Cette grâce me flatta peu. Je fis même ce que je pus pour y mettre des obstacles. J'empêchai que l'on comptât le tems de mon service comme mousquetaire, dans la crainte que cela nuisit à la demande que j'avois faite de la commission de colonel, que j'eus enfin le 30 avril.

Le 5, le Roy fut assassiné par Damiens. Si vous aviez vu la terreur de Paris, sa consternation, son attachement au Roy dans ce moment-là, vous ne pourriez concevoir la férocité des François de 1789.

Nous disions bien souvent que, si nous eussions vécu sous Henri IV, nous aurions su certainement qui avoit armé la main de Ravaillac. Nous avons vu le même événement se produire sans en pouvoir découvrir la cause. Les juges, eux-mêmes, n'ont pu la tirer de l'âme aussi forte que féroce de Damiens...

Il paroit qu'il avoit été échauffé par des propos séditieux, insolens et fanatiques, qu'il avoit entendus au palais. On persuada à Louis XV que c'estoit un fol. Cependant, j'ai vu deux ou trois fois le feu Roy en proie à des mouvemens de frayeur relatifs à cet événement. Un pauvre garde du corps, pour faire un bon mariage, crut que sa fortune seroit faite s'il pouvoit donner connoissance d'un complot. Il en imagina un. La fourberie fut découverte. Le Parlement le condamna à estre pendu pour avoir voulu troubler la tranquillité du Roy et lui donner des soupçons sur ses sujets. Malheureux garde ! ses mânes ont dû estre bien étonnés de rencontrer ceux de Favras ! (1).

L'impératrice, reine de Hongrie, ne nous demandoit d'abord que 24,000 hommes, promis par le traité de Vienne, que venoit

(1) Le marquis de Favras, accusé de complot contre l'Assemblée nationale et pendu en 1790, quoique sa culpabilité n'ait pas été nettement prouvée.

de faire le maréchal d'Estrées. Le régiment de Champagne, commandé par M. de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, un des membres du Conseil, devoit en estre. Le vieillard n'osa pas le faire rayer du tableau de 24,000 hommes, mais il donna le projet d'aller conquérir toute l'Allemagne. On envoya le maréchal d'Estrées avec 105,000 hommes en Westphalie. Vous connoissez sa campagne.

Bientôt, il fallut donner une armée à M. le maréchal de Richelieu, et me voici arrivé à une faute que l'ambition, ou, pour m'excuser, le désir de servir, me fit faire et dont Dieu m'a bien puni depuis.

Le maréchal de Richelieu avoit envie d'avoir la Gendarmerie avec lui. Ce n'estoit point l'avis de Martel ni de beaucoup d'officiers du corps, dont la plupart craignoient la dépense. La Gendarmerie venoit d'estre portée de 800 hommes à 1,200. M. de Paulmy, M. de Cremille m'avoient parlé plusieurs fois de ce corps. Ils savoient que j'estois d'avis qu'il marchât. M. de Richelieu et M. de Cremille me rencontrent dans la galerie de Versailles. M. le maréchal de Richelieu me demande l'état de la Gendarmerie. Je voulus qu'on se renseignât à l'Etat-major. — « Vaine excuse, dit le maréchal. Je sais que personne ne connoît mieux que vous ce corps. Songez que c'est comme général d'armée que je vous demande ceci et de la part du Roy. » Je ne pus taire alors ce que j'avois grande envie de lui dire. Je répondis : « Monsieur le Maréchal, la Gendarmerie est très en état de marcher à 800. Il y a ce nombre de vieux chevaux et de vieux gendarmes. Mais à 1,200, elle ne l'est pas. — Je mettrai des remontes dans des cantonnemens ; je les ménagerai, dit le maréchal. — Je vous ai dit mon avis comme particulier. Consultez le corps, au demeurant, ajoutai-je.

Il n'y avoit peut-être pas grande faute à dire mon avis ; mais voici où j'eus tort. M. de Larochefoucault Surgères (celui devenu depuis cordon bleu) et moi, allâmes chez plusieurs officiers de Gendarmerie pour leur faire signer que le corps estoit en état de faire la guerre. Nos têtes estoient exaltées. Ce n'est pas une excuse. D'après ce que j'avois dit, il fut décidé que la Gendarmerie feroit campagne. Heureusement, elle ne perdit rien à celle de 1751. Martel estant mort avant d'entrer

en campagne, Talaru eut l'ayde-majorité et Sabran la majorité.

Nous devions estre rendus à Nancy pour le 1er may et servir trois mois. Castellane, qui avoit formé une chambrée avec Dauvet, frère de celui qui m'avoit appris à travailler dans l'Etat-major, comptoit tenir un grand état. Comme de sages économes, ils avoient acheté des provisions et voulurent partir presque au milieu du mois d'avant pour faire des arrangemens. Castellane me demanda quel jour je partois. « Au plus tôt le 28, lui répondis-je. — Mais nous n'arriverons pas ! Moi, je pars pour acheter des verres et des carafes. — Je te conseille d'attendre. » Je ne pouvois lui en dire davantage, sachant sous le secret que la Gendarmerie feroit campagne. Il partit. Il fut obligé de revenir tout de suite de Nancy à Paris et je pris la liberté de me moquer de lui.

Lisez les détails de la campagne de 1757 ; vous y trouverez la description de la cour du duc de Brunswick à Blankenbourg ; vous y verrez tout ce que sa femme, sœur du roy de Prusse, et sa fille, promise au prince de Galles, me dirent d'obligeant (1). Dans ce tems-là, je savois bien l'allemand. Je soutins à la princesse Caroline qu'elle n'en savoit pas si bien les principes que moi, mais qu'elle connoissoit mieux que moi ceux de la langue françoise. Nous avions dans notre armée un neveu du maréchal de Saxe, fils du prince de Holstein-Beck. Sa famille, qui occupoit alors le thrône de Russie, ceux de Suède et de Danemarck, ne vouloit pas le voir parce que sa mère, sœur du maréchal de Saxe, estoit bâtarde du roi de Pologne, électeur de Saxe. La princesse de Holstein estoit doyenne de l'illustre chapitre de Quedlinberg, où il fallait, pour estre reçue, faire preuve d'estre de maison souveraine alors régnante. C'estoit la propre tante du prince de Holstein. Je parvins à lui persuader de le recevoir, et toute sa famille le vit. Je vous ai parlé de la chasse aux toiles (2) que nous donna, le jour de la Saint-Hubert, le prince d'Anhalt-Bernbourg.

---

(1) La présence de l'auteur à la cour de Brunswick eut lieu, sans doute, durant une trêve

(2) Grands filets de pièce de toile formant parc, d'où le gibier ne peut sortir. On s'en sert pour prendre des sangliers, des cerfs, etc.

Ce que je vous ai dit du détachement d'Hermansburg (1) a dû vous montrer combien la connoissance du pays est nécessaire, et comment un officier général doit faire expliquer nettement les ordres ambigus. Vous avez vu, mon fils, toutes les fatigues que nous avons essuyées, la guerre d'hiver, et d'hiver affreux, que nous avons faite. J'aurois pu l'éviter. La Gendarmerie estoit retournée sur les frontières d'Allemagne, du côté de la France. Tous les officiers estoient à Paris, du moins, la plupart. Seul, j'estois resté avec mon frère pour apprendre mon métier. J'avois suivi l'infanterie, qui marcha aux ennemis sur le bord de l'Elbe.

Dans d'autres tems, cette campagne m'eut valu une récompense. Dieu en disposa autrement, et ce fut précisément cause que je n'eus ni la majorité, ni l'ayde-majorité de la Gendarmerie.

Il nous estoit arrivé, du régiment d'Harcourt, M. le chevalier de Ray (qui vous a si bien traité, Georges, à Vendôme). Sa sœur, Mad. de Bacquancourt, femme en secondes noces de M. de Poyanne, avoit du crédit auprès de Mad. de Pompadour, qui, sur la nouvelle de la mort de M. de Talaru, arrivée à Tell, au mois de décembre, envoya ordre à M. de Paulmy de nommer M. de Ray ayde-major de la Gendarmerie, sans s'informer s'il pouvoit y avoir des promesses. Quoique volontaire, j'estois obligé de demander un congé au général pour retourner à Paris, d'où j'estois à deux cents lieues. Le maréchal de Richelieu, ami aussi de Mad. de Poyanne, me le fit attendre douze jours. Je trouvai le Rhin gelé. Il me fut impossible de passer à Appenhein, quoique le maître de poste de Gros-Gérau m'eut assuré le contraire. A mon retour, il me dit qu'il savoit bien que je ne passerois pas, mais que s'il m'avoit mal renseigné, c'estoit pour me faire payer deux postes de plus. J'estois trop vieux pour me compromettre et faire punir ce coquin. Je fus obligé de suivre le grand chemin, sur la rive droite du Rhin, par Darmstadt. Je ne pus passer le fleuve qu'à Strasbourg, ce qui allongea encore ma route.

En arrivant à Paris, je trouvai la place donnée depuis plu-

---

(1) A environ 25 kilomètres nord de Hanovre.

sieurs jours. Furieux contre M. de Paulmy, j'allai le trouver. Je lui demandai quel témoignage on lui avoit donc rendu de moi ; je lui rappelai ses promesses et leur inexécution. Après m'avoir laissé exhaler mon courroux, il me dit : « Vous avez raison de vous plaindre, vous en auriez encore plus si j'eusse esté le maître ; lisez cela. » C'estoit la lettre de Mad. de Pompadour. « Vous voyez que j'ai été forcé ; mais je n'ai nullement promis la majorité et vous l'aurez. — Monsieur, m'en donnerez-vous la promesse par écrit ? — Volontiers ! me dit-il. » Et j'ai encore sa lettre. « Si les ministres agissoient toujours comme cela, ils forceroient au silence ceux qui ont les plus grands sujets de se plaindre. »

Je ne songeai plus alors qu'à acheter la sous-lieutenance des Gendarmes de Flandre qu'avoit M. de Talaru avant le peu de tems qu'il occupa l'ayde-majorité. L'embarras estoit de la payer. Je trouvai le maréchal d'Estrées ches Bricauld, son notaire, qui estoit le mien. Il me proposa de me prêter vingt mille francs à condition de les rendre dans un an. « Je vous remercie, Monsieur le Maréchal, lui dis-je. — Tu as tort. Où diable trouveras-tu ton argent ? — Jamais je ne contracterai un engagement d'honneur que je ne pourrois pas remplir. » Le notaire dit : « Ah ! sûrement, Monsieur le Comte, je vous les trouverai d'icy à deux ans ; j'en réponds. » Malgré cela, je refusai jusqu'à ce que le maréchal m'eût dit : « Tu me crois bien diable ? Prends toujours ! » Alors, je fis mon billet, au nom de son homme d'affaires, car il n'estoit pas permis alors de prendre intérest de son prêt quand le remboursement estoit fixé. Je payai donc ma sous-lieutenance avec ces vingt mille francs et vingt-deux mille cinq cents que me prêta mon frère. Je dois encore cette dernière somme à Mad^elle Le Tellier.

Les deux ans estoient près de s'écouler. Bricauld ne me trouvoit pas un sol. Jamais je n'ai esté si embarrassé. Heureusement que Castellane vendit à Mad. de Pompadour la terre de Ménars et qu'il me prêta de quoi rembourser le maréchal.

Le détail de la campagne de 1758, dnrant laquelle se donna la bataille de Lutternberg, vous apprendra que je ne manquai presque aucun détachement. A Lutternberg, je fus détrompé d'une erreur de physique. Je croyois que le boulet alloit plus vite que l'éclair. Je fis remarquer à Clermont, mon second, que

nous entendions passer sur nos têtes le boulet de la batterie qui estoit vis-à-vis de nous, à un intervalle assez considérable de l'éclair.

Au commencement de la campagne, je commandois la première division de la Gendarmerie, qui joignit l'armée. Ma nouvelle brigade en estoit. J'entendis beaucoup parler. Je grondai les officiers, les Gendarmes, accoutumés par mon prédécesseur à faire des plaisanteries sur leurs chefs. Ils en rirent. J'en remarquai quatre, que je fis mettre à l'étendard (1) le soir et les quatre jours suivants, jusqu'à notre arrivée à l'armée de M. de Soubise. Le maréchal me dit que j'estois bien sévère. Je lui en montrai la nécessité. Les Gendarmes de Flandre, compagnie naturellement mutine, ont esté depuis souples comme des gants. Ils m'aimoient beaucoup lorsque je les quittai pour estre capitaine des chevau-légers de Berry, compagnie fort belle, et qu'il falloit animer plutôt que réprimer. Les Gendarmes de la Reine estoient très sages.

En général, dans les corps que j'ai commandés, j'ai suivi l'avis de Montecuculli, le rival de Turenne, qui avoit commandé les armées de l'empereur et qui avoit esté son ministre de la Guerre. A propos de l'avancement, il dit : « Quelque absurde qu'il paroisse d'abord de suivre l'ordre du tableau, il y a beaucoup plus d'inconvéniens à ne pas le suivre. » Les gens incapables, je les faisois monter aux grades, à la condition qu'ils n'y seroient que trois mois, et n'auroient de retraite ensuite que celle du grade que je leur faisois quitter. Ils se rendoient justice et estoient enchantés. D'ailleurs, en se donnant la peine de bien étudier les hommes, on les trouvera toujours propres à quelque chose. J'avois, dans la Gendarmerie de Flandre un brigadier si imbécille qu'il oublia de m'avertir un jour que j'estois détaché. Il fut employé à l'hôpital de la Gendarmerie. C'estoit sa place. Il fut un homme précieux pour les malades.

---

(1) C'est-à-dire, dans la position du soldat lorsqu'on présente l'étendard.

V

Au commencement de 1759, j'écrivis de l'armée à la maréchale d'Estrées pour demander d'estre du nombre des gentilshommes de la Manche que l'on ajoutait au personnel de l'éducation des princes. Les deux places estoient données à M. de Montesquiou et à M. d'Angivillers. Ces deux hommes ont joué et jouent un rôle depuis lors. Je n'en dis pas davantage (1).

A la bataille de Minden (2), M. d'Herbouville fut tué parce qu'il montoit un cheval trop petit. J'en montois un aussi de quatre pieds dix ou onze pouces. Je vis la brigade des Cravates, que conduisoit mon frère, se retirer avec beaucoup de perte et un cheval semblable au sien échappé dans la plaine. J'envoyai un des deux domestiques, qui menoient chacun un cheval de main, chercher mon frère. Quoique j'eusse sauvé la vie à l'autre, il trouva les coups de fusil trop serrés pour me suivre.

---

(1) Montesquiou-Fezensac (Anne-Pierre, marquis de), lieutenant-général, premier écuyer de Monsieur (comte de Provence) puis Louis XVIII, député aux Etats-Généraux, chevalier des Ordres du roi, membre de l'Académie française en 1784. « Il fut l'un des quarante membres de la minorité de l'Ordre de la noblesse qui se réunirent les premiers au Tiers-Etat ». Après le voyage de Varennes, Monsieur, qui avait émigré, lui fit demander sa démission de premier écuyer. Il fut chargé de réprimer les troubles d'Avignon. Il prit l'offensive contre l'invasion en 1792 et soumit la Savoie. La Convention l'avait destitué, mais ses succès firent suspendre l'éxécution de cette mesure. Il mourut à Paris en 1798. — Angivilliers (Labillardrie, comte d'), menin de Louis XVI, conseiller d'Etat, mestre de camp de cavalerie, surintendant des Bâtiments, directeur du Jardin du Roi et membre de l'Académie des Sciences. Décrété d'accusation en 1792, ses biens furent confisqués. Il émigra alors. C'est lui qui a conçu l'idée de consacrer à la peinture la galerie du Louvre. *Biogr. nouvelle des Contemporains.* — Au point de vue des principes politiques de l'auteur, nous ne voyons justifiée que pour le premier de ces deux personnages sa réticence maligne.

(2) Perdue par le maréchal de Contades, le 1er avril 1759. Là, combattit un autre Limousin, Pierre Murulhac de Delmas, depuis capitaine d'infanterie au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, père du général Antoine Delmas. Les Murulhac sont une très ancienne famille d'Argentat. Depuis l'illustration du général, elle

Je fis sonner le Mahon (1) par gasconnade, au lieu de la charge. La première décharge des Anglois fit tomber une partie du premier rang. Nous fîmes la faute de rester arrêtés sous les coups de fusil pour que les escadrons de droite fussent alignés avec ceux de la gauche. Je regardai à mon troisième rang, croyant qu'aucune troupe ne pouvoit tenir à cette épreuve. Aucun gendarme ne bougeoit. Nous essuyâmes deux autres décharges. Le gendarme qui estoit à ma droite, celui qui estoit à ma gauche tombèrent sur le col de mon cheval. Dans ce moment, je dis à Clermont : « Ouvre donc mes Flandres, les portant sur la droite, parce qu'ils crèvent tes Aquitaines ! » Les gendarmes qui estoient derrière moi tombèrent et achevèrent de culbuter mon cheval, qui avoit une balle au sabot ; une autre lui avoit effleuré la hanche. Je tombai donc sur le long. Quelques gendarmes passèrent sur les corps qui me couvroient Je perdis mon chapeau et mon sabre. Je crus empoigner une main ; c'estoit une lame de sabre que je lâchai bien vite. Enfin, je me dégageai de ce monceau de cadavres et je ne vis plus un François debout dans la plaine. Il y avoit, à quatre pas, des ennemis qui ne détachèrent personne pour me prendre. Je voulus ôter ma cuirasse. Une grêle de coups de fusil me la fit rattacher. Un seul gendarme se releva en même tems que moi.

Un instant après, je rencontre un cavalier du régiment de Bourgogne appelé Châtillon. Il auroit été digne d'estre des anciens de ce nom. Je lui demande son cheval en lui offrant de l'argent. « — Mon cheval n'est pas à moi, répondit-il ; il est

---

a abandonné le nom de Murulhac. Pierre Murulhac avait reçu cinq coups de sabre dont un lui avait déformé le nez. Un jour de foire qu'il se promenait devant sa maison, sise sur la place qui porte aujourd'hui le nom de son fils, un paysan étranger, étonné de la forme hétéroclite de ce nez, le fixait avec un peu trop d'insistance. M. Murulhac, impatienté, s'arrête net et lui dit en langage du pays : « — Qu'est-ce que tu as à me regarder ainsi, b... d'animal ? » « — Eh, monsieur, je regarde votre nez. » « — Hum !... je n'avais pas peur le jour qu'on me fit ça, tiens ! » « — Ni celui qui vous le fit, » repartit le paysan.

(1) Air probablement composé à l'occasion de la prise d'assaut, récente alors, de Port-Mahon par le duc de Richelieu sur les Anglais (28 juin 1756), et qui par conséquent devait être fâcheux aux oreilles de ces ennemis.

à mon capitaine. — Hé bien! lui dis-je, voilà vingt louis pour ton capitaine et trente pour toi. — Je sais, Monsieur, me répondit-il, que ce que vous m'offrez ferait ma fortune, mais un jour comme aujourd'hui, un brave cavalier ne donne pas son cheval. S'il ne vient que quatre Anglois pour vous prendre, je vous défendrai. S'il en vient davantage, je vous laisserai prendre. » Me voilà donc à pied, sans chapeau ni arme, sous la conduite du brave Châtillon, pendant un quart de lieue. Au bout de ce tems là, il trouve un cheval échappé dans la plaine et me l'amène. Vous devinez bien que fouillant dans ma poche je pris de l'or à pleine main et le lui donnai.

Je vais à un régiment de cavalerie demander un sabre. On me le refuse. Un cavalier d'un corps d'élite me vend quatre louis le sien. Je retrouve les débris de la compagnie de Flandre. Je la mène à M. le prince de Condé et lui propose de recharger. Ce prince, me voyant tout couvert de sang et sans chapeau, m'en fit donner un, qui me fit grand plaisir. il me crut blessé. « C'est le sang de mes malheureux voisins », lui dis-je. Il me défendit de recharger et fit bien.

Mon frère n'avoit pas esté blessé. Je demandai des nouvelles de Castellane, de Fougières et de plusieurs de mes camarades (car nous n'étions que six officiers au ralliement), on m'assura que tous ceux que je nommois estoient tués. Je finis par ne demander des nouvelles de personne.

La veille de la bataille de Minden, m'estoient arrivés du fond de l'Auvergne, au fond de la Wesphalie, avec trois louis que ma sœur (1) leur avoit donnés pour étrenne de route, trois gendarmes. En m'abordant, ils me prient de jeter les yeux sur leurs petits papiers. L'un estoit les preuves de M. d'Escaffres d'Escarbouillas, de Jaulhac, près Aurillac, pour entrer chanoine de Brioude; l'autre, la généalogie des Salvaing de Boessieux à partir de 1080, qu'un dauphin de Viennois estoit présent à un partage d'un sire de Salvaing, comme son plus proche parent et son meilleur ami... Je leur dis que je n'avois ni chevaux ni équipemens à leur donner. « Eh bien, Monsieur, répondirent-ils, permettez-nous de combattre à pied, à

---

(1) Madame de Calonne.

la suite de votre escadron. » Des gens qui parlent ainsi sont bien sûrs de n'estre pas laissez à pied. J'avois laissé Boessieux parmi les morts. Deux jours après la bataille, j'entends une voix sépulcrale, mais gasconne, demander de mes nouvelles. C'estoit Boessieux. « J'ai reçu, dit-il, un coup de fusil qui, me traversant une cuisse, est resté dans l'autre ; mais ce n'est rien. Dans deux jours, je rejoindrai l'étendard. » C'est ainsi que pensoit cette pauvre noblesse. Les d'Escaffres m'en ont donné des preuves aussi éclatantes. Boessieux a esté très bien tout le tems que je suis demeuré dans la Gendarmerie, employé aux détachemens de confiance. Je l'entretenois, ainsi que d'Escaffres, à mes dépens et ils m'ont fort peu coûté.

Après moi, la rage des nouveautés est venue. On a trouvé que Boessieux ne sautoit pas assez légèrement sur son cheval. On a oublié que ses blessures en estoient cause. On l'a renvoyé indignement. En vain je sollicitai une retraite de M. de Monteynard, ministre de la guerre, son parent. Le chevalier de Muy, son successeur, lui accorda les Invalides et, par le moyen de Mad. la duchesse de Beauvilliers, dame d'honneur de Mad. Adélaïde (1). je lui obtins cent cinquante livres de pension sur la cassette.

M. de Paulmy estoit demeuré peu de tems en place. Son successeur fut le maréchal de Belle-Isle, célèbre par sa retraite de Prague. Ses vues estoient réellement militaires : mais il estoit partial.

M. de Lordat, gendre de Mad. de Seignelay, amie du maréchal de Belle-Isle, avoit fait un marché pour acheter la majorité de M. de Sabran. Le maréchal apprend cela à la fin de 1758. Il envoye chercher M. de Sabran, lui dit qu'il ne doit pas ignorer que tous les accommodemens estoient défendus par le Roy, qu'il savoit qu'il y en avoit un entre lui et M. de Lordat, lequel auroit la majorité et ne la lui payeroit point. Cependant la majorité fut donnée à Lordat, homme de didactique fort attaché à la Gendarmerie. Mais il commit la faute de nous faire faire halte sous les coups de fusil à Minden, pour que les escadrons fussent alignés.

---

1) Marie-Adélaïde, fille aînée de Louis XV.

Vous avez pu juger, mes enfans, par tout ce que j'ai écrit (ailleurs), que j'estois assez mal avec ma belle-sœur. Pendant l'hiver de 1759 à 1760, une femme de trente-quatre ans, encore très jolie et encore plus séduisante par son esprit, me retint à souper. Elle commence par me dire le diable de ma belle-sœur, qu'elle détestoit personnellement par jalousie. Cette femme estoit à portée de me faire la plus grande fortune à la Guerre comme à la Cour. Après avoir cherché à me soulever contre ma belle-sœur, elle me proposa net de me déclarer hautement contre elle. Voyant que je ne donnois pas dans son sens, elle voulut me tenter par la fortune. Et, enfin, avec des yeux plus que passionnés et une position à l'avenant, elle essaye de me tenter par la volupté jusqu'à quatre heures du matin que je la quittai, croyant qu'elle ne me pardonneroit jamais... Mais, loin de devenir mon ennemie, elle m'estima.

Pendant l'hiver, Castellane m'avoit fait faire connoissance avec sa cousine, Mad. de Thémines qui, dans un logement de deux cents livres de loyer, pouvoit à peine fournir à sa nourriture et aux frais d'un procès assez mauvais qu'elle soutenoit. Ses deux enfans, l'un, devenu depuis colonel d'infanterie, l'autre, évêque de Blois, estoient tous les jours à diner chez moi. Je leur trouvai des maîtres de mathématiques et d'allemand, qui voulurent bien attendre un paiement qu'ils ont esté de longues années à recevoir.

Pour la campagne de 1760, je vous renvoie à mes journaux. Le chevalier de Ray, sous Lordat, mit beaucoup moins d'activité à l'exercice de sa place d'ayde-major et il eut un régiment de cavalerie.

La bataille de Minden m'avoit fait sentir la nécessité de savoir un peu d'anglois. Je l'appris avec la plus grande facilité. A la quatrième leçon je lisais la bible, je me faisois entendre, mais j'entendois plus difficilement. Je compris fort bien cependant la réponse admirable d'un soldat anglois à la bataille de Closter-Camp (1). Il avoit la cuisse cassée. Je lui proposai de le faire porter. Se soulevant il vit des François près de lui et

(1) 16 octobre 1759.

me répondit : « Il est plus juste de commencer par porter les soldats françois. »

La veille de la bataille, un officier inconnu vint nous dire que les ennemis marchoient à nous. Je voulus l'envoyer à M. de Castries ; mes camarades m'en empêchèrent, disant : « Cela aurait l'air de vouloir faire parler de soy. » J'aurois cependant bien fait. Nous fûmes surpris et c'est aux précautions de M. de Rochambault (1) que l'on doit de ne l'avoir pas esté totalement. Nous nous mîmes en bataille pendant la nuit. M. de Logeac me demanda si le terrain pouvoit contenir les huit escadrons. Je lui dis que, sur deux lignes, ce seroit possible, mais non pas sur une. Je l'exhortai très fort à placer sur notre gauche quatre pièces de canon. Cette disposition empêcha les ennemis de nous tourner.

Je vous renvoie encore aux journaux pour la campagne de 1761.

Je commençois à bien savoir l'anglois. Je traduisois les *Nuits de Young* pendant le siège de Meppen (2). Cette langue et des détachemens, où M. de Bissy (3) croyoit que je lui avois esté utile, me mirent en correspondance avec lui ainsi qu'avec le chevalier de Châtellux (4).

---

(1) Rochambault (Jean-Baptiste de Vimeux, comte de), maréchal de France, cornette à 16 ans, fit les campagnes de Bohême sous le maréchal de Broglie, colonel à 22 ans du régimemt de la Marche, à Lawfelt, à Maëstricht, au siège de Mahon. Comme brigadier d'infanterie, major général de l'armée du Rhin, était à Crevelt, Minden, Corbac, Closter-Camp. A la suite de ces événements, il devint lieutenant-général et il fut ensuite chargé du commandement de l'armée auxiliaire envoyée en Amérique. — *Biogr. nouvelle des Contemporains.*

(2) Au confluent de l'Ems et de l'Ars (Hanovre), ville prise par le prince de Condé le 8 octobre 1761, après huit jours de siège. — Dauvet, *Mém. hist.*, II, 218-219.

(3) Le comte Thiard de Bissy, lieutenant-général à la fin de la dernière campagne de la guerre de Sept-Ans. Au retour de cette guerre, élu membre de l'Académie française. — *Biogr. nouvelle des Contemporains.*

(4) Puis marquis de Castellux, brigadier des armées, littérateur et poète, élu membre de l'Académie française en 1775, mort à Paris en 1788.

VI

Une demoiselle de Saint-Chamans, fille d'un cadet de la branche cadette, avoit épousé un maître des requestes appelé M. Bertin, qui, dévoré du désir d'estre intendant, avoit vendu très bon marché à M. Orry, contrôleur général, la terre de Saint-Géran. Il n'eut point d'intendance. Il a laissé des enfans, dont trois de grand mérite. L'un, M. Bertin, qui fut d'abord intendant du Roussillon, eut une querelle avec M. de Mailly, gouverneur de la province, soutenu par M. d'Argenson. M. Bertin, soutenu par M. de Machault, passa à l'intendance de Lyon, ensuite à la place de lieutenant de police de Paris et fut nommé contrôleur général. Son frère fut nommé évêque de Vannes. Il a exactement conduit les Etats de Bretagne tout le tems qu'il a vécu.

L'abbé Bertin (1), qui est la vertu et la capacité personnifiées, ma société avec la marquise de Saint-Chamans (2), devenue plus intime par le logement que j'avois pris à Saint-Joseph (3), où elle demeuroit, me lièrent avec ce ministre. J'avois abandonné celui que j'avois chez mon frère.

M. de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, ensuite de la Guerre, après M. de Belle-Isle, mort en place, disputoit auprès du Roy, qui ne l'aimoit pas, le crédit à M. Bertin, que le Roy aimoit. Il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour perdre M. Bertin. Celui-ci avoit esté plusieurs fois à même de le culbuter. Il l'avoit toujours épargné. Dans cette situation, il estoit assez simple que M. Bertin affectât de faire le contraire de M. de Choiseul, qui procurait les plus grandes fortunes, en places et

---

(1) Membre du Conseil d'Etat privé et du bureau des Affaires ecclésiastiques.

(2) Louise-Charlotte de Malezieux, femme de Louis, marquis de Saint-Chamans (troisième branche).

(3) Couvent de Saint-Joseph. Madame de Genlis y avait aussi pris logement peu après son mariage.

en argent, à ses parens et à ses créatures. Aussi, M. de Choiseul a-t-il régné encore longtems après avoir esté déplacé. M. Bertin, plus modeste, évitoit l'éclat dans la distribution de ses bienfaits à ses parens.

Passons à la campagne de 1762. Vous avez vu qu'en ma qualité de capitaine de Gendarmerie, je fus détaché pendant quinze jours au camp avancé commandé par M. d'Apchon, et chargé d'instruire les cent gendarmes sous mes ordres au service des avant-gardes, nouveau pour eux, et à l'union avec les autres corps, dont je leur fis comprendre l'utilité. Il n'y eut pas la moindre querelle. Les dragons, les troupes légères, l'infanterie regardoient les gendarmes comme frères. M. d'Apchon, lui-même, un peu prévenu d'abord contre les privilèges de la Gendarmerie, fut étonné de voir que nous nous faisions à tout. Lorsqu'il me demandoit de faire passer la Lippe en croupe (c'est-à-dire sur nos chevaux, je vous ai montré que cette méthode estoit meilleure) à un bataillon, je lui en passois deux.

Il convint que l'on pouvoit tirer autant de parti de la Gendarmerie que des autres corps et même davantage, parce que les gendarmes estoient plus intelligens et plus forts et qu'ils ne se plaignoient jamais. Un jour, avec mes cent gendarmes, je lui fournis cent cinquante hommes de service (en les relevant plusieurs fois par jour, comme bien vous pensez). J'avois pris des hussards et des dragons avec moi, les premiers jours, pour apprendre aux gendarmes à fouiller un pays et à éclairer. J'allai moi-même avec eux. En peu de tems, ils en surent autant que les meilleurs hussards.

La seule petite difficulté que j'eus, ce fut à l'occasion d'un dragon qui, désertant, avoit esté arrêté par mes gendarmes. C'estoit un Allemand. Il ne savoit pas un mot de françois. Il ne pouvoit donc pas connoître nos lois. On l'avoit racolé et fait dragon malgré lui. Il se trouvoit à deux lieues de la maison paternelle et, tout simplement, y alloit. Je le renvoyai au régiment en mandant que le cas me paraissoit graciable. Le régiment voulut le faire pendre pour l'exemple. J'allai trouver M. d'Apchon. Il fut de mon avis, refusa le conseil de guerre et l'homme fut sauvé.

J'eus beaucoup plus de peine à empêcher mes camarades de jouer. C'estoient des joueurs déterminez. Cependant, j'en vins

à bout jusqu'au moment de l'arrivée de plusieurs officiers généraux de l'armée, qui vinrent jouer au trente et quarante.

Très peu de tems après, je fus détaché comme colonel avec cent gendarmes et cent maitres de la cavalerie, à l'avant-garde de M. de Lévis, depuis maréchal de France, qui avoit pour mestres de camp M. de Meilfort (1) et M. d'Apchon. Comme il n'y avoit point de brigadiers, je faisois le service d'officier général à cette avant-garde. Jusqu'alors, les colonels de l'armée n'alloient qu'avec peine à ce détachement. M. de Barbantane fut fort aise que je le relevasse. J'y allai avec plaisir quoique le moment fut assez fâcheux. M. de Lévis, avec simplement 3.000 hommes et mon détachement, estoit vis-à-vis d'une armée fort supérieure établie à trois lieues en avant. Des bois nous séparoient de l'ennemi. Nous pouvions être tournés.

M. de Lévis, comme vous avez vu dans mes journaux, se conduisit en véritable homme de guerre. Il envoya s'éclairer de toutes parts. Il me confia la droite. Je chargeai M. de Veynes, sous-lieutenant de gendarmerie, de la partie du côté de Merlau. De Veynes n'estoit pas un homme brillant, mais, en lui expliquant bien ce qu'il y avoit à faire, j'estois sûr de son exactitude. Il s'en acquitta à merveille.

Par son rapport, nous vîmes clairement que le prince héréditaire, renforcé d'un corps très considérable, cherchoit à nous tourner. Nous le démontrâmes à M. le prince de Condé, qui, pour toute réponse, dit à M. de Lévis : « Je ne puis tenir le camp de Gèremberg si vous ne restez ici, et la défaite complète de la grande armée près de Cassel exige que je tienne à Gèremberg tant que je pourrai. » Je fis ce que je pus pour persuader à de Veynes de renvoyer, comme je le fis, les équipages qu'il avoit amenez à l'armée et pour l'empêcher de monter un très mauvais cheval qui fut cause de sa perte. Ma négligence à ordonner aux officiers de prendre leurs cuirasses n'y fut point étrangère.

Dans la nuit du 22 août, les ennemis, conduits par deux déserteurs, nous tournèrent, comme nous l'avions prévu. M. d'Apchon me chargea du flanc droit de l'infanterie. Je lui

(1) Drummond de Perth, comte de Melfort.

en répondis jusqu'à un bois qu'il falloit traverser. A l'issue de ce bois, il s'élève un cri : « Nous sommes coupez ! nous sommes coupez ! » Un flot de dragons fond sur mes quatre troupes et les met en désordre. Je veux les mettre en bataille et, comme je viens de vous dire, je ne songe ni à prendre ma cuirasse ni à ordonner aux officiers de prendre les leurs. Ce fut dans ce désordre que le pauvre de Veynes tomba dans un fossé et fut tué par un hussard. Je me porte, seul avec six gendarmes, au débouché du bois dans lequel nous venions d'entrer. C'estoit un très petit nombre de hussards ennemis qui avoient causé tout ce désordre. Je fis la faute de vouloir rallier trop près d'eux mes troupes. Il me fallut les suivre escorté par les hussards, qui me tiroient, rechargeoient leurs fusils et me tiroient comme un lièvre, chose assez peu plaisante.

Il estoit très vrai que nous étions tournez. Dans le bois, six gendarmes sauvèrent une pièce de canon aux grenadiers royaux de Cambis. Ce sont les officiers du régiment qui me l'ont dit. J'ai voulu savoir leurs noms, mais, soit qu'ils aient rougi de m'avoir abandonné, soit quelque autre raison, je n'ai jamais pu les connoître.

A la fin, je retrouvai à l'extrémité du bois, du côté du camp, mes troupes. Je les traitai fort mal. Près du camp, mon frère me dit que nous passions pour des héros à l'armée. On croyoit que nous avions arrêté l'armée des ennemis. Je lui demandai si c'estoit une plaisanterie. Il me dit que non et que nous passions réellement pour nous estre bien conduits. « Laissez le croire, lui dis-je, mais c'est tout le contraire. Quant à l'armée des ennemis, nous vous l'amenons. Elle nous suit de si près que M. de Lévis a eu son manteau saisi par un hussard. Heureusement, il est parvenu à le détacher et le manteau seul est resté prisonnier. »

On me chargea de garder la gauche de l'armée, dans une plaine considérable s'étendant jusqu'au village de Richards Hayn. Je me pris à rire, voyant que l'on me proposait, avec deux cents chevaux, le terrain destiné pour le champ de bataille de trente escadrons. Je promis de charger successivement avec mes quatre troupes pour donner le tems au régiment de la gauche de prendre les armes.

Vous avez vu que la pluye empêcha M. le prince hérédi-

taire (1) d'amener son canon. Cela sauva l'armée, qui se replia sur Giessen (2), nous faisant l'arrière-garde. An passage du ruisseau des Bassek, je m'obstinai à vouloir sauver un caisson. J'en vins à bout, mais il estoit tems : Luckner (3) nous suivait de près. Toute l'armée se mit en bataille d'elle-même. Je gardai la gauche, poste que le hasard m'a assigné pendant presque toute la durée de mon détachement au camp de Gruningen.

Le 24 août, nous estions à l'arrière-garde. J'avois devant moi le village de Schiffenberg, occupé par les Conflans. Deux ravins, l'un à ma droite, l'autre à ma gauche défendoient les approches et j'y avois placé deux gardes de cavalerie. Comme j'allois voir mon frère, j'entendis battre la générale et beaucoup de rumeur dans le camp de la grande armée. Un ayde de camp, courant comme un fol, crioit : « Messieurs de l'avant-garde, à cheval ! » Je revins à ma besogne. Je fis descendre de cheval et débrider. Je rendis compte à M. de Lévis de ma tranquillité et nous dormîmes toute la nuit pendant que l'armée estoit en désordre. Les troupes m'en surent fort bon gré, ainsi que de la viande que je leur donnai. Elles avoient oublié d'en prendre.

Le lendemain, 25, fut le combat de Gruningen. Mon frère, en sa qualité de lieutenant-général, commandoit la droite de l'armée. Avec de faibles détachemens des mêmes corps, on me chargea de la gauche, avec ordre, si les ennemis passoient le Landwehr et forçoient les grenadiers royaux d'Ailly et de Cambis, réduits à moitié par les fatigues et les coups de fusil, de charger les ennemis, de faire de même s'ils gênoient le régiment de Boisgelin et encore de même s'ils tournoient par ma gauche. La commission estoit délicate et je n'avois pas trop de monde.

---

(1) Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick Lunebourg, héritier du prince Charles Ferdinand, duc régent. Il entra en Lorraine en 1792.

(2) Ville fortifiée. Hesse-Darmestadt.

(3) Le baron Nicolas de Luckner, bavarois, combat d'abord contre la France, puis entre à son service, lieutenant général des armées du roi, le 20 juin 1763, puis maréchal de France ; injustement condamné à mort par la Convention, il est exécuté en 1792.

Je rencontrai une douzaine de cavaliers de M. de Bussy qui désertoient. « Où allez-vous, cavaliers ? » leur dis-je. — Nous cherchons notre régiment, répondirent-ils d'une voix entrecoupée. — Il est à droite ; mais en voici un détachement. C'est aujourd'hui la Saint-Louis. Ne serez-vous pas bien aises de donner un bouquet au Roy et de vous joindre à vos braves camarades que voicy ? » Ils tiennent un moment conseil, finissent par s'écrier : « Vive le Roy ! » et se joignent aux cavaliers de Bussy...

Vous savez que notre canon empêcha l'ennemi d'avancer et que l'on détacha notre avant-garde après lui. Je fis marcher mon détachement et les deux régimens de dragons au galop, en bataille, alignez comme à l'exercice ; mais je m'arrêtai tout court lorsque je vis que se formoit, sur notre flanc droit, le corps de Lukner, qui, par cette belle manœuvre, sauva l'arrière-garde hanovrienne.

Le 26 et le 27, nous marchâmes. J'allai la nuit faire la patrouille de l'autre côté du Weter dans lequel je me serois noyé sans la vigueur de mon cheval.

Le 29, M. de Lévis me chargea de replier toutes les gardes des environs de Friedberg (1). La compagnie des grenadiers royaux de Castelnaudary me manquoit. Je fus longtems sans la trouver parce que le capitaine avoit voulu faire à sa tête. Il me donna des excuses gasconnes. M. de Lévis, ensuite, me chargea de son arrière-garde. Il augmenta mon détachement des grenadiers que j'avois repliés et d'un escadron de dragons. Il me dit de me garder moi-même dans le village qu'il me donna pour cantonner et de le rejoindre le lendemain au camp de Bergen (2). Après avoir placé mes gardes, je revins me coucher dans un bon lit, meuble dont j'avois perdu l'usage depuis douze jours.

Il n'y avoit pas une heure que j'y estois qu'une de mes ordonnances m'apporte un billet de M. de Lévis, conçu en ces termes : « Tout est changé, mon cher Saint-Chamans, au lieu de nous replier sur Francfort, nous remarchons aux ennemis.

---

(1) Hesse-Darmestadt.
(2) Au nord de Francfort sur le Mein.

En conséquence, amenez-moi vos troupes. » Aussitôt, je fais battre la générale et je conduis mes troupes à M. de Lévis. Nous arrivons au point du jour à Friedberg. Nous voyons M. le Prince héréditaire se déterminer pour l'attaque des Salines et du plateau de Johanisberg (1). M. de Lévis y porte ses deux régimens de grenadiers, soutenus par sa cavalerie. M. le Prince héréditaire renforce son attaque. Nous envoyons à l'armée qui ne nous envoie aucun secours. Pendant ce tems là, elle estoit en halte par ordre des maréchaux d'Estrées et de Soubise afin que toutes les colonnes marchassent à la même hauteur, ce qui faillit faire perdre la bataille.

Après quatre heures et demie de défense vigoureuse, sans aucun secours, les grenadiers royaux furent forcez d'abandonner le premier bois pour se replier, par le pas en arrière, sur le second, sans qu'aucun tournât le dos. Les ennemis, ayant fait passer à leur cavalerie le ruisseau d'Usbach au village de Nidermorle, avoient attaqué nos dragons et battu un escadron. Ce fut alors que M. de Melfort me demanda la moitié de ma cavalerie pour la porter à la gauche. Je lui donnai la Gendarmerie et restai avec Chartres et Berry.

Enfin, arrive le régiment de Boisgelin. Dès que les ennemis le virent arriver, après leur première décharge, ils crurent voir arriver la foudre et abandonnèrent en fuyant le plateau couvert de bois. La Gendarmerie suivit Boisgelin. Mon frère, qui la commandoit et la précédoit, vint à ma cavalerie pour savoir des nouvelles. Les ennemis n'avoient pas encore fui. J'estois dans une fort mauvaise position, pris en flanc par le bois dont ils s'estoient emparez, dans le terrain d'un vieux camp, manœuvrant comme je pouvois pour leur en imposer.

En même temps que l'infanterie ennemie abandonnoit le bois de la sommité du plateau, leur cavalerie voyant arriver de loin les régimens de Nicolay et de Choiseul, qui venoient de la grande armée, se replia et se reforma dans les pommiers de Nidermorle. Je descendis la montagne Il y eut beaucoup d'em-

---

(1) Village du duché de Hesse-Nassau, renommé pour ses vins. Ce point avait été désigné, par M. de Soubise, pour être occupé en 1759. — Bourcet, *Mém. hist.*, I, 169.

pressement, même de disputes, entre les troupes à cheval, à qui passeroit le premier le ruisseau. Formées en bataille, elles furent attaquées par les dragons qui, bientôt, commencèrent à faiblir et à faire un cercle. Lorsque je vis jour à me porter avec mes cent chevaux sur le flanc des ennemis, formé par le régiment de Reimer, qui voulut se reformer vis-à-vis de moi, je ne lui en laissai pas le tems. Je l'attaquai, culbutai le premier escadron sur le second, le second sur le troisième et je comblai de leurs cadavres un ravin qui estoit derrière eux.

Le premier escadron cependant, ayant trouvé le moyen de se reformer, vint à moi tirant des coups de pistolet assez incivils. Il y eut une mêlée durant laquelle un cavalier hanovrien me tint pendant un tems qui me parut fort long, le pistolet sur la joue. M. le chevalier de Bolinard, seul gendarme que j'eusse avec moi, donna un coup de sabre sur le bras du hanovrien. La charge du pistolet me passa au bout du nez. « Mais je n'ai pas le nez si long que l'on croit », m'écriai-je. Le cavalier reçut de moi un second coup de sabre et disparut. Le cri de : Vive le Roy ! que je poussai courut toute la ligne et fit cesser les vivats des Hanovriens. Ils furent entièrement dissipez.

Après la charge, je ralliai ma cavalerie. Les dragons ne l'estant pas encore, je suivis trois bataillons au milieu desquels estoit le prince héréditaire. Nous l'aurions pris si, comme l'avoit demandé mon frère, on m'avoit envoyé pour me soutenir un escadron de Gendarmerie ; mais je fus obligé de respecter les trois bataillons. Après ma charge, arrive ma Gendarmerie furieuse de n'y avoir pas contribué. Après avoir écouté leurs plaintes qui ne me déplaisoient pas, j'allai demander à M. de Melfort permission de passer le Wetter à la poursuite des ennemis. Ce général me représenta que j'allois perdre toute la gloire d'une action très brillante et me faire frotter. Je lui répondis que je devois à mon corps d'essayer de lui faire faire quelque chose ; que, d'ailleurs, je connoissois le pays et ne hasarderois rien... Je mène donc ma Gendarmerie et ma cavalerie de l'autre côté du Wetter, où je trouve huit cents chevaux de nos troupes. Dès que les colonels me voient arriver, ils me disent : « Vous êtes notre ancien. Commandez ces détachemens », et ils s'en vont. Je m'approche et je vois les huit cents chevaux amoncelez sous une batterie de canon et fais en moi-

même cette réflexion que si je veux les y tenir, ils pourront m'échapper et sont inutiles ; que si je leur fais faire quelque manœuvre, ils iront peut-être plus vite que je ne le désirerois. Là-dessus, je prends mon parti. Je demande aux troupes pourquoi, après avoir donné tant de preuves de leur valeur, on les laisse inutiles. Je leur dis qu'il faut se mettre en bataille sur la crête de ce rideau et voir si on ne peut pas cerner l'ennemi. Je commande à droite par la manœuvre que vous appelez à présent par sections (car foncièrement on n'a fait que changer les noms de nos manœuvres). Le calme se rétablit. Le mouvement s'exécute fort bien, excepté par une troupe de la Gendarmerie commandée par un très mauvais officier. En allant remédier à ce détail, un boulet me couvrit de terre. Celui qui m'avoit engagé à faire agir la Gendarmerie vint me demander pardon. Je ne pus que rire.

De l'autre côté du plateau, nous ne trouvâmes plus de fuyards, mais l'armée entière de M. le prince Ferdinand (1), qui me fit l'honneur de se mettre en bataille pour mes huit cents chevaux qu'il croyait l'élite de l'armée françoise. Je n'avais nulle envie de l'attaquer. Je reçus un premier ordre de M. de Soubise de me retirer. Je fis la gasconnade de dire que je n'en estois nullement pressé et tiendrais jusqu'à la fin du jour. Vint un second ordre du maréchal d'Estrées de me replier, auquel j'obéis avec plaisir sans rien perdre dans ma retraite. La connoissance que j'avois du pays me l'auroit toujours assurée. Je perdis peu de monde dans ma charge. M. du Raye, lieutenant de Chartres, eut trois doigts coupez d'un coup de sabre. M. de Saint-Aland fut légèrement blessé.

Ce fut pendant cette charge qu'un major hanovrien, entendant nos officiers de dragons ordonner de pointer et non pas de sabrer, (parce que nous avions affaire à de la cavalerie non cuirassée), s'écria : « Ah ! messieurs! pointer n'est pas d'une nation honnête comme la françoise ! » Le peu de monde que j'avois m'auroit peut-être mis dans le cas de commander : point de prisonniers ! Je ne le fis pas. Dieu vous préserve, mon

---

(1) Charles-Ferdinand duc de Brunswick, entré en 1740 au service de la Prusse, combat avec cette puissance de 1741 à 1763.

fils, de jamais lâcher cet ordre barbare à des François, très féroces dans le combat. J'eus beaucoup de peine à tirer de leurs mains un capitaine du régiment de Reimer, nommé M. Muller, qu'ils vouloient assassiner quoiqu'il se fût rendu.

Cette action fit beaucoup de bruit à l'armée, ou, pour mieux dire, aux armées. M. le prince de Condé m'écrivit pour remercier, de la part du Roy, les troupes qui avoient combattu sous mes ordres et pour lesquelles il demandoit les récompenses qui leur estoient dues (vous verrez ce qu'elles ont esté). M. le maréchal d'Estrées et M. le maréchal de Soubise nous remercièrent publiquement. Il fut un moment décidé que ce détachement à l'avant-garde resteroit sous mes ordres toute la campagne. Les cavaliers demandoient de rester avec moi et de n'estre point relevez. Cet hommage et leur exactitude à veiller quand je l'ordonnois me touchèrent infiniment. « Il nous fait reposer quand il le peut, disaient-ils, il est juste de veiller quand il le croit nécessaire. » Cette confiance des troupes est indispensable à la guerre, mon fils. Tâchez de l'acquérir.

VII

Vous auriez cru, mon fils, à me voir enivré de la satisfaction que, je l'avoue, je ressentis pleinement dans cette occasion que l'on m'alloit donner trois ou quatre armées à commander. Mais celui qui dispose des évênemens en avoit décidé de bien contraires à ceux que j'attendois.

M. le prince de Condé avoit demandé que je fusse nommé brigadier sur le champ. Je vis la campagne s'écouler sans recevoir ma nomination. Pour une action, avoir ce grade que je ne pouvois manquer d'avoir à la première promotion, eut été pour moi une vive satisfaction. J'estois l'un des plus anciens colonels.

La liste de la promotion paroît. Je ne m'y vois pas ; mais j'y trouve un grand nombre de mes cadets, entre autres, ce même chevalier de Ray, dont le régiment n'avoit pas fait campagne, et colonel de 1758, depuis le moment qu'il m'avoit enlevé l'ayde-majorité.

Je demande la liste à M. Dubois, premier commis. « C'est incroyable, me dit-il, vous n'y estes pas ! » Je n'avois rien fait à M. de Choiseul. Mon seul démérite à ses yeux c'estoit d'estre ami de M. Bertin. Je vais trouver M. le prince de Condé, qui agit mollement. Il dit que l'on cherchoit à lui donner des dégoûts. M. de Soubise parle plus vivement, le maréchal d'Estrées, plus fortement et vous allez voir les raisons qu'on lui donne : « M. de Saint-Chamans ne m'a rien fait; je sais même que c'est un très bon officier... Pourquoi est-il dans la Gendarmerie ? — Mais, dit le maréchal au ministre, la Gendarmerie a servi à mon armée et à celle de M. le prince de Condé mieux que jamais. — Il est vrai, répliqua M. de Choiseul poussé à bout; mais diriez-vous que lorsque j'estois colonel du régiment

de Navarre, des officiers de Gendarmerie m'ont passé sur le corps pour estre brigadiers ? Je veux le rendre. »

La raison estoit trop bonne pour ne pas mettre en colère le maréchal d'Estrées, peu patient. Il lui dit : « Monsieur le Duc, c'est votre partie où vous agissez despotiquement. Mais je vais parler au ministre, au général d'armée. Vous perdez tout, si vous n'accordez rien à M. de Saint-Chamans. C'est une injustice criante que le seul corps de cava'erie réglée de l'armée de M. le prince de Condé et de la mienne qui ait chargé et battu les ennemis au Johanisberg, au lieu de récompenses, essuie des passe-droits. »

Cette réflexion impressionna M. de Choiseul. Elle le décida à accorder en pensions aux officiers qui avoient combattu sous mes ordres ce que je demandois en gratifications. Je l'en remerciai avec une morgue qui l'embarrassa beaucoup, malgré tout son esprit.

M. Bertin vint enfin à la charge. M. de Choiseul lui présenta de plus mauvaises raisons encore. Finalement, pour lui donner un ridicule, il lui donna le choix de faire brigadier moi ou mon cadet, M. le v comte de N., mari de Mad. de N., se doutant bien comme il arriva, que l'amour prévaudrait sur l'amitié.

D'autres, en ma place, auroient rompu sans faire réflexion qu'il est dans la nature que la maitresse soit préférée à l'ami. Je ne fis pas semblant de m'en apercevoir. L'imbécille vicomte fut assez bête pour m'en parler et m'en faire presque des excuses, que je reçus avec assez de mépris. J'avoue cependant, mes enfans, que j'eus de la peine à digérer cet événement.

J'achetai de M. de Montmorency-Fosseuse, la compagnie des Gendarmes de la Reine. La Reine choisissoit celui des capitaines de Gendarmerie qu'elle vouloit pour ses compagnies auxquelles estoient attachées pour chacune une pension de 4000 livres, et les entrées de sa chambre. Je ne connoissois pas du tout le Roy de Pologne. Je m'adressai, par M. de Mellet, à M. de la Galaizière, son chancelier, qui avoit tout crédit sur son esprit. Effectivement, ce monarque écrivit à sa fille en ma faveur. La Reine me reçut fort bien à la première demande. Elle m'assura que trente-huit années écoulées ne lui avoient point fait oublier sa réception à Villenauxe,

J'estois intime ami de Castellane, au point que la veille de la bataille de Minden, nous nous servîmes alternativement de sentinelle pendant que l'autre se confessoit en plein champ à l'aumônier de la Gendarmerie. Nous n'avons jamais rougi d'aller à confesse la veille des batailles, ni regardé comme un jeu des périls où l'on pouvoit hasarder son salut éternel. Nous avons esté toujours persuadés et nous avons peut-être prouvé que la religion rend plus brave.

Castellane, donc, me confia un jour qu'il faisoit des démarches pour avoir la compagnie des Gendarmes de la Reine et ce que faisoit pour lui Mad. Victoire. Je lui dis en riant : « Pour un homme de Cour, tu n'es pas fin. Tu viens te confier du loup au renard. J'ai ton secret : tu n'as pas le mien. Mais nous sommes amis. Sache que je demande la même chose. — Eh bien ! répliqua-t-il, cela ne troublera nullement notre amitié et je te promets de t'avertir fidèlement de ce que j'apprendrai à ce sujet. »

Effectivement, il vint me dire deux jours après que la Reine, dont la fidélité estoit inaltérable, avoit mis en avant pour cette compagnie, le nom d'une personne. — Je n'en savois rien, répondis-je ; mais je suis persuadé que ce nom est le mien.

C'est ainsi, mes chers enfans, que des amis chrétiens doivent estre rivaux.

Cette compagnie me donna beaucoup d'aisance. Je jouissois, garçon, de près de 25,000 livres de rente, sur lesquelles je ménageois seulement de quoi acquitter, petit à petit, les dettes que j'avois contractées.

Je parvins à mettre cette compagnie sur un autre ton. Je cherchai à la rendre réellement la compagnie de la Reine. Je lui en donnois l'état tous les ans avec l'état des grâces demandées. Elle y prit un intérêt qui ne m'a esté que trop dangereux.

Cette situation me rendit plus assidu à Versailles et aux chasses. Le feu Roy me traitoit avec bonté, mais sans aucune faveur, parce que je n'estois porté par personne. Il estoit très aimable dans le particulier, sans cependant qu'il fut possible aux plus grands favoris d'oublier qu'il estoit le Roy. Il conservoit toujours ce regard imposant qui lui estoit particulier ; cherchant toujours à dire (excepté sur l'âge) des choses agréa-

bles, mais écartant tout ce qui pouvoit avoir trait à quelque grâce que l'on auroit pu lui demander. En 1759, lors de la bataille de Bergen, il en fut, avec raison, si transporté, qu'il la racontoit à tout le monde. Je l'entendis dire aux ambassadeurs que l'on devoit à mon frère une partie de ce succès. Le soir de ce jour, je soupai dans les Cabinets. Il me parla de deux frères que j'ai perdus enfans, m'apprit même la date précise de leur mort, mais il ne parla nullement de celui qui estoit vivant et dont il avoit fait l'éloge aux ambassadeurs.

Versailles avoit pour moi des charmes, quoique il eut alors bien perdu. Je m'y estois fait des sociétés. La littérature m'avoit lié avec l'abbé de Mostuejouls (1), sous précepteur, et avec l'abbé du *Ternay*, confesseur de Mme Louise de France (2), qui estoient, sans contredit, les deux hommes les plus réellement savans de l'Europe. Et quelle différence de leur science avec celle, factice et charlatane, des d'Alembert, des Diderot et des autres membres de l'Académie, qui avoient tenté de m'enrôler dans leur secte impie. Ils me flattoient (3). Ils avoient publié mes traductions de Young. Dans ce tems là, c'estoit le moyen de réussir, et la réputation d'homme d'esprit et sans préjugés contribuait à la fortune. Le bureau d'adresse du bel esprit estoit à Saint-Joseph, chez Mad. du Deffand (4), qui avoit reconcilié l'Académie avec M. de Choiseul. Mad. d'Albon, sœur de Mad du Deffand, avoit une fille, non reconnue par son mari (5), qui avoit épousé secrètement d'Alembert. J'y rencontrois souvent celle-ci. Elle conservoit la plus vive reconnoissance d'une pension que lui avoit fait obtenir la marquise de Saint-Chamans. Pour récompense, elle inspira ses principes aux enfans de la marquise. Le malheureux vicomte de Saint-Chamans, qui avoit l'âme la plus honnête, mourut

---

(1) Mostuejouls de Roquelaure, plus tard premier aumônier de Madame, comtesse de Provence.

(2) Louise-Marie de France, carmélite, fille de Louis XV.

(3) « On a vu depuis, dans les lettres imprimées de Voltaire, que (la flatterie) c'étoit une de ses manières d'entraîner dans la secte les gens du monde. » — Mad. de Genlis, *Mém.*, I, 186.

(4) Le logement de Mme du Deffand était à l'extérieur. — *Id.*, 374.

(5) Julie-Eléonore de Lespinasse, née en 1732.

avec de grands remords d'avoir vécu dans des principes si opposez avec sa loyauté. Une des plus grandes grâces que j'aie à rendre à Dieu, est de m'avoir fait connoitre la mauvaise foi et le charlatanisme de ces impies qui, prêchant le bonheur, estoient très malheureux. Plus je les ai vus de près, plus je les ai méprisez et regardez comme des gens dangereux. Vous voyez, mes enfans, les suites de leur doctrine empestée.

J'eus besoin de toute ma religion alors pour soutenir une épreuve que Dieu m'envoya. Lordat avoit fait une chute en 1762. Flavigny avoit versé avec son ami. Lordat estoit tombé sur lui. Peu de tems après, il fut atteint d'une sorte de paralysie provenant de l'allongement de la moëlle épinière. Il en revint, mais il lui demeura de la difficulté pour parler. Le travail pour la nouvelle formation de la Gendarmerie qui foncièrement n'estoit autre chose que l'incorporation des six compagnies de chevau-légers dans les dix de gendarmerie, acheva de déranger la santé du pauvre major.

J'écrivis au Roy de Pologne qui sollicita M. de Choiseul. La Reine eut la bonté d'envoyer trois mémoires à ce ministre, qui eut l'insolence de ne répondre ni à la Reine ni au Roy de Pologne, son père. J'appris qu'il destinoit la majorité à M. de Ray qui avoit quitté, deux ans auparavant, l'ayde-majorité pour un régiment. J'allai trouver Castellane et lui dis : « Nous voilà encore rivaux ; mais nous n'obtiendrons ni l'un ni l'autre l'objet de nos désirs. Tu crois que ton oncle, l'ancien major de la gendarmerie, te fera avoir cette place par son ami, M. de Choiseul ?... — J'en ai la promesse écrite de M. de Paulmy. — Eh bien ! l'on va y nommer le chevalier de Ray. »

J'eus beaucoup de peine à convaincre Castellane que son oncle avoit persuadé au ministre frivole qu'il falloit pour cette place un étranger au corps ; que M. de Poyanne, grand-père de la jeune comtesse de Charost, beau-frère de M. de Ray, vantoit sans cesse ses talens à M. de Choiseul ; que celui-ci croyoit faire un coup d'Etat de lui donner la majorité, maintenant qu'il estoit colonel de cavalerie après avoir esté ayde-major.

Je demandai une audience à la reine. Je lui dis que j'estois au désespoir d'avoir imploré sa protection. « Je n'ai point de

réponse, me répondit-elle. — Je le sais, Madame. Je viens demander à Votre Majesté qu'au lieu de compromettre ses bontés, elle veuille bien envoyer ce mémoire par lequel je me désiste de la poursuite de la majorité et demande, simplement, un dédommagement. — Il n'y a rien de si raisonnable et de si modéré, » dit la Reine. Elle prend le mémoire, l'apostille et l'envoie tout de suite.

Ce mémoire demeura sans réponse comme les autres. C'estoit en 1764. Le mercredi suivant, je vais à l'audience de M. de Choiseul. « Je viens vous demander la réponse de deux mémoires du Roy de Pologne et de quatre de la Reine, lui dis-je. — Il n'y en a pas, Monsieur, répondit-il. — Il n'y en a pas ? — Non, Monsieur. Donnez votre démission ! »

Rapprochez ce moment, mes enfans, de celui du Johanisberg. Je répondis seulement au ministre : « Ces officiers dont votre salle est remplie et qui estoient à Friedberg entendent sans doute avec étonnement ce propos... Je suis trop attaché au service du roy pour que l'humeur de son ministre me le fasse quitter. Je vais rendre votre réponse. » J'allai effectivement la rendre à la Reine. Elle fut étonnée de l'insolence du ministre. La comtesse de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, pour lors assez mal avec lui, ne l'apaisa pas.

Vous devez concevoir que cette histoire fit grand bruit. Mad. de Grammont, sœur de M. de Choiseul et tous ses amis, lui dirent qu'il avoit fait la plus grande sottise. Il en convint presque, mais il compta s'en tirer par son esprit et par son crédit. Quelques-uns de ses amis voulurent me persuader que c'estoit un mouvement de vivacité et de le revoir dans la journée. Je répondis que ce n'estoit pas ma querelle particulière, mais celle de la Reine et de la Nation.

La reine envoya chercher M. de Choiseul qui vint le lendemain à son diner, le nez bien au vent. Lorsqu'il vit cependant, au dessert, que j'y restois comme ayant les entrées de la Chambre, il commença à se troubler un peu. La Reine renvoya la comtesse de Noailles et moi, et ce n'est que par M. de Choiseul même que la conversation a été sue.

Il commença par dire à la Reine : « Votre Majesté m'envoie chercher au sujet de M. de Saint-Chamans ?... C'est mon

parent... c'est un fort bon officier. — L'éloge que vous en faites, interrompit-elle, vous condamne vous-même. — Madame, reprit le ministre, Votre Majesté sait qu'il y a quelquefois certains arrangemens... La Reine l'interrompit encore : — Monsieur, je suis femme. Ce n'est point à moi à décider à qui c'est d'estre major ou non d'un corps. Vous venez de dire que M. de Saint-Chamans est fort bon officier. — Oh ! oui Madame ! — Mais lui-même s'estoit désisté de sa demande et il l'avoit réduite à celle d'un dédommagement. Le cordon rouge le flatterait dans ce moment-cy. — Madame, il l'aura ! — Pour toute réponse à mes mémoires, vous demandez la démission d'un officier qui a eu une action brillante à la guerre. Je ne prétends à aucune faveur pour les officiers qui me sont attachez, mais je ne veux pas qu'ils soient traitez ainsi. Vous offensez toute la noblesse française ! » Malgré tout son esprit, le ministre ne put répondre qu'en balbutiant : — Mais, Madame, je... je suis gentilhomme aussi. — C'est à cause de cela, Monsieur, reprit la Reine, que vous devez savoir comment il faut traiter vos égaux. Songez que je veux un dédommagement ! — Madame, il l'aura.

Le résultat de cette conversation qui flattoit ma vanité devait me faire du ministre souverain un ennemi irréconciliable, s'il eut été susceptible de haine. Il estoit trop léger et trop vain pour qu'il en fut ainsi. Ce fut cette espèce de cartel (1) et la promesse d'un dédommagement, qui est encore à venir.

Un ministre n'en auroit pas agi de cette façon avec la Reine actuelle, du tems qu'elle estoit sur le thrône (2). Mais ces choses dépendent du crédit que les reines ont sur l'esprit des roys.

Evitez, tant que vous pourrez, mes enfans, le choc des grandes puissances pour vos affaires. Les particuliers en sont presque toujours la dupe. Songez, si le militaire se rétablit, que c'est toujours une grande sottise de quitter. Je devois en estre bien tenté alors. C'estoit l'avis de M. Bertin. Si je l'eusse fait, serais-je au premier grade ? Rappelez-vous que le maréchal

(1) Le diplôme de commandeur de Saint-Louis.
(2) Ceci est écrit durant la captivité de Marie-Antoinette.

de Villars disoit que s'il avoit quitté, même à la dixième injustice qu'on lui avoit faite, il ne seroit jamais devenu marêchal de France.

Castellane et moi, nous prïmes notre parti de rester et de voir M. de Ray, major. A la vérité, il a esté fort honnête pour nous.

VIII

En 1765, après mon service à Issoire, en Auvergne, j'allai voir ma sœur. Je fus touché, après m'estre opposé vivement à son mariage, de recevoir des preuves d'amitié et de tendresse de mon beau-frère. Leur établissement ne ressembloit ni à Villenauxe, ni à Ribaucourt. Il avoit, de même que Frouville (1), beaucoup plus de rapports avec les castels des gentilshommes de notre voisinage que, dans notre jeunesse, nous trouvions très médiocres. Cependant, il estoit agréable, sauf l'hiver, qui est terrible dans les hautes montagnes d'Auvergne.

Ma sœur avait alors une fille sur le point de faire un très bon mariage. Deux ans plus tard, elle monta sur un tonneau pour ratisser la cage de son oiseau, tenant un couteau à la main. Le tonneau roula et elle se perça le cœur. Ma sœur en a esté inconsolable. Elle avoit, du second lit, un fils dont je n'ai jamais pu gagner la confiance malgré tous les services que je lui ai rendus.

Chez madame de Calonne, je me trouvois presque dans notre pays, y ayant beaucoup plus de relations avec le Bas-Limousin et la Haute-Auvergne qu'entre la Haute et la Basse-Auvergne, qui en est séparée par une chaîne de montagnes. Je n'estois qu'à huit lieues de Saint-Chamans (2), mon berceau.

---

(1) Cette seigneurie relevait de la baronnie de Marchenoir, près Vendôme. Les seigneurs rendirent aveu à cette baronnie de 1509 à 1777. Le marquis de Saint-Chamans l'avait achetée le 28 avril 1777.

(2) Le château de Cros, commune de Saint-Cernin, arrondissement d'Aurillac (Cantal), était à M. de Calonne en 1730. Celui de Ragheaud, même commune, fut acquis en 1752 par la famille de Calonne. — *Dict. stat. du Contat.* — Vu la distance indiquée, il semble que ce soit l'un de ces deux châteaux qu'habitait la sœur de l'auteur.

La curiosité d'y aller me prit. Cette terre appartient à M. d'Escars, dont le père, aveugle, avait des affaires très dérangées. On croyoit qu'il vendroit Saint-Chamans. Tous les seigneurs des environs me proposèrent de me prêter de l'argent pour l'acheter.

Aussitôt que les paysans de Saint-Chamans virent nos armes, ils s'assemblèrent et portèrent littéralement ma voiture jusqu'au haut de la montagne... Que les sentimens de ce bon peuple, si attaché à ses anciens seigneurs, sont changez !

De Saint-Chamans, je fus à Pazayac (1), charmante situation. Je parcourus tout le pays habité par nos pères, sans empressement à revoir des régions où je ne trouvois de satisfactions que pour ma vanité...

Je me mariai le 4 août 1766, dans la chapelle de madame de Fougières, la mère, rue du Grand-Chantier. La bénédiction nous fut donnée par M. Cloud, prieur du Temple, qui nous fit un très beau discours, que vous trouverez dans mes papiers.

Ce n'est pas, mes enfans, sans que mon cœur se déchire, que je rappelle cette époque qui auroit esté celle de mon bonheur si votre mère eut eu une meilleure santé. Mais je ne l'ai conservée pendant 21 ans, pour ainsi dire, que par artifice, et combien il m'a été cruel de craindre presque tous les jours qu'elle ne passât pas, ou la saison, ou le mois, ou même le jour ; aussi, me seroit-il difficile de décider si j'ai esté heureux ou malheureux avec elle.

En 1766, j'avois, pour la deuxième fois de ma vie, un congé.

En 1767, je fis mes deux mois de service en Auvergne et, pour la dernière fois, j'allai voir ma sœur.

En 1768, la Reine estoit morte. Depuis mon mariage, j'allois moins souvent à Versailles. A mon grand étonnement. M. de Lavauguion (2), me dit, en 1770, « M. de Saint-Chamans, vous estes mon parent, je vous destine une place auprès

(1) Commune du canton de Terrasson (Dordogne). L'auteur ne manqua pas sans doute de visiter le Pescher, commune de Sérilhac (Corrèze) dont le château, aujourd'hui rasé, avait appartenu à ses ancêtres.

(2) Antoine de Quelen d'Estuer-Caussade, duc de la Vauguyon, prince de Carency, marquis de Saint-Mesgrin.

des Princes qui vous sera agréable. — Je vous suis fort obligé, Monsieur le Duc, lui répondis-je; quelle est cette place? Si elle estoit subordonnée à une autre... — Je me garderois bien de vous la proposer! Le Roy a remarqué que la société donnée aux Princes les a toujours perdus. Il veut mettre auprès de ses enfans des gens non-seulement de nom, mais encore de mœurs sans reproche, et en état, par leur âge, de leur donner de bons conseils. Je vous avois mis, sans que vous le sussiez et que personne l'eut demandé, sur la liste des menins de Monseigneur le Dauphin. Cela n'a pu avoir lieu. La place que je vous propose est la même chose. J'ignore le nom qu'elle portera. Vous serez quatre ». Je crois que ces quatre devoient estre M. de Lesmaisons, M. Molac, M. de la Châtre et moi. (Il s'agissoit de la maison de Monsieur le comte de Provence.) « N'en dites rien à personne, excepté à votre beau-père. »

Je ne trahis point son secret. Je ne sais comment madame de Béarn parvint à le savoir. Elle avoit le plus grand crédit parce qu'elle venoit de présenter madame du Barry. Tout de suite, le nombre de quatre fut fort augmenté. On forma des brigues et des cabales pour avoir ces places dont M. de Lavauguion m'avoit mis, pour ainsi dire, en exercice en me faisant entrer chez les Princes, dans l'intérieur, à l'heure de leurs récréations. Cela déplaisoit assez à MM. les sous-gouverneurs. Ils y mettoient le plus d'obstacles qu'ils pouvoient. Ces places devinrent l'objet de l'ambition de tout ce qui pouvoit espérer y parvenir. J'allai à l'église de Marly demander à Dieu d'écarter de moi cette situation, si elle devoit me perdre, et la grâce de me soutenir au milieu des dangers, si je l'obtenois pour sa gloire. Il m'a fait la grâce d'écarter de moi la faveur et de me confirmer dans mes principes.

Il a esté à la mode de dire du mal de M. de Lavauguion comme de Louis XIV, de le regarder comme un faux dévot, sans aucun amour de la chose publique. Je puis certifier le contraire. Il ne vouloit auprès des Princes que des gens honnêtes. Ceux qui les ont perdus estoient précisément ceux dont il ne vouloit pas. Il me faisoit questionner continuellement sur ceux dont il avoit envie. J'ai été heureux d'estre à portée de rendre justice soit sur le caractère, soit sur la naissance, à beaucoup de gens que je savois estre mes rivaux et qui, en

conséquence, ont obtenu l'emploi dont j'ai esté d'abord écarté. Depuis, dans bien des conversations avec la famille royale, je me suis trouvé à même ou de détruire des préjugez ou de dire du bien des gens que je savois se déchaîner contre moi. Ils ne l'ont pas su ou ne m'en ont pas su plus de gré ; mais je m'en sais gré moi-même. Il faut, mon fils Georges, vous mettre bien dans la tête l'importance du jugement que l'on porte des autres devant de jeunes princes. Souvent, leur fortune en dépend.

En 1768, enfin, l'on m'avoit nommé brigadier sans que j'eusse aucun nouveau mérite. A la vérité, près de deux cents mestres de camp de mes cadets avoient passé avant moi. De préférence, j'aurois encore pris la place de major, quoique moins belle.

A la fin de 1769, M. de Choiseul offrit la Gendarmerie à M. de Stainville, qui préféra les Grenadiers de France. Depuis longtemps, il estoit arrivé à la Gendarmerie ce que vous voyez arriver aux états en décadence. D'abord, on remarque quelques légers abus. On veut du nouveau pour les corriger et que ce nouveau s'écarte totalement du régime ancien. Moi-même, j'avois donné, en 1759, un plan, fort approuvé du maréchal d'Estrées, pour ce corps, dont je ne changeois nullement la forme. Je donnois, au contraire, l'autorité au capitaine des Ecossais, comme cela avoit toujours esté ; je rendois plus sédentaire la place de major. Mais l'inquiétude des officiers du corps, la jalousie de l'armée commencèrent, durant les dernières campagnes, à faire dire : « Il faut un chef à la Gendarmerie » quoiqu'elle n'eut jamais servi avec plus d'activité et de discipline. A force de bavardages, cela passait pour un point constant. On disoit de même : « Il faut une révolution », la plupart, sans savoir pourquoi. Au lieu donc de laisser le commandement de la Gendarmerie au capitaine des Ecossais ou de le donner à un officier du corps, on le donna à M. de Castries, pour prix de son raccommodement avec M. de Choiseul, par le moyen de madame de Blot, et parce que M. de Choiseul vouloit avoir la faveur de Madame la Dauphine, qui commençoit à avoir du crédit et qui protégeoit M. de Castries.

Moyennant cela, les compagnies d'ordonnance ne devinrent plus qu'un régiment d'élite, et par une inconséquence qui a perdu ce corps, on donna le rang de sous-lieutenants aux gen-

darmes, ce qui leur inspira beaucoup d'indiscipline et une mutinerie qu'on n'avoit pas encore vue. M. de Saint-Germain, peu d'années après, réforma ce corps d'officiers.

Comme on n'estoit pas tout à fait despote en ce tems-là, on crut nécessaire de faire sortir de la Gendarmerie les plus anciens officiers par le grade de maréchal de camp. J'y fus promu en même tems que Castellane, entré six ans après moi. Il gagna beaucoup de rangs; je gagnai à peu près la moitié de ceux que j'avois perdus; mais je voyois encore quatre-vingts ou cent de mes cadets devant moi. J'estois peu sensible à cette nomination, qui me faisoit perdre onze mille livres de rente et même davantage, l'argent estant pour lors à quatre pour cent. Je demandai la conservation de la pension des Gendarmes de la Reine, comme officier de la maison de cette princesse, qu'à sa mort, le Roy avoit conservée en entier.

En 1767, M. de Castries maria sa fille à mon neveu le vicomte de Mailly. Je fus, dès lors, médiocrement satisfait de ses honnêtetés. Il nous demanda depuis le travail de nos compagnies. Il n'en suivit rien. Mon beau-frère, M. de Valanglard, lui demanda une grâce, il la refusa. L'humeur me prit et je le traitai assez mal. Cependant, je ne croyois pas trouver, dans le beau-père de mon neveu, un antagoniste déclaré. Il voulut faire revenir au corps la pension des Gendarmes de la Reine. En vain je lui prouvai qu'elle estoit attachée à la vie de la Reine et que je ne l'avois conservée que parce que le Roy avoit maintenu la maison de cette princesse. Il me répondit que le capitaine des Gendarmes d'une Reine morte avoit les mêmes privilèges, et mille raisons aussi bonnes. M. de Choiseul estoit notre juge. Je m'adressai à M. de Stainville, son frère, qui me servit fort bien, à madame de Brienne et, par Thianges, à madame de Ligne, de sorte que M. de Choiseul décida en ma faveur.

En 1770, on nous engagea dans une mauvaise affaire en nous persuadant de placer 2.000 escus sur une mine de charbon, qui ont été perdus. Dans ce tems-là, quoique avec une fortune très médiocre, nous étions à portée d'économiser sur nos revenus grâce à la sagesse de votre mère. Elle n'avoit pas de fantaisies. Nous mîmes 7.000 livres sur les vaisseaux, c'est-à-dire, nous fîmes société avec des gens qui alloient vendre de

la toile aux Isles. La spéculation estoit la plus belle du monde. Nous devions gagner cent pour cent. La première année, on nous présenta un compte de sept et demi pour cent de bénéfice ; la seconde, rien ; la troisième, banqueroute. Toutes ces banqueroutes ont porté sur mon bien, parce que le bien des femmes ne souffre jamais d'avaries. Au bout de douze ou treize ans, à force de crédit, je suis parvenu cependant à recouvrer une partie de nos fonds. Vous voyez que Dieu ne vouloit pas que nous devinssions riches ni marchands de toile.

IX

Continuons une histoire, mes enfans, où désormais vous trouverez quelque place.

Je vous ai déjà dit qu'à la fin de 1770, on nomma la maison de M. le comte de Provence. Il s'en fallut bien que M. de Lavauguion fit seul la nomination ! En voici la composition :

Premiers gentilshommes de la chambre : le marquis de Noailles, qui a cédé à la Châtre ; le vicomte de Laval.

Capitaine des gardes : M. de Chabrillant, par M. d'Aiguillon ; M. de Lévis, par la maréchale de Mirepoix.

Colonel des Suisses : M. de Montbarray, par M. d'Aiguillon.

Maîtres de la garde-robe : M. d'Avaray, par M. d'Aiguillon ; M. de Cresnay, par madame du Barry.

Gentilshommes d'honneur : M. de Virieu et M. de Donnissan, par Mesdames ; M. le chevalier de Béarn, par madame du Barry ; M. de Montbel, fils, sous-gouverneur, par M. de Lavauguion ; M. de Bernis, neveu du cardinal, par le Roy ; M. de Sparre, par madame du Barry ; M. de Fumel, neveu de M. Bertin, pensa manquer sa place parce qu'il hésitoit à reconnoître le marquis de Fumel, que, depuis, il a reconnu, père de la femme du chevalier du Barry, aussi honnête homme que son frère l'estoit peu ; M. de la Chastre, par M. de Lavauguion et promesse de l'évêque de Verdun, son oncle, favori de M. le Dauphin ; M. de Modène, par l'évêque d'Amiens, son oncle ; M. du Lau, longtems en balance avec moi. La princesse d'Armagnac, quoique je me fusse adressé à elle et qu'elle fut Noailles, alla rappeler impérieueement à M. de Lavauguion qu'elle demandoit la nomination de M. du Lau, pour prix de la protection qu'elle lui avoit accordée.

M. de Montesquiou fut nommé premier écuyer malgré M. de Lavauguion.

M. l'évêque de Limoges (1), premier aumônier, comme précepteur, c'estoit son droit.

Me voilà donc, suivant mon usage, exclu d'une place que l'on m'avoit offerte.

Je n'oublierai jamais un charmant propos que me tint de lui-même M. le comte d'Artois, âgé pour lors de treize ans. Il me dit : « Vous estes bien fâché, Monsieur de Saint-Chamans, de n'estre pas à mon frère ?... En voulez-vous savoir la cause ? L'on trompe à la Cour. Je vous ai trompé, et pendant que je sollicitois vivement que vous fussiez à mon frère, Provence, je souhaitois intérieurement que vous n'y fussiez point pour me revenir... Au demeurant, que vous serait-il arrivé ? Je connois votre exactitude au service. Vous n'auriez jamais osé demander un congé pour mener votre femme aux eaux... et elle en a besoin. Tout ce que nous donnons ne vaut pas le bonheur d'un bon ménage. »

Tel estoit et tel est encore le caractère de ce prince lorsqu'il suit les inspirations de son cœur. « Je ne connois, lui répondis-je, qu'un moyen de répondre à vos bontés, c'est celui de vous dévouer ma vie et, si vous le permettez, de vous parler toujours vrai quand vous me ferez l'honneur de me consulter. »

M. de Lavauguion m'assura effectivement que je serois avec le comte d'Artois. Je n'estois pas payé pour me fier à de simples promesses. J'appris qu'il avoit donné une lettre d'assurance à Molac. Je lui en demandai une. Il voulut s'esquicher (2). Je le saisis un jour, en allant à la messe aux Récollets. Je le pressai vivement. « Vous voulez donc me faire mourir ! Vous demandez une chose qui me coûte plus que la vie, me dit-il. — Non, Monsieur le Duc, il ne vous en coûtera pas la vie et vous assurerez mon existence. » Enfin, il promit. Son secrétaire qui estoit dans mes intérêts, quoique je ne lui donnasse pas le sol, fit la lettre et le duc la signa. Elle estoit conçue en ces termes :

« C'est avec grand plaisir, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous instruire *que le Roy m'autorise et me charge de vous*

---

(1) De Coëtlosquet.
(2) Terme du jeu de reversi. Au figuré, éviter de dire son avis ou de prendre part à un débat.

mander qu'il vous destine une place de Gentilhomme d'honneur auprès de Monseigneur le comte d'Artois, lorsque l'on formera la maison de ce Prince. Rendez justice à la satisfaction et aux sentimens, etc. ».

Je crois bien qu'il avoit pris sous son bonnet cette autorisation du Roy, car il n'y a jamais eu vestige de travail du Roy sur cet objet.

Il en avoit promis une pareille à M. de Beaumont d'Aury parent de l'archevêque de Paris, qui, par faiblesse, n'en poursuivoit pas bien vivement l'exécution, et une au vicomte de Bourbon-Busset, qui l'eut et a eu depuis la survivance de son père, premier gentilhomme de la chambre.

La maison de Madame fut formée par madame de Lavauguion. Madame la duchesse de Lesparre fut dame d'honneur, madame le Nouaillas, dame d'atours. Le reste fut composé de la maison de l'ancienne Dauphine : M. de Béranger, chevalier d'honneur ; M. de Nesle, premier écuyer, dont, depuis, mon neveu, le vicomte de Mailly, avait eu la survivance ; M. l'abbé de Mostuéjouls, premier aumônier.

Au mois de décembre 1770, M. de Choiseul, se voyant tout-puissant, crut pouvoir lutter contre le crédit de madame du Barry. Il refusa une place dans les fourrages à un de ses protégez et fit même des plaisanteries. Il arbora l'étendard contre la maîtresse, qui le culbuta et le fit exiler à Chanteloup, d'où il a continué à gouverner longtems la France. Toute la Cour avoit esté comblée de ses bienfaits. Contre l'ordinaire, l'esprit de M. de Choiseul y régna après la chute de ce ministre.

Je ne fus pas très sensible à cet évènement. L'état de votre mère me préoccupoit autrement. En 1769, pendant mon service aux troupes que l'on avoit rassemblées à Saint-Nicolas, je lui avois écrit de Markange, chez madame d'Helmstadt, pour l'engager à venir aux eaux de Plombières. Elle se fit palper par le docteur Petit (1), le plus habile pour les obstructions, qui ne lui en trouva aucune. L'année d'après, il décida qu'il y avoit plus de quinze ans qu'elle estoit attaquée. Voilà comme

---

(1) Docteur régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris.

sont les médecins ! Votre mère tomba dans le dernier degré de marasme. Je la mis entre les mains de M. Sorbier, l'aîné chirurgien major de la Gendarmerie, qui, pendant tout l'hiver de 1770 à 1771 la fit vivre par artifice. Elle fut plus de quatre mois sans pouvoir seulement digérer un morceau de limande à l'eau. Il demanda une consultation avec Petit. Celui-ci opina pour les eaux de Plombières. « Mais elle n'est point en état d'y aller, dit Sorbier. — Je le sais, répondit le barbare médecin, mais il ne faut pas qu'elle meure entre vos mains. Elle périra en route et vous n'en serez plus chargé. Je n'osois plus aller à Versailles dans la certitude qu'elle ne passeroit pas la journée.

Sorbier travailla donc à la mettre en état d'aller aux eaux. Nous arrivons avec beaucoup de peine à Villenauxe. Votre mère s'y estoit fait aimer des habitans et je voyois couler leurs larmes. Au bout de quinze jours, je la crus en état de partir pour Plombières. Nous allons à Troyes et y séjournons deux jours. Ensuite, nous nous acheminons. Dès le premier jour, il fallut coucher dans une méchante chaumière près Langres, ne pouvant aller plus loin. Le lendemain, nous trouvons un chemin fait à neuf qui la fatigue beaucoup. Je vis le moment qu'elle n'atteindroit pas Luxeuil. Enfin, nous arrivons à Plombières, où les preneurs d'eau croyoient que j'amenois une femme de quatre-vingt-dix ans (elle n'en avoit que vingt-cinq) et que le lendemain elle mourroit. Cependant, elle soutint les bains.

Nous trouvâmes, à Plombières, une de mes cousines, chanoinesse de Remiremont, appelée madame de Gimel, et sa sœur, madame de Lentilhac, chanoinesse aussi. Ces dames eurent pour ma pauvre malade toutes sortes d'attentions. Un jour, elles la trouvèrent pleurant ; elles lui demandent si elle est malheureuse. Il s'en faut ! dit-elle ; mais imaginez-vous qu'ils veulent me faire manger. Les eaux firent plus d'effet que nous n'eussions osé l'espérer. Dans l'intervalle, je la menai à Remiremont, chez madame de Gimel. Elle y eut bien quelques crises, mais pourtant elle reprit les bains avec courage.

Les deux saisons finies, le mois de septembre commençant à s'écouler, il fallut songer à son retour et elle n'estoit pas en état de voyager. Madame de Gimel nous offrit un logement à Remiremont. Je l'acceptai. Il commençoit à y avoir réellement

du mieux. Je songeai alors à un autre être non moins cher à mon cœur, et à le retirer de nourrice. Je partis donc pour Paris. J'allai un moment à Versailles et je voulus persuader madame Germain-le-Roy de venir avec moi pour vous sevrer à Remiremont. Elle ne demandoit pas mieux, mais son mari y mettoit beaucoup d'opposition que l'argent fit disparaître ; le 2 décembre, je m'embarquai dans une berline prodigieusement chargée, mon Georges sur le devant, dans sa bercelonnette ; la Blanchia, femme de chambre de madame de Saint-Chamans, qui lui avoit proposé de la nourrir si on la mettait au lait de femme ; et madame Germain-le-Roy.

A Nancy, j'entends se répandre le bruit que madame de Saint-Chamans estoit morte à Plombières. C'estoit quelqu'un qui assuroit avoir esté à son enterrement. Ainsi, je puis dire avoir pleuré votre pauvre mère seize ans avant que j'aie eu le malheur de la perdre. Vous jugez de mon état. Je continue mon voyage, plus mort que vif. Le 6 décembre, au pont de Colbe, près d'Epinal, une voiture de ferraille fait peur aux six chevaux qui nous menoient. Le postillon de devant, ses deux chevaux et les deux qui le suivent tombent du haut d'un talus dans la Moselle. La voiture penche et n'est plus arrestée que par une branche d'épine de la grosseur du pouce. « Nous périssons ! » s'écrie la nourrice. J'invoque saint Nicolas. Je saute à bas de la voiture et vous prends entre mes bras... A la fin, tout se relève et la voiture se remet en équilibre.

Quelle est ma surprise à une demi-lieue de Remiremont, de voir votre mère qui, malgré les glaces, étoit venue au-devant de moi avec madame de Gimel ! Je ne conçois pas comment j'ai pu résister à cette entrevue... Je lui présentai son gros balourd de fils, qui commençoit à marcher.

Elle avoit eu, pendant mon absence, une hydropisie qui avoit produit une crise fort avantageuse. Les soins de M. de Guerre, médecin de Remiremont, la mirent en état de reprendre les eaux de Plombières aussitôt qu'elles furent bonnes. Au bout de quinze jours, madame Germain-le-Roy retourna à Paris. Nous prîmes pour sevreuse la fille d'un tisserand de Remiremont, qui est la bonne Thomas.

Ce n'estoit pas tout de vous apprendre à marcher et à parler. Je profitai de mon séjour, l'hiver, à Remiremont, pour travailler

avec le savant père Oberneder, à ma traduction du premier chapitre de la Genèse, dans le but de vous garantir, mes enfans, de l'affreux poison de l'incrédulité. Je ne m'ennuyai pas un instant de l'hiver.

Les mœurs du chapitre estoient fort pures. Il y avoit quelques chanoinesses aimables. Il existoit entre elles, comme dans toutes les communautés, quelques tracasseries. Le fond de leur caractère estoit l'orgueil de filles qui ne doivent leur existence qu'à leurs titres. Comme étant moi-même juré à Remiremont, on me proposa de jurer des preuves allemandes que l'on me présenta. Je les trouvai en règle.

La vie des chanoinesses est fort pénible. A six heures et demie du matin, en hiver, c'est fort dur, elles vont à matines, restent à l'église jusqu'à huit heures et demie, y retournent à neuf jusqu'à onze. Elles dinent à midi précis, puis, à quatre heures, retournent à l'église pour vespres et complies. Ensuite, elles disent l'office de la Vierge et celui des morts, et reviennent souper à sept heures. Leurs prébendes valoient 1,200 livres. Une chanoinesse qui en avoit deux, et il y en avoit un grand nombre, estoit fort à son aise (1).

Notre voyage à Remiremont nous fut fort peu coûteux par le bas prix des denrées. Votre mère s'estoit fait une société fort aimable avec madame de Gimel, madame de Montjoy-Saint-Hippolyte, nièce du prince souverain de Porentruy, maintenant religieuse de la Visitation à Paris, et les quatre sœurs, mesdames de Messey, dont l'aînée surtout avoit pour elle toutes les

---

(1) Dans les derniers temps, les dames chanoinesses du chapitre de Remiremont ne prononçaient pas de vœux. Elles assistaient régulièrement aux offices du chœur. « Elles se procuraient tous les agréments de la vie qui sont permis aux célibataires. On sortait aussi facilement du chapitre qu'on y entrait ; il suffisait de prévenir l'abbesse ou la prieure, de lui adresser une lettre missive. » Les dames chanoinesses transmettaient leur place aux successeurs qu'elles se choisissaient, sans élection ni contrôle ; l'inscription du nom sur un registre suffisait. Une fois la résignation accomplie, on rentrait dans le monde libre de tout engagement, on pouvait se marier ou choisir tout autre état. Les chanoinesses héritaient de leurs parents et transmettaient leur fortune à leurs héritiers. La royauté s'était attribué le droit d'ingérence dans la distribution des bénéfices. — Léonce de la Rallaye, *Le noble Chapitre de Remiremont*, *Revue du Monde catholique*, juillet 1889.

attentions possibles. Madame de Messey vint quelques années après à Paris. Votre mère mit de la négligence à l'aller chercher, ce qui la blessa fort. Depuis, elle est devenue abbesse de Bouxières. Nous avons eu besoin d'elle; nous ne l'avons plus trouvée, quoique nous eussions dans notre manche le père Coster, son confesseur. J'ai eu bien de la peine à supporter cela. A Remiremont, votre mère eut une grande satisfaction. Elle obtint, par le moyen de son grand-père et de M. le comte d'Artois, la grâce d'un homme condamné à estre pendu. Elle se pressa trop de l'apprendre à sa femme, qui estoit en prison, ne pouvant résister au plaisir d'aller briser ses chaînes. La pauvre femme pensa en mourir de joie.

X

Les deux saisons que fit votre mère la rétablirent presque totalement. Elle passa l'hiver à Paris. Sa jeunesse lui fut rendue. En 1773, au mois de juillet nous retournâmes à Plombières, par reconnaissance. M. de Guerre m'annonça sa parfaite guérison. J'en repartis un peu avant elle. J'allai à Compiègne où elle vint me rejoindre. Là, à l'âge de quarante-trois ans, je sentis pour la première fois une pesanteur dans le pied que je cachai avec grand soin aux princes chez qui j'estois. C'estoit la première attaque de goutte. De Compiègne, j'allai en Picardie, chez ma belle-sœur, avec mon fils, âgé pour lors de quatre ans, et ma femme. Au commencement d'octobre, j'allai à Fontainebleau, où se livrèrent les grandes batailles pour ma place.

M. de Saint-Florentin, qui ne nous avoit pas nommés, regardoit nos lettres comme nulles. Elles estoient devenues un sujet de plaisanteries. On nous appelait les *mandarins lettrez*. Il y avoit trois ou quatre cents demandans. Quarante, au moins avaient de très bonnes raisons pour obtenir.

Madame du Barry décidoit de tout. Je n'avois auprès d'elle que le duc, depuis maréchal, de Laval, Bissy, peu en crédit. M. d'Aiguillon n'estoit pas contre moi, mais n'estoit pas pour, et il en poussoit d'autres. M. de Saint-Florentin, ministre de la Maison du Roy, et son premier commis m'étoient totalement opposés. Je m'adressai à madame la duchesse de Beauvilliers, un peu ma parente par son mari, fils de mon parrain le duc de Saint-Aignan, et par elle-même. Elle conservoit encore sur Madame Adélaïde un crédit que madame de Narbonne lui enlevoit et je ne pouvois m'adresser à cette dernière, que détestoit ouvertement madame de Soulanges. Je priai donc

madame de Beauvilliers de s'employer auprès de Madame Adèlaïde pour obtenir cette place si intéressante pour moi et pour mon fils, que cette princesse devoit tenir sur les fonts baptismaux.

Madame Adèlaïde accueillit fort bien la demande et promit de s'y intéresser. Chaque jour se répandoit la nouvelle que le Roy devoit travailler pour la Maison d'Artois, et il ne travaillait point. Enfin, un matin, j'appris que, certainement, il y travailleroit le soir. J'allai chez madame de Beauvilliers la prier d'en instruire la princesse le matin même. La réponse de celle-ci fut : « Dites à l'*Amour* (1) qu'il ne sait ce qu'il dit. Je sais mieux que lui ce qui en est ». A l'heure de son dîner, mon beau-père y alla. Elle lui fit à peu près la même réponse. Cependant, le Roy estant venu la voir, elle lui parla en ma faveur. Il balançoit entre moi et un autre. Madame Adélaïde l'emporta.

Le Roy nomma donc pour gentilshommes d'honneur à M. le comte d'Artois : 1° le vicomte de Roche-Aymond, neveu du cardinal, grand-aumônier ; 2° M. de Monteil, gentilhomme de la Manche ; 3° M. de la Châtre, frère de Madame de Meray, par madame du Barry ; 4° M. de Saint-Chamans ; 5° M. Edouard Dillon, protégé de la Reine ; 6° M. de Saint Hermine ; 7° M. d'Avaux de Mesme, fils de madame de Mesme, attachée à Madame ; 8° M. de Chamoy, par madame du Barry, je crois ; 9° M. d'Harville, par madame du Barry ; 10° M. le chevalier d'Escars, par madame du Barry ; 11° M. de Coetlosquet, neveu de l'évêque de Limoges. Il nous fut ajouté quelques jours après.

Quant au reste de la Maison, ce fut : Premiers gentilshommes de la Chambre : M. de Bourbon-Busset, pour avoir épousé la sœur de Chabrillant ; M. de Maillé, premier gentilhomme de la Chambre de M. le prince de Condé, par ce prince, qui avoit, peu de tems avant, ôté la place de capitaine des gardes à M. de Chambaran pour avoir demandé, sans sa participation, une place chez M. le comte d'Artois. Capitaine des gardes : M. le Baillif, alors chevalier de Crussol, près parent

(1) Nom familier que l'on donnait à l'auteur.

de M. d'Aiguillon; M. le prince de Hesnin, par sa tante, madame la maréchale de Mirepoix, et madame du Barry; maistres de la garde-robe : M. le comte de Thianges, par Madame Adélaïde; M. de Tourdonnet, écuyer du Roy, qui l'aimoit beaucoup. Premier maistre d'hôtel : votre grand-père (1). Cette place estoit la plus lucrative de la maison. M. de Montbel, sous-gouverneur, eut la même, moins lucrative, chez Madame la comtesse d'Artois. Capitaine des Suisses : le chevalier du Barry. Premier écuyer : M. le marquis de Polignac. Premier aumônier : l'abbé Gaston, sous-précepteur, qui avoit élevé M. de Lamballe.

Maison de Madame la comtesse d'Artois. — On nomma madame de Bourbon-Busset dame d'honneur; dame d'atours, madame la duchesse de Lorges, que la Dauphine aimoit; pour dames de compagnie : 1° madame d'Avarey; 2° madame d'Harville; 3° madame de Crenay; 4° madame d'Esterna, fille de M. d'Equevilly, capitaine du vautrait; 5° madame de Trans (Mlle de la Suze); 6° madame la comtesse Diane de Polignac; 7° madame du Barry, femme du chevalier (tous les deux fort honnêtes); 8° madame de Rancé, qui avoit esté à madame la princesse de Condé; 9° madame de la Force, par madame la Dauphine (elle est Mlle de Caraman); 10° madame de Montbel et 11° madame de Fougières, qui eurent une place par moitié. M. de Vintimille, chevalier d'honneur (je crois, par M. de Lavauguion). Premier écuyer : M. de Chabrillant, gendre de M. d'Aiguillon. Premier aumônier : l'évêque de Bayeux.

Les autres lettres et promesses furent annulées. Je m'en retournai bien content en Picardie où j'arrivai le 31 octobre. J'y demeurai, jusqu'au tems du mariage, qui se fit dans le mois de novembre.

Dès les premiers mois, il y eut quelques inversions dans le service. M. le comte d'Artois ne fit d'abord donner le fusil ni au prince d'Hesnin ni à moi. C'estoit pour humilier le prince, nommé par madame du Barry. Depuis, il a recouvré de la faveur. On imagina de petites voitures à une place et demie.

---

(1) Le comte de Fougières.

M. le comte d'Artois y alloit seul avec Maillé à qui je dis : « Mon cher Maillé. tu trouves charmant d'ôter les places... regarde ton âge. Bientôt, l'on t'exclura aussi ». Ce qui arriva.

Bientôt, on voulut persuader au comte d'Artois d'estre musicien. La nature lui a refusé de l'oreille. On l'entretint des intrigues des filles de l'Opéra. On lui fit remarquer comme *charmante* la conduite du prince de Conti, non en lui faisant envisager le côté militaire, ce prince ayant gagné des batailles, mais le côté crapuleux, que l'on appeloit une *charmante liberté* et l'étiquette des princes estoit qualifiée de *servitude continuelle.* Chaque jour, ces perfides flatteurs gagnoient du terrain sur le cœur du jeune prince. Ils n'ont pu cependant le corrompre totalement ni lui enlever la franchise et la bonté de son cœur.

On avoit cherché également à perdre Monsieur, qui avoit donné d'abord sa confiance à M. de Sinetti, son ancien sous-gouverneur et son maistre-d'hôtel, homme fin, mais qui avoit des principes.

On craignoit ensuite le crédit de l'abbé de Mostuéjouls et ses vastes connaissances. On chercha à éloigner les princes de tous ceux qui avoient contribué à leur éducation. Il en fut de même pour le Roy. On lui inspira, de plus, de la crainte et du dégoût pour les prestres.

Au commencement de 1773, M. le comte d'Artois eut une inflammation du sang fort sérieuse. Je lui en ai vu deux de cette espèce, et il en a eu trois. Il fut assez mal. La saine partie de sa maison voulut lui faire recevoir les sacremens. La pusillanimité du premier gentilhomme de sa chambre l'empêcha. Pauvres princes, que vous êtes à plaindre !

M. le Dauphin estoit mort au mois de décembre 1765, non sans soupçon de poison. J'ai beaucoup vécu avec La Breuille (1),

---

(1) Pautier de la Breuille, premier médecin du feu Dauphin et de la feue Dauphine. Il était le grand-oncle de M. Devars, notaire, et de M. Devars, avoué à Tulle. L'abbé de la Breuille, son frère, était aussi à la Cour.

Mme de Labrousse du Boffrand, née de la Breuille et sœur du médecin et de l'abbé, est l'arrière-grand'mère de MM. Devars.

Le médecin de la Breuille a laissé une tabatière en or ciselé, don du Dauphin et d'une grande valeur.

Les portraits du médecin, de l'abbé et de Mme de Labrousse du Boffrand sont en la possession de M. Devars fils aîné, au château de Nanthiat, arrondissement de Nontron.

son médecin et j'ai conclu que si c'estoit du poison, c'en estoit un fort lent. Le Dauphin a fini par mourir de la poitrine, le chagrin ayant beaucoup contribué à empirer son état. Tout le monde connaissoit les vertus de M. le Dauphin. On ne peut s'empêcher de reconnaitre que sa perte est le premier fléau dont Dieu a frappé la France. Cependant, on ne peut disconvenir qu'il ne fut, comme tous les Bourbons, un peu faible, surtout vis-à-vis de son domestique. Madame la Dauphine, inconsolable, se laissa altérer la santé par le chagrin et périt de marasme au moment qu'elle commençoit à vouloir vivre.

Il est singulier que cette princesse qui communioit deux fois la semaine, n'y songea pas dans ses derniers momens. J'ai vu cela plusieurs fois, mais Dieu fait presque toujours la grâce à ces sortes d'âmes de leur en envoyer d'autres qui les avertissent, comme fit en 1767 l'évêque de Verdun (Nicolaï), pour Madame la Dauphine.

En 1768, la Reine estoit morte comme une sainte. Il est constant qu'il arriva un évênement surprenant, lorsque l'on porta son cœur à Bon-Secours de Nancy, maintenant votre église, mesdames les chanoinesses de Nancy.

Dieu accéléroit les événements qui sont arrivez à la France par ces pertes réitérées, dont le sceau fut la mort de Louis XV. Ce prince, tant décrié par la rébellion et l'impiété, ne manquoit pas de très bonnes qualités. Il vouloit le bien, avoit le jugement très juste ; mais le cardinal de Fleury l'avoit habitué à ne jamais s'en rapporter à son avis, ce qui le rendit le faible organe de ses ministres. Cependant la France ne se seroit pas soulevée sous son règne. Elle n'a jamais esté si heureuse qu'en 1739. Voilà le point de splendeur de la monarchie, crainte et respectée de ses voisins, ses finances en bon état, l'arbitre de l'Europe. Louis XV avoit essuyé les dangers de la guerre. Il l'avoit faite en personne. Il avoit conquis les Pays-Bas et, par désintéressement, il les avoit rendus sans rien vouloir garder pour lui. Modèle de la chasteté pendant les douze premières années de son mariage, d'infâmes courtisans le plongèrent dans le libertinage. Une crapule fut cause de sa mort.

Bourdet, son dentiste, s'aperçut le premier, au commencement de may, que ses gensives estoient malades. Le Roy alla

à Trianon. Il y brûla des papiers fort intéressans, et revint à Versailles portant dans son sein une petite vérole d'une espèce affreuse dont il est rare de revenir.

A la Cour, cette maladie donna lieu à de misérables intrigues. M. Allard, curé de Versailles, avoit déjà eu le courage de lui parler des sacremens. M. de Fronsac, premier gentilhomme de la Chambre, défendoit exactement la porte pour les empêcher de parvenir. Enfin, le Roy les demanda lui-même. Il n'y eut plus moyen de reculer. Le Roy renvoya madame du Barry et il dicta au grand-aumônier une amende honorable des scandales qu'il avoit donnez à son peuple et mourut dans des sentimens qui font espérer son salut.

Il avoit toujours protégé la religion, que l'on respectoit encore, et je vais vous en donner une preuve. Au commencement de l'année 1774, M. le comte d'Artois me pria de dîner avec lui. Il n'y avoit que du gras. C'estoit un jour maigre. Je ne mangeai que du pain. Sur la fin du repas, Vaudreuil, qui estoit entre le prince et moi le fit remarquer. Loin d'en faire des plaisanteries, comme je pouvois le craindre, on regarda comme un acte d'héroïsme ce qui n'en estoit nullement un, d'estre à un bon repas et de ne manger que du pain et des raves. M. le comte d'Artois appela un de ses maistres-d'hôtel servans; il fit chercher tout ce qu'il put pour moi et donna ordre qu'il y eut toujours du maigre lorsque j'y serois. Je gagnai ensuite à un carême, à Choisy, qu'il y en eut absolument tous les jours maigres.

Votre mère, mes enfans, fit une chose bien plus courageuse. Le jour de mon mariage, elle estoit pâle encore de l'état de maladie dans lequel elle avoit esté. Je lui mis moi-même du rouge. Au retour de Plombières, elle voulut le quitter. Je la forçai à le continuer pendant un an pour voir si c'estoit un parti bien pris. Cet abandon estoit un sacrifice d'autant plus grand qu'avec du rouge, elle estoit fort bien et même jolie. Voyant enfin son parti bien pris, j'y consentis en l'avertissant qu'elle auroit à essuyer beaucoup de plaisanteries et de choses désagréables de la famille royale. Cela ne manqua pas et alla jusqu'à entendre le Roy dire à M. de Fougières : « Dites donc à votre fille de mettre du rouge; elle n'est pas supportable ainsi ». Il est très vrai même que cela l'a empêchée deux fois

d'estre placée. Mais toujours héroïne chrétienne, elle a fait un sacrifice qui, j'en suis persuadé, lui a valu sa mort admirable, car Dieu récompense abondamment ce que l'on fait pour lui.

Elle estoit grosse de vous, sœur (1) Fany, et nous logions à l'hôtel de Fortisson en attendant que le logement du commun d'Artois fût prêt, lors de la maladie du Roy. Si vous aviez de la mémoire, Georges, vous vous souviendriez, quoique vous n'eussiez pas tout à fait cinq ans, du spectacle touchant de la réception du saint Viatique. La famille royale et toute la Cour en pleurs estoient à genoux sur les marches du grand escalier. L'instant que le Roy fut mort, celui d'aujourd'hui, accablé sous le poids de la Couronne dont il venait d'hériter estoit prosterné à la tribune. Les cours se remplirent des voitures de la famille royale. Nous partîmes précipitamment pour Choisy et, de là, pour la Muette,

Quel moment, si le Roy avoit su en profiter ! La France, dans l'attente d'un nouveau gouvernement, le croyant et l'appelant *Louis le Sévère* ; le parlement, tremblant, prest à exécuter ses volontés. D'un désir seulement, il auroit pu décider les chefs de ce corps à placer leurs enfants dans ce nouveau parlement, que M. de Maupou avoit créé et qu'il n'avoit pu composer. De la Muette à Paris, c'estoit une foule innombrable. C'estoit ce même peuple qui le 6 octobre 1789... Mais arrêtons-nous et oublions notre patrie. Le détail des fautes qui découvrirent la faiblesse du gouvernement seroit trop long à placer icy.

Le Roy voulut se faire inoculer (2). Les trois frères le furent en même tems. On renvoya tous ceux qui n'avoient jamais eu la petite vérole... Que cette inoculation, mes enfans, a esté fatale pour la France ! (3).

M. le duc d'Orléans ne bougeoit pas d'auprès de la famille royale. La Reine estoit jeune, jolie, et quoiqu'elle gouvernât

---

(1) On a vu déjà que les filles de l'auteur furent chanoinesses.

(2) Le Parlement de Paris, par arrêt du 8 juin 1763, avait défendu de se faire inoculer sous peine d'amende et de bannissement en cas de récidive. — *Souvenirs de Madame de Créqui.*

(3) L'auteur était fortement prévenu contre l'inoculation du virus variolique, mais il est probable qu'il l'englobe ici avec celle de l'esprit des philosophes.

absolument, vouloit absolument *amuser*. La société du Palais-Royal estoit très élégante et très spirituelle, fort bien avec les Choiseul et leurs amis. La Cour choisit, pour favoris, ce qu'il y avoit de plus corrompu dans ce monde-là. M. le duc d'Orléans donna le ton à M. le comte d'Artois, qui chercha à l'imiter en tout : profusions, dépenses, paris extravagans. Qui perdoit toujours ? M. le comte d'Artois. Avec de telles gens, bientôt toutes les étiquettes furent abolies. On ne respecta plus la famille royale. Bientôt on prêcha la révolte, et je me souviens qu'à table, tout près du Roy, dès 1774, l'obéissance au monarque étoit contestée au point que je ne tardai pas à ne plus oser en soutenir les véritables principes. L'amour du plaisir, la crainte de la gêne, le désir de passer pour avoir de l'esprit et d'estre aimable étouffèrent les principes. La Reine y donna lieu, on ne peut se le dissimuler. Mais que la pénitence qu'elle en fait aujourd'hui est sévère ! Quelle différence de la Reine de ce tems-là avec celle qui montre tant de courage et de vertu actuellement !

Sous de tels maîtres, mon prince donna bientôt dans la débauche et l'on corrompit tout en lui excepté sa franchise et la bonté de son cœur. Vous imaginez bien, mes enfans, que dans de pareilles circonstances, je n'estois jamais consulté et que bientôt il n'y eut plus de règle pour le service, que je soutins toujours cependant, et fis mon marché avec lui que partout où le Roy iroit, il y auroit un gentilhomme d'honneur.

C'est madame de Polignac, contre laquelle on se déchaîne tant, qui a rendu à ce prince le service de lui montrer combien sa vie estoit honteuse et lui a persuadé de se tirer de la crapule. Depuis, il a gagné chaque année. Pendant les dernières, à Versailles, il estoit très sédentaire. Il travailloit chez lui et changeoit journellement à son avantage. Il ne lui restoit que les grâces et l'aménité du plus aimable des François ; son caractère avait pris plus de solidité et il y a apparence qu'en allant à Turin, il s'est soustrait aux plus grands attentats.

Le 31 juillet 1774, Dieu me donna Fanny.

Il falloit, mon fils, commencer à songer à votre éducation. La religion estant la base de toutes les sciences, je composai un catéchisme auquel l'abbé Pey a beaucoup travaillé, surtout à l'article de la foy, et qui fut examiné par plusieurs docteurs

de Sorbonne assemblez. Je l'ai fait, non pour vous apprendre des nouveautez en fait de religion (Dieu m'est préservé !) mais pour vous apprendre ce qui n'est pas dans les autres catéchismes et pour vous faire appliquer les grandes véritez de la religion aux différentes circonstances de la vie. Je commençois déjà à vous chercher un précepteur, et je ne trouvois ou que des gens envoyez par les impies, soldés par eux pour corrompre les jeunes gens, ou des imbéciles, ou des gens protégez par des supérieurs de collège, dont la plupart, imbus du *Contrat social*, le prêchaient, les supérieurs eux-mêmes leur ayant donné ces principes.

Votre mère, en 1774, eut la rougeole. Pendant qu'elle estoit dans son lit, mon Georges tomba malade avec tous les symptômes de la petite vérole que je n'ai jamais eue et crains. Sa mère n'estoit pas en état de le garder. Je prends mon parti et vais chez les Saxons et les plus fameux inoculateurs anglois pour me faire inoculer, à quarante-quatre ans, afin de pouvoir garder mon fils qui ne l'eut point alors. Heureusement, je ne trouvai pas les inoculateurs. Mais quelque tems après, sa mère me l'amène avec des boutons qui paraissoient mais non encore sortis ; ainsi peu dangereux ils ne m'empêchèrent pas de l'embrasser et de lui donner ma bénédiction. Nous logions au juste. Nous le mîmes rue des Rècollets, vis-à-vis de l'Egoût, chez Amaga, tapissier. Sa mère y alloit tous les jours. On me le montrait à travers les vitres. Ensuite, nous allâmes séparément à Villenauxe et je fus fort aise, lorsqu'après les six semaines, je pus l'embrasser.

Vous Fanny, vous estiez nourrie à la maison par la femme du portier, qui ne vous allaita que très peu de tems, car sans nous en rien dire, elle vous sevra estant devenue grosse. Je fus obligé, au milieu des glaces de 1775, d'aller vous chercher à Paris pour vous ramener à Versailles.

IX

En 1775, le Roy fut sacré. Cette solennité fut précédée de la ridicule journée des *Farines*. M. Turgot avoit fait monter le bled très haut. C'estoit son système (1). Aux environs de Paris, on se souleva. Tous les boulangers de Paris, à l'exception d'un seul qui avoit écrit sur sa maison *boutique à louer* furent pillés. Il n'y eut point d'autre désordre. A Versailles, il y eut aussi un soulèvement du peuple. La Cour faiblit ; le mouvement se répandit dans tous les environs. On rassembla près de vingt-deux mille hommes contre des mutins, déjà soutenus et payez. J'ai vu à Monsalet, chez monsieur le comte, depuis maréchal de Vaux, commandant la partie de la Basse-Seine, vingt-deux billets conçus en ces termes : « Avis aux bons citoyens. Vous savez que nous nous assemblons le 13 may à la chapelle d'Amonville, près Mantes. Venez-y avec des bâtons et bien préparez ; mais n'avertissez pas les riches, car ils nous sont contraires et vous savez que notre projet est le bien. » Ces billets avoient esté trouvez près Mantes. L'on ne crut pas même le voyage du Roy en sûreté, si les troupes ne le gardoient jusqu'à Rheims. M. de Vaux en fut chargé et disposa très militairement le peu d'hommes qu'il avoit, de sorte que la route du Roy fut bien gardée jusqu'à Compiègne et de là à Rheims.

Je n'ai jamais vu de spectacle plus beau, plus imposant et en même tems plus touchant que celui du sacre, surtout, le moment où le Roy, après avoir juré de ne jamais pardonner ni le viol, ni le rapt, ni le duel, *de ne jamais souffrir en France d'autre religion que la religion catholique et de maintenir les*

(1) Turgot ne voulait pas l'exportation des blés, mais leur libre circulation dans tout le royaume.

immunitez et privilèges du clergé, est intrônisé, que les portes s'ouvrent et que le peuple avec des acclamations qui font taire l'artillerie et les instrumens, le reconnoît pour Roy de France... Hélas ! c'estoit le soixante-septième depuis 1,400 ans reconnu ainsi !

De Rheims, nous revîmmes à Paris en douze heures, ce qui est la plus grande diligence qu'une voiture à six places puisse faire.

Vous estes, mon fils, le premier enfant que le Roy ait tenu sur les fonts baptismaux, depuis son avènement au trône. Comme il l'avoit promis, estant Dauphin, il vous tint avec Madame Adélaïde. Les cérémonies vous furent supplées (1) par le cardinal de la Roche-Aymon. J'avois bien demandé que l'on vous nommât Marie, pour vous mettre sous la protection de la sainte Vierge. Je fus fort étonné d'entendre le Roy y ajouter celui de Georges. Il m'appela et me dit : « C'est le nom du roi d'Angleterre. — Sire, lui répondis-je, il n'est pas roi de France. » Le véritable motif est que ce jour-là estoit celui de saint Georges. Autrefois, le Roy faisoit à la mère de l'enfant un présent en diamans. Mais c'estoit retranché depuis longtems et réduit, je crois, à vingt-cinq louis aux domestiques et douze douzaines de boîtes de dragées. Si vous fussiez devenu favori du Roy, le titre de premier filleul auroit pu, un jour, vous devenir utile. Il vous l'a esté auprès de Madame Adélaïde.

Le premier soin de la Cour fut de renvoyer M. d'Aiguillon, zélé partisan de madame du Barry. La Reine mit, vis-à-vis de lui et de sa famille, une partialité qui a pensé lui coûter bien cher depuis, et c'est une leçon pour les roys qui se livrent à des vengeances particulières... Je n'en dis pas davantage parce que M. d'Aiguillon, le fils, m'avoit donné pour vous, mon cher Georges, avec beaucoup de grâce, l'assurance d'une place dans les chevau-légers.

On avoit remplacé le ministre de la Guerre par le chevalier, depuis maréchal, de Muy. C'estoit l'homme le plus vertueux, et même le plus saint et le plus capable de ce ministère, où il auroit fait à peu près les mêmes changemens que M. de Saint-

---

(1) L'enfant avait été déjà ondoyé.

Germain, mais petit à petit, à mesure que l'on auroit eu de l'argent. Il m'avoit dit qu'il m'emploieroit et me demandoit un an. Il connaissoit également le militaire et la Cour, où il avoit passé sa vie, non pas favori, mais ami intime du vertueux Dauphin, père du Roy. Après avoir passé un très long tems sous M. de Choiseul ou sous d'autres ministres que je ne connoissois pas il en estoit enfin venu un qui m'estimoit et qui m'aimoit. Il estoit attaqué de la pierre, voulut se faire tailler, fut manqué dans l'opération et en mourut comme un héros chrétien... Il fut, suivant qu'il l'avoit demandé, porté à Sens, aux pieds de Monsieur le Dauphin.

Nous passâmes une partie de l'été au Plessis-les-Tournelles, chez le duc de Fleury, et à Villenauxe, d'où je ramenai votre mère avec une fluxion qui tendoit à l'esquinancie. Elle estoit grosse, il falloit ménager les remèdes. Elle guérit à Versailles et revint à Paris où la Providence, mon cher Charles, pour ma consolation, sans doute, vous fit naitre le 19 avril 1776. Le même jour, M. Lombet, précepteur de Georges, fut installé à la maison.

Pendant un voyage que nous fîmes en Picardie, en 1776 je commençai, mes enfans, mon livre *de la Cavalerie.* Je préparais déjà les leçons que vous ne deviez recevoir que plusieurs années après.

En 1777, j'allai avec votre mère à Frouville, jusqu'au tems de la moisson. Elle s'y divertit beaucoup.

Vous allez demander comment, avec une place à la Cour, je pouvois estre aussi libre pour mes voyages. Nous estions logez à Versailles. Je faisois, l'hiver, le service pour mes camarades. L'été, ils me le rendoient ou ne me le rendoient pas, car rien n'estoit moins exigeant que le service de M. le comte d'Artois.

M. de Saint-Germain avoit succédé au maréchal de Muy. Il forma une constitution réellement militaire ; mais il se pressa trop de la donner. Ne connaissant ni la Cour ni même l'esprit des officiers, il fut obligé d'envoyer une quantité de lettres interprétatives très nuisibles. Il réforma, sans en prévoir les suites, la Gendarmerie, la Maison du Roy, tous les corps d'élite créez ou conservez par Louis XIV, qui, en cela, avoit agi en profond politique, non seulement pour se faire garder, et la

suite n'en a que trop prouvé la nécessité, mais encore parce que ces corps estoient composés de tous gens qui tenoient aux provinces et lui en assuroient la fidélité. M. de Saint-Germain avait formé des divisions et n'avoit pas été le maître d'en nommer les officiers généraux. Au mois de mars 1777, il me dit : « Monsieur de Saint-Chamans, j'espère que le règne des talons rouges est passé. Je vais estre le maistre des choix. Vous allez estre employé. Ayez soin de faire obéir à Dieu et au Roy ! — Je vous promets l'un et l'autre pourvu que vous me souteniez, lui répondis-je. Je ne demande pas à quelle division vous me placerez. Si j'avois à choisir, ce seroit celle de M. le comte de Vaux. Je serois fort aise encore d'estre à la même que M. Crussol d'Amboise. » Le ministre ne s'expliqua pas davantage. Il m'inscrivit tout de suite sur le tableau des officiers généraux employez aux divisions. Le travail devoit se faire sous peu de jours, mais il fut remis de semaine en semaine et il a fini par ne jamais se faire ; de sorte qu'il est demeuré dans le portefeuille de M. de Saint-Germain dont M. de Montbarrey (1), suivant l'usage, changea toutes ces dispositions.

M. de Montbarrey, mari de mademoiselle de Mailly, avoit rendu de très grands services à M. de Saint-Germain au tems de ses disgrâces, où, exactement, il n'avoit pas de quoi vivre. M. de Saint-Germain, piqué de reconnoissance, peut-être aussi un peu pour plaire à M. de Maupas, premier ministre, nomma M. de Montbarrey directeur de la Guerre, au commencement de cette même année 1777 : cette place l'adjoignoit à M. de Saint-Germain qui bientôt éprouva que ni le thrône, ni le ministère ne peuvent se partager ; il ne faisoit plus rien, estoit contrarié sur tout, et fut obligé de laisser le ministère à M. de Montbarrey. Il mourut peu de tems après.

M. de Montbarrey fit faire à cet homme célèbre, vertueux, chrétien et très bon général, un bel enterrement. M. de Saint-Germain estoit adoré des troupes, qui désiroient le voir à la tête du ministère. La faiblesse du gouvernement lui fit perdre confiance. Sa querelle avec M. de Broglie, dans laquelle il avoit tort, l'avoit fait passer en Danemark, où il avoit régi la

---

(1) Le prince de Montbarrey, ministre d'État pour la Guerre.

Guerre, Il voulut introduire en France le système russe. parfaitement militaire, mais sans y mettre les nuances et les adoucissements qui pouvoient le rendre praticable pour la nation française. Il ne put pas accoutumer les soldats aux coups de bâton ni aux coups de plat de sabre substitués à la prison. D'ailleurs, c'estoit trop sévère pour de légers manquemens d'exercice. Si on réservoit ces punitions pour les fautes graves, elles devenoient infamantes et l'homme qui les avoit subies ne pouvoit plus rester au régiment. Ces peines ont occasionné la désertion d'une multitude de soldats.

Vous reconnoissez bien, mes enfans, à ces événemens, ma fortune ordinaire. Je vais vous en raconter d'autres à peu près du même genre.

Tout ce qui tenoit aux du Barry ne pouvoit rester sous le nouveau règne. M. du Barry quitta sa place de colonel des Suisses, madame du Barry, sa femme, quoique fort estimée, fut obligée de quitter la sienne auprès de Madame la comtesse d'Artois. Je la demandai pour votre mère, quoique M. de Thianges prétendit que ce fut bien mal fait, parce que cela pouvoit empêcher madame de Fougières de jouir des appointemens. (Vous noterez que votre grand-père n'avoit alors que 130,000 livres de rente!) Maillé s'y porta avec beaucoup de zèle ; mais, comme je le lui disois, son crédit estoit fort diminué. L'on demeura plus de trois mois en balance entre les deux plus vertueuses femmes du royaume ; l'une estoit votre mère, qui n'apportoit aucun obstacle étant née fille de qualité, l'autre feu la comtesse de Saint-Simon, née mademoiselle de Ponge ; le titre de Grande d'Espagne flattant M. le comte d'Artois, elle l'emporta.

L'on augmenta ensuite la maison de Madame Sophie (1). Je demandai une place. Madame la duchesse de Beauvilliers, après avoir mené l'affaire au point de la réussite, la fit manquer net. M. de Thianges avait agi auprès de madame de Narbonne qui avoit le crédit absolu et elle n'estoit pas contre. Madame de Beauvilliers exigea que j'écrivisse à Madame Adélaïde.

---

(1) Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine de France, fille de Louis XV.

J'eus beau lui en représenter les inconvéniens, lui dire que ce serait offenser madame de Narbonne, il fallut bon gré mal gré écrire cette lettre. Elle fut remise à une femme de chambre de Madame Adélaïde, qui, tout de suite avertit madame de Narbonne, laquelle détruisit l'ouvrage de sa rivale, fit un crime à madame de Saint-Chamans de ne point mettre de rouge et fit nommer madame des Entais. Madame de Beauvilliers sentoit que c'estoit sa faute et ne pouvoit se le rappeler sans colère, ce n'estoit pas ce qu'il falloit. Enfin elle se persuada qu'elle devoit revenir à la charge auprès de Madame Adélaïde, qui avoit conservé pour elle la plus grande considération, et lui demander cette place comme une grâce personnelle. Mais, à peine eut-elle pris cette détermination, qu'elle fut frappée de l'apoplexie dont elle est morte.

Je fus plus heureux, dans le premier moment, pour votre place, Georges; mais elle m'a causé depuis bien du tourment.

Monsieur, duc de Berry, est né en janvier 1778. Au moment de sa naissance et comme on revenoit du baptême, je dis à Monsieur le comte d'Artois : « Monseigneur, non seulement je veux vous rester attaché, mais je veux que toute ma race s'attache à la vôtre. Mon fils estoit trop jeune pour estre auprès de Monsieur le duc d'Angoulême, il ne l'est pas trop pour que je ne puisse demander une place de gentilhomme de la Manche auprès de M. le duc de Berry. S'il en est besoin, je ferai le service jusqu'à ce que mon fils ait dix-huit ans. — Il n'y a là rien de si honnête que cela, répondit mon prince. Vous me faites grand plaisir et je vous le promets. »

Lorsqu'il s'agit d'avoir la promesse par écrit, j'eus un peu plus de peine. On différoit toujours et je fus même obligé de m'adresser à Madame Adélaïde, qui obtint l'écrit pour son *fillot*. M. le duc de Berry vous a déjà témoigné beaucoup de bonté. Je vous conseille de ne point le négliger. Les choses peuvent se rétablir, et c'est lorsque l'on n'a pas abandonné les hommes dans leurs adversitez qu'ils vous en savent gré.

J'avois demandé et obtenu cette place sans en parler à M. de Serrent qui venoit d'estre nommé gouverneur du prince. Il avoit d'autres personnes à porter. Ayant l'écrit, je lui en parlai. Je vis mon homme très piqué, oubliant qu'il avoit esté mon camarade dans un tems où il ne pouvoit prévoir sa for-

tune. Votre grand-père lui parla et ne fut pas mieux reçu. Je refoulai à l'intérieur ma colère, mais je pris avec le gouverneur le ton de la fermeté sous le couvert de la politesse. Les choses en restèrent là.

Lorsque vous lirez ceci, Charles, ne croyez pas que votre frère fût seul l'objet de mes soins, vous les partagiez également. A peine votre santé commençoit-elle à donner quelque espérance de vous conserver, nous demandâmes un bref de Malthe (1). Mais, mon cher ami, vous deviez hériter de ma malechance. Un commandeur m'offrit, le plus obligeamment du monde, de demander le bref. Il s'adressa à un autre commandeur qui n'estoit pas en ce moment à Malthe. La lettre fit un circuit considérable. Dans cet intervalle, plusieurs se firent inscrire, et comme le rang ne date que du jour du bref du pape, ils se trouvèrent devant vous au nombre d'environ douze ou quinze, quoique vous eussiez payé avant eux. Votre date n'est que de novembre 1778. J'ai essayé tous les moyens possibles d'y remédier ; c'est de toute impossibilité. Cependant, ne vous désespérez pas ; avant que vous soyez dans le cas d'estre commandeur, ils disparoitront tous ou par mort ou en prenant d'autres partis.

---

(1) « Dans le tems que la religion étoit en possession de l'isle de Rhodes, il y avoit dans la ville de ce nom un endroit appelé le *Collachium*, ou le cloître, quartier destiné pour le logement seul des religieux, et séparé des habitans séculiers. Dans le chapitre général tenu à Malthe en 1631, il fut résolu de construire un pareil cloître : il falloit pour l'exécution de ce dessein un fond de cent mille écus. L'argent manquant dans le trésor, on résolut pour y suppléer d'accorder cent dispenses pour recevoir dans l'ordre cent jeunes enfans, à condition qu'ils donneroient chacun pour droit de passage mille écus sans compter d'autres menus droits. Les cent dispenses furent bientôt remplies ; mais le *Collachium* ne fut point bâti : l'argent qui provint de ce prétexte fut employé à d'autres besoins, et on a trouvé l'invention si commode, qu'au défaut d'un chapitre général, on a recours à l'autorité des Papes, qui par des brefs particuliers permettent cette réception de minorité, à condition de payer pour le droit de passage trois cens trente-trois pistoles au prix courant des pistoles d'Espagne. Ce droit de réception est appellé *droit de passage*, et tire son origine d'une somme d'argent qu'un jeune gentilhomme qui vouloit aller prendre l'habit à Jérusalem ou à Rhodes, payoit au patron qui l'y conduisait. » — Abbé de Vertot, *Hist. des Chevaliers de Malthe*, v. 349-350, Paris, Nyon, 1755.

En 1778, je fus employé à l'inspection des troupes provinciales. Je n'avois encore fait d'autre service de maréchal de camp que de recevoir un lieutenant des maréchaux de France que le tribunal m'avoit adressé en Lorraine. C'estoit M. de Roncault, fils du célèbre ingénieur, et ce grade ne m'avoit esté utile que pour la considération, dont je me suis servi à Plombières.

Je vous ai dit, mon fils, que les femmes, le jeu et le vin estoient l'occasion de toutes les querelles. Un jeune colonel, qui m'en a su depuis un gré infini, joue et perd à Plombières. Mauvois joueur, il fait entendre qu'il croit les cartes arrangées. Une espèce qui estoit là rapporte le propos à celui qui tenoit la main. Les deux hommes se battent et sont blessés mutuellement. Les femmes, qui aiment que l'on se batte parce qu'elles ne se battent point, disent que ce n'est pas assez, qu'il faut que l'un des deux y reste et tous ces jolis petits propos barbares. Je vais trouver M. le comte, depuis maréchal, de Vaux, lieutenant-général, et M. d'Argenteuil, brigadier, prest à estre maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps. Nous nous réunissons, allons au salon, y condamnons hautement cette morale barbare, faisons taire les petites femmes et obtenons l'aveu des sensées, Ensuite, nous allons trouver les deux ennemis. Nous leur disons que nous trouvons qu'ils ont suffisamment fait et nous les réconcilions.

Mais revenons à nos inspections. Autant celles de troupes réglées est aisée, autant celle des troupes provinciales estoit difficile, parce qu'il y avoit plusieurs pouvoirs à réunir et à concilier, le militaire et le civil. Tant que l'homme n'a pas passé sous le drapeau, il est citoyen; ainsi, les tirages, les discussions sur les fuyards, regardoient les provinces et les intendans. Mais, du moment que l'homme estoit enrôlé comme soldat et qu'il avoit prêté serment, c'estoit un militaire. Conséquemment, l'intendant n'avoit plus rien à y voir et il ne devoit se mêler ni des congés, ni des substitutions. Sur ce dernier point, j'estois fort facile. Toutefois je trouvois peu d'occasions d'exercer mon indulgence, par le motif que j'exigeois, en même temps que le milicien rendit à la communauté ce qu'il avoit reçu de la bourse commune, sómme fort considérable pour la plupart, qui préféroient rester engagez. D'ailleurs,

j'avois un système totalement opposé à celui des intendans, qui accordoient des substitutions, de préférence à ceux qui payoient une grosse cote d'impositions ; au contraire, je les accordois plutôt à ceux dont les parents pauvres ne pouvoient se passer de leur travail. Ma façon de penser sur les troupes provinciales est consignée dans un mémoire que je fis avec M, de Mainville. Je le donnai à la Cour où il fut approuvé de tous ceux qui le lurent. Mais la plupart, n'en prit pas la peine, entre autres, M. le maréchal de Ségur, comme si 78,000 hommes, qui sont le nerf de l'Etat, ne valoient pas la peine qu'on s'en occupât.

M. de Vault, des bureaux de la Guerre, qui avoit esté un moment inspecteur général des milices, me donna, sur ces troupes, des instructions qui me furent bien utiles.

Je fus chargé d'une partie de la généralité de Paris, où M. du Châtelet me contraria beaucoup. Il voulait simplement former dans cette généralité le régiment de garnison du Roy pour estre le dépôt des recrues de ce régiment. Le régiment de Paris me causa moins d'embarras. Il estoit composé de l'écume de la ville de Paris qui l'entretenait en remplacement de la milice. Cela me procura pendant quelque tems un grand crédit parmi les poissardes dont les maris et les fiacres (1), composoient le fond du régiment. Je leur avois fait avoir quelques grâces dont elles me surent gré.

Les officiers n'estoient pas bien délicats sur les moyens d'engager les soldats. Le régiment estoit rongé de maladies, escorté de trois fois autant de femmes qu'il y avoit de soldats. Je parvins cependant à le maintenir dans la discipline à Saint-Denis. Ce fut de ce régiment que je tirai M. de Bellouer pour le placer dans celui d'Artois-cavalerie. Ses ancêtres avoient porté la terre d'Avaugour dans la maison des ducs de Bretagne. Georges pourroit se souvenir de mon inspection à Saint-Denis et de la fête que les officiers me donnèrent.

Le plus embarrassant estoit ma conduite vis-à-vis de l'intendant de Paris. J'avois choisi des grenadiers superbes, tous de

---

(1) Ce terme désignait alors indifféremment le véhicule de ce nom ou son cocher.

bonne volonté. Mais le reste des bataillons estoit composé de pionniers auxquels on avoit donné, pour s'engager, vingt-quatre sols. Ils remplaçoient des soldats provinciaux qui avoient donné 270 livres pour leur substitution. Mon camarade dans la généralité jetoit feu et flamme, crioit à l'injustice. Elle estoit manifeste et j'en parlai à l'intendant, qui me répondit : « Combien croyez-vous qu il y ait de bénéfice à ce marché ? — Mais, au moins 50,000 francs, répondis-je. — Vous vous trompez, reprit-il, il y a 50,000 écus... Mais voilà l'ordre du ministre de Paris et de celui de la France, et voici l'emploi que j'en ai fait pour la province. Au demeurant, ne soyez point inquiet. Si la guerre venoit, je vous réponds que vous auriez tous soldats aussi beaux que vos grenadiers. »

Je rendis compte à M. de Montbarrey en lui disant : « Si vous voulez suivre cet abus, vous allez compromettre tous les ministères ensemble. Voyez... » L'intendant me sut un gré infini de ma conduite, qui doit vous apprendre à ne pas accuser légèrement de friponnerie les gens en place.

Indépendamment du régiment de Paris et des deux bataillons de garnison de l'Isle-de-France et de Beauvoisis, je fus encore chargé des trois bataillons du Maine, d'Anjou et de Rohan-Soubise, composant en partie les milices de la généralité de Tours. J'arrivai au Mans, estant déjà au-dessus de ma besogne. Je m'attendois à trouver beaucoup de difficultez de la part des paysans manceaux ; je n'en trouvai aucune ; souvent, au contraire, j'estois obligé de trouver moi-même des raisons en leur faveur. Je commençai par faire composer les compagnies par arrondissement, ce qui fut exécuté en trois jours et deux nuits, avec une célérité sans égale. Je choisis ensuite les grenadiers. J'annonçai que je ne voulois que des gens de bonne volonté. Pour peu qu'un homme hésitât, il estoit refusé et aucune sollicitation ne pouvoit ensuite me le faire admettre. Je fis battre un ban pour savoir s'il y avoit quelque reproche à faire à ceux qui venoient d'estre choisis grenadiers, ce qui leur donna une si haute idée de cet état que l'on m'offroit de l'argent pour en estre. Un de ceux que j'avais choisis s'estant trouvé mal par suite de l'extrême chaleur, me demanda en grâce de lui permettre d'aller chez lui chercher un certificat constatant qu'il avoit une bonne santé et me pria avec larmes

de le laisser grenadier ; tous désiroient avec la plus grande ardeur d'aller à la guerre. C'est ainsi qu'il estoit bien aisé, dans ce tems-là, de monter la tète aux François pour le bien.

La taille moyenne de ces grenadiers estoit de 5 pieds 6 pouces et demi, et la force moyenne, celle de lever une pièce de vin. Depuis, on les a trouvez beaux, mais l'air un peu trop dur, et on les a remplacez par des perruquiers bien frisez.

Les officiers n'estoient pas aussi intelligents. Cependant j'en trouvai quelques-uns qui savoient compter jusqu'au nombre de leurs soldats et j'en tirai parti. Il y en avoit même de bons. J'estois chargé de rendre de leur caractère un compte qui ne pouvoit estre que fort superficiel. J'ai vu avec plaisir que mes notes s'accordoient avec celles des colonels qui avoient commandé longtems ces mêmes officiers.

J'évitai une querelle avec Messieurs du présidial du Mans, le jour de la Fête-Dieu. Ces messieurs trouvoient tout simple que j'eusse à la procession un rang distingué et le fauteuil dans l'église, mais ils ne vouloient pas que les officiers les précédassent. Je m'aperçus de la rumeur et je dis à haute voix : « Messieurs les officiers, vous marcherez ici avec les chanoines, dont la plupart sont vos frères et vos cousins. » Par ce biais, j'apaisai les murmures qui auroient pu faire la matière de plusieurs volumes d'écriture, sontenus, chacun, par un ministère opposé.

Un nommé Moussay, garde-magasin, eut la fidélité de me dire qu'il y avoit au Mans, en dépôt, totalement oublié, l'armement de trois bataillons du régiment du Mans. C'estoit une chose très chère. En rendant compte de mon travail à M. de Montbarrey, j'eus toutes les peines du monde à obtenir pour le fils du fidèle Moussay la survivance de sa place. Pendant que l'on combloit de grâces un certain officier dont la fidélité n'estoit pas généralement reconnue, il fallut livrer bataille pour obtenir quelque chose en faveur du fameux Maizeroy (1)

(1) Lieutenant-colonel, membre de l'Académie des Inscriptions en 1776.

qui savait mieux écrire que commander le fameux bataillon de Beauvoisis. Vous allez, mes enfans, crier contre le gouvernement des ministres. Soyez sûrs qu'il en arrive autant dans les républiques. Les hommes sont les mêmes partout.

XII

Du Mans, je vins à Frouville, où j'appris que mon pauvre frère, parti très-malade de Paris, estoit à l'extrémité. Je m'acheminai vers Villenauxe et j'appris sa mort à Paris. Il me laissoit la tutelle de ses enfans.

Je demandai le gouvernement de Saint-Venant. M. de Laroche-Aymond proposa de remettre une pension de 8,000 livres pour avoir un gouvernement qui ne valoit pas davantage. Le roi, lui-même, partagea la pension de M. de La Rochaymond, 4,000 à M. de Cambis et 4,000 à moi en attendant un gouvernement. J'en voyois tous les jours donner à mes cadets, même à des brigadiers.

A la fin d'août 1778, je fus employé. M. de Montbarrey m'avoit d'abord destiné le régiment de Royal-Piémont et un autre régiment de cavalerie, qui estoient en Auvergne. Dans la suite, il changea d'avis et je ne fus pas fâché qu'il me fit inspecter de l'infanterie à La-Rochelle, le régiment d'Aulbonne, depuis de Loll du Châteauvieux. La tenue de ce régiment me satisfit pleinement et je l'aurois même préféré pour la guerre au régiment de Salis, que j'inspectai à l'Isle de Ré.

Ce dernier régiment estoit le modèle des manœuvres et de la tenue. Quand on avoit dit le régiment de Salis-Grisons : a fait telle chose, on s'empressoit de l'imiter. Ce régiment se met en bataille devant moi, bien maquignonné. Je parcours le front et ne dis rien. Hartmands, lieutenant-colonel et Schmidt, le major, me disent avec étonnement : « Mais, mon général, vous ne nous dites rien de nos deux compagnies de

grenadiers ? — Non, leur répondis-je froidement. — Mais, mon général, reprennent-ils, est-ce que vous trouvez quelque chose à reprendre ? — Oui. Faites ouvrir les rangs. Je vais vous montrer ce que je trouve à redire. » J'interroge un grenadier ; je lui demande son pays. — Russe, répond-il. Je passe à son voisin ; j'apprends qu'il est Suédois. Je dis alors à Hartmands : — Sont-ils Suisses ? » Je passe à un troisième et lui demande son âge. — Cinquante-six ans. — Depuis quand estes-vous venu au régiment ? — Depuis six mois. — Cet homme n'est pas jeune pour une recrue, dis-je. Je demande à un autre ce qu'il a aux doigts : « La goutte. » Un autre est boiteux. J'en interroge encore un qui a le regard fixe. — Je perds la vue, répond-il. — Voilà, messieurs, ce que je trouve à redire : Des hommes pour un théâtre, mais incapables de servir.

Lorsque les officiers du régiment de Salis virent que le maquignonnage ne m'en imposoit pas, ils y allèrent beaucoup plus simplement avec moi. Ils furent les premiers à rire de toutes les ruses qu'ils avoient employées, des faux talons, des faux mollets, des fausses épaules qu'ils avoient donnés à leurs soldats. Au camp de Compiègne ensuite, je les vis manœuvrer. Ce n'estoit plus du charlatanisme. C'est d'après les meilleurs principes qu'ils s'alignoient et qu'ils faisoient leurs évolutions avec la plus grande précision et la plus grande vivacité. Les soldats estoient tenus par une discipline beaucoup trop sévère. On prenoit les plus grandes précautions pour les empêcher de déserter dans les marches. Le corps des officiers y est bien plus uni que dans le régiment d'Aulbonne, et meilleur ; mais les soldats sont moins propres à la fatigue. Les moyens de recrutement valoient aussi beaucoup mieux dans Salis.

J'avois défense de me mêler de ce qui regardoit les affaires d'argent ; j'estois curieux cependant de savoir ce que valoit une compagnie Suisse et j'y parvins et avois beaucoup de détails que mes prédécesseurs n'avoient pu avoir. Je commençai par leur dire qu'ayant servi toute ma vie dans un corps à privilège, je respectois le leur ; que, d'ailleurs, un inspecteur attaché à M. le comte d'Artois, colonel des Suisses, ne s'aviseroit pas d'aller contre les avantages accordés à ce corps. Je leur fis remarquer qu'au lieu de me demander quatre invalides, ils

pouvoient en proposer huit, pourvu que quatre fussent protestants, parce que les Suisses avoient établi, pour ces soldats, un fonds différent pour celui des Invalides. En général, les Suisses ont esté fort contens de moi.

Je trouvai que les Pères de la Charité, qui tiennent si bien leur hôpital à Paris, le tenoient on ne peut plus mal à La-Rochelle et à l'Isle de Ré : ustensiles malpropres, malades, mourans, morts, dans le même lit ; nourriture mauvoise et tous les abus possibles qui, malheureusement, estoient soutenus. Je vous renvoie pour cela au mémoire que je donnai alors sur les hôpitaux.

Un autre mémoire vous fera connoître ma façon de penser sur la fortification nouvelle de M. de Montalembert que les Suisses d'Aulbonne exécutoient à l'isle d'Aix. J'y vis des choses à mettre en pratique, mais un inconvénient insurmontable est d'abord la fumée et l'ébranlement que cause à ces forts en bois, soit le canon de l'ennemi, soit le nôtre.

J'allai voir aussi le port de Rochefort et les travaux fort bien conçus qu'y avoit fait faire, pour la défense de la Charente, M. de La Tour du Pin, commandant en second dans le pays d'Aulnis. Ils sont détaillez dans mon mémoire à ce sujet. Ils estoient d'autant plus nécessaires que nos côtes n'estoient nullement en sûreté. Nous n'estions pas précisément en guerre avec les Anglois, mais nous soutenions ostensiblement les Américains. Les corsaires anglois croisoient journellement sur nos côtes. Il n'y avoit dans l'Isle de Ré que le régiment de Salis, de 933 hommes, et les gardes-côte, dont les femmes composoient la principale partie, nul approvisionnement. L'eau douce et le bois manquoient. Il y avoit beaucoup de canons dans le fort Saint-Martin, mais pas un grain de poudre. Dans La Rochelle, il n'y avoit que le régiment d'Aulbonne qui avoit détaché cent hommes à l'Isle de Ré. En défalquant les congés et les malades, il ne restoit pas cinq cents hommes pour la garde d'une place fort grande et dont la moitié est protestante. Aussi, fus-je fort peu flatté de me trouver commandant en chef dans cette ville pendant quelques jours.

En revenant, mon projet estoit de passer par Beaumesnil. Une attaque de goutte, qui me prit aux Ormes, me fit aller à Frouville. Si j'eusse suivi mon premier projet, j'aurois vu

mourir sous mes yeux la plus vertueuse et la plus sainte de mes amies, madame la duchesse de Charost. L'abbé Ponguilly, Georges, vous contera sa mort.

M. de Montbarrey, pour cette inspection, m'avoit donné 5,000 livres et 200 de logement. Je l'assurai que n'ayant à faire d'autre dépense que celle de la poste, c'estoit beaucoup trop, et que l'on auroit fort bien pu employer deux officiers généraux avec la même somme. Mais le projet estoit changé. M. de Montbarrey, qui avoit esté inspecteur, supprima les divisions et rétablit des inspecteurs tels qu'il l'avoit esté lui-même.

XIII

Malgré toutes mes sollicitudes, je composai pour Georges le premier volume de mon ouvrage sur les mathématiques, résumé, peut-être, de 170 volumes de géométrie. On l'a trouvé clair et méthodique. Le second, comprenant l'algèbre, est presque en entier de M. Lambet, qui estoit devenu savant, à l'exception de ce qui regarde les fractions et les puissances. Je travaillai ensuite au volume de la défense des frontières et des conquêtes de Louis XV. Lisez-le, mes enfans, avec attention. Vous y verrez comment les plus grands généraux ont appliqué les principes de la guerre à toutes leurs opérations.

En 1780, le 8 janvier, Dieu fit naître Mlle Célestine, qui fut nourrie par la même madame Rouvel, à qui Charles a tant d'obligations. Célestine lui en a beaucoup aussi.

M. le comte d'Artois fut à Gibraltar et n'emmena point de gentilshommes d'honneur. Vous trouverez dans mes papiers la lettre qu'inutilement je lui écrivis à cette occasion. Il mena avec lui des étrangers et simplement ses deux capitaines des Gardes et son premier gentilhomme de la Chambre ; et il se trouva que, pour aller à un siège dangereux, il n'avoit avec lui que des gens qui n'avoient jamais vu de tranchée, excepté Maillé, seul officier général de sa maison. Heureusement il s'y conduisit fort bien, avec valeur, sans imprudence et avec intelligence. Ce voyage commença même à amener un peu de maturité dans sa tête.

Nous fûmes à Livry pendant quelque tems, chez madame la duchesse de Beauvilliers, qui fit une chute que je crois avoir occasionné sa mort, au moment qu'elle alloit faire les derniers efforts pour avoir une place pour votre mère, comme je vous l'ai déjà dit.

Le 5 mai 1781, la Providence m'a accordé Amable et je me

suis trouvé père de cinq enfans. Ce n'est pas trop, mes amis, si vous tournez tous bien. Sitôt la naissance d'Amable, nous demandâmes un bref pour le faire recevoir chevalier de Malthe et, quelques mois après, afin de vous épargner, messieurs, l'embarras de faire vos preuves et d'économiser votre petit bien, nous avons payé vos passages sur notre revenu. Ça esté un objet de 15,000 livres et plus, indépendamment des brefs, nous avons fait la dépense des preuves, ce qui n'est pas si aisé qu'on peut se l'imaginer. L'on croit, parce qu'il n'y a que quatre degrez à prouver dont le présenté fait le quatrième, que rien n'est plus facile ; mais il faut prouver pour seize familles, à cause des mères et voilà l'embarras. Les généalogistes de Paris crurent qu'il n'estoit pas besoin de bref pour la famille des Gaudon dont estoit la grand'mère de votre mère. Cette famille, en 1542, prenoit le titre de chevalier, seigneur de Souys. Le grand-père de votre grand'mère avoit esté convoqué et comparut à un ban de noblesse, en 1684, sous les ordres d'un Claude de Fougières. Les commissaires nommez à Paris pour l'examen des preuves n'avoient pas fait la moindre difficulté. Ils avoient donné les conclusions les plus flatteuses sur les noms de Saint-Chamans et de Fougières. Mais les preuves sont revisées à Malthe où les vérificatenrs élevèrent une difficulté qui passoit les bornes de la rigidité. « Nous voyons bien, disaient-ils, Marc-Antoine Gaudon convoqué au ban comme noble sous les ordres de M. de Fougières en 1684, mais les preuves ayant esté faites en 1782, il manque *deux ans* au centenaire exigé. » On leur répondoit : « Le père, l'ayeul, le bisaïeul et même le trisaïeul de Marc-Antoine Gaudon prennent le titre de chevalier, seigneur de Souys. — Il est vrai, répondoient les vérificateurs ; mais nous les voyons en même temps lieutenans-généraux de Moulins, charge qui donne la noblesse tant que l'on exerce, mais ne la transmet point. Ainsi, après des conclusions encore plus flatteuses, il fallut leur présenter un titre antérieur à 1684 prouvant la noblesse.

M. de Fougières avoit perdu le contrat de mariage du père de sa mère, le fameux M. d'Arvilliers, dont la mère estoit Gaudon, il ne put me donner aucun papier. A Moulins, nous ne pûmes rien trouver. A N.-D. de Cléry, un Ranchet avait épousé une Gaudon en 1601. C'estoit trop haut. Nous voulions

soutenir contre Malthe que les preuves estoient bonnes. Enfin, d'Estournel arrangea cela par son frère, le commandeur au moyen d'un bref qu'il fallut payer. Ainsi vos preuves, messieurs les chevaliers, sont parfaitement en règle. Cependant, j'ose le dire, peut-être ne seriez-vous jamais venus à bout de les faire.

Au mois de septembre 1781, Charles fut tenu sur les fonts baptismaux par Madame la comtesse d'Artois et j'eus grand soin de lui faire donner dans le même ordre les mêmes noms que ceux inscrits à Malthe. C'estoit fort important, parce qu'on auroit pu lui faire la chicane qu'il avoit esté tenu sous un nom qui n'estoit pas le sien. Mais les preuves sont reçues à Malthe. Il n'est plus possible qu'on élève cette difficulté.

Le duc de Berry passait aux hommes (1). M. de Serrent (2) ne vouloit pas entendre parler de vous, Georges, parce que vous aviez esté nommé sans sa participation. Le baron de Besenval (3), qui estoit de la société intime de M. le comte d'Artois, ainsi que M. de Serrent, protégeoient le chevalier de Buffevent, homme de beaucoup d'esprit, bon gentilhomme, du Dauphiné, âgé de cinquante ans passez. Le baron de Besenval demanda pour ce dernier une place de gentilhomme de la Manche auprès de M. le duc de Berry. Mon prince lui promit tout tout de suite, sans réfléchir que vous en aviez la promesse. Je vais trouver M. de Serrent et la conversation fut très vive. Votre grand-père va trouver Madame Adélaïde et j'y vais ensuite. Votre marraine va dire à son neveu qu'il est un étourdi, il en convient et est lui-même embarrassé.

M. de Serrent avait fait avoir la place de secrétaire des commandemens de M. le duc d'Angoulême à M. de Cangey. ancien secrétaire de M. le duc de Choiseul, qui avoit servi dans les Chevau-Légers d'Orléans, compagnie de votre grand-père, et que j'avois traité avec beaucoup d'honnêtetez. Il n'y

---

(1) C'est-à-dire, sortait des mains des femmes pour passer à celles des hommes, aux gentilshommes de la Manche. Le prince avait alors trois ans.

(2) Le comte de Serent ; il fut député de la noblesse en 1789.

(3) Ou de Besenwals, suisse, lieutenant-général en 1762. Il a laissé des mémoires qui contiennent un grand nombre de particularités et d'anecdotes sur la Cour pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur les événements du temps.

avoit eu entre lui et moi que ce seul rapport. Cependant il vous fit avoir votre place et tira d'embarras M. le comte d'Artois en proposant de nommer M. de Buffevent troisième sous-gouverneur, place qui convenoit bien mieux à son âge, et qui valoit davantage.

Le 1er octobre 1783, je vous fis recevoir Garde du Corps, et vous pouvez vous souvenir que M. le prince de Tingry vous fit toutes les politesses que l'on pouvoit attendre du fils d'un ami de mon père.

Dans l'hiver, Georges, vous montâtes d'abord au manège à Versailles, y réussites d'abord assez mal. M. de Lorme vous instruisit avec un soin que vous ne devez jamais oublier. Sous l'inspection de M. de Kinstrot (?) il vous fit monter tous les chevaux de Monsieur, même les jeunes, et vous étiez au rang des casse-col. Je gardois mon logement à Versailles, mes chevaliers, afin d'être à même de vous procurer les mêmes moyens.

J'allois oublier de vous dire qu'en 1784, j'avois esté fait lieutenant-général.

En 1780, M. le marquis de Ségur, brave homme qui avoit esté blessé plusieurs fois, perdu un bras à Laufeld et qui devoit sa fortune à la maison d'Orléans, fut nommé pour remplacer M. de Montbarrey. Quelques années auparavant, j'avois cherché de l'employ en Franche-Comté, où commandoit M. de Ségur. Il me refusa son suffrage. Les sociétez de ce ministre estant diamètralement opposées aux miennes, je ne pouvois estre bien avec lui. Le comte de Broglie lui succéda au commandement de Franche-Comté. Celui-ci mourut dans l'année des suites de la maladie qu'il avoit gagnée au dessèchement des marais de la Saintonge. Il y eut beaucoup de brigues pour ce commandement.

M. le comte de Vaux (1), père de ma belle-mère, avoit conquis la Corse et il en avoit esté peu récompensé. Il estoit parti pour faire une descente en Angleterre, conduit par l'armée navale de M. d'Arvilliers. Ces deux généraux avoient chacun la promesse du bâton de maréchal de France. L'expédition

---

(1) Lieutenant-général en 1759.

manqua. Madame de Fougières, à l'insu de son père, demanda pour lui le commandement de Franche-Comté. J'ai tant fait de mémoires que j'ai appris à les faire. Je fis celui de M. de Vaux. Je fis prendre au chevalier de Crussol et conséquemment à notre prince un grand intérêt à sa cause. Un obstacle très considérable estoit que la Reyne vouloit faire avoir ce commandement à M. de Thiard ; mais elle se désista quand elle vit sur les rangs M. le comte de Vaux, qui dut le commandement à sa fille. Il m'en sut fort bon gré. On fut forcé de le faire maréchal peu de temps après que M. de Ségur fut nommé ministre.

Lorsque je sollicitai de lui le grade de lieutenant-général, je lui rappelai mes campagnes et mes actions. « Il ne s'agit pas de cela, me répondit-il. Avez-vous esté employé ? — Oui, je l'ai esté. Vous pouvez vous faire rendre compte de quelle manière je me suis acquitté de mes emplois. — Il ne s'agit point de cela, il ne s'agit point de cela, dit-il encore. Ah ! vous avez esté employé..... »

J'ai lieu de croire cependant qu'il fit ce qu'il put pour ne pas me nommer, et craignant sa mauvaise volonté, je m'adressai directement à la Reine. Elle me reçut avec toute la bonté et toutes les grâces possibles. Elle me dit : « Pouvez-vous croire, Monsieur de Saint-Chamans, qu'un officier comme vous puisse estre passé ? » Je fus bien sûr alors d'estre sur la liste, quoiqu'il en parut déjà plusieurs sur lesquelles je n'estois pas.

Me voilà donc, mes enfans, parvenu au plus haut grade, dans un âge assez jeune (à 54 ans), ayant regagné presque tous les rangs perdus, à dix ou douze près, fort en estat de servir et me sentant, ou croyant me sentir de quoi devenir un maréchal de France si une guerre amenoit des circonstances heureuses. Mais la Providence paroît en avoir disposé autremens. Maintenant, ma vie est menacée à tout instant par de viles insurrections. Au lieu de posséder la première dignité de la Couronne, je me trouve à tout instant au moment d'estre insulté par la plus vile canaille ; au lieu de commander des armées, je suis réellement sous les ordres de mon épicier, et un vil chirurgien de village vouloit venir me faire pendre. Au lieu de la société des princes et de la famille royale, il me faut

rechercher les bonnes grâces de ceux qui mangent avec mes gens. Mais passons à des choses plus agréables pour mon cœur.

En 1785, nous passâmes par Chartres. J'y visitai l'évêque (1), notre parent, parce qu'il vient d'une Saint-Chamans. Il n'avoit point oublié que j'avois parlé de lui à ma nièce et à Madame de Busançois, lorsqu'il obtint de passer de l'évêché de Tréguier à celui de Chartres. J'en profitai afin de demander pour vous, Amable, un canonicat de Chartres. Il me promit de vous le donner, aussitôt que vous auriez l'âge, et si Dieu vous eut appelé à l'état ecclésiastique, vous y auriez débuté par un canonicat de 4,000 livres de rentes.

Il faut que je vous parle de la lieutenance de Tourraine. M. de Voyer l'avoit laissée vacante. Elle estoit du prix de 100,000 francs. Mais, pour réduire ce prix énorme, on estoit résolu à faire perdre un quart à celui qui l'achèteroit. De sorte que je n'aurois eu un brevet de retenue que de 75,000 fr. Avec la lieutenance-générale, M. de Voyer avoit le gouvernement de Loches, qui valoit 8,000 livres. La lieutenance-générale, y compris la compagnie des Gardes, valoit de 8,000 à 9,000 livres. Je crus pouvoir hasarder de perdre 25,000 livres en en donnant 100,000 pour avoir de 16 à 17 mille livres de rentes viagères. Je demandai donc à M. Amelot la lieutenance-générale avec ce gouvernement. Il y consentit d'abord ; mais il vint à la traverse un de ses parents, à qui il voulut faire avoir Loches, sans lequel la lieutenance-générale ne me convenoit point. Il me l'offrit toute seule, et je la refusai. Il n'eut point le gouvernement pour son neveu, et la Reine le fit donner à M. de Messey, officier des Oardes du Corps, frère de l'abbesse de Bouxières.

(1) De Lubersac.

XIV

A vous, mes filles, de paraître sur la scène. Je désirois depuis longtemps vous établir chanoinesses. Bouxières, dont, pour lors, les preuves n'estoient que celles de Saint-Lazare, avoit une prébende ducale dont j'apprends la vacance. Votre grand-père la demande à l'évêque d'Autun, qui l'accorde à Fanny, à condition de soutenir les droits du Roy. Ceci me parut singulier d'abord ; mais j'en eus bientôt l'explication. Les chanoinesses ne reconnoissoient pas la prébende ducale ; elles prétendoient qu'elle estoit la même que celle de joyeux avénement. Ainsi, il falloit commencer par avoir un procès avec le chapitre. Je vous aimois trop pour vous mettre dans ce cas-là.

Peu après, j'appris que l'on alloit transférer le chapitre de Bouxières à Nancy et augmenter le nombre des chanoinesses. Nous écrivîmes à madame de Messey, abbesse, dont la réponse froide et embarrassée nous prouva que nous ne pouvions guère compter sur elle. Nous en estions là, lorsque madame de Donnissan, dame d'atours de Madame Victoire (1), que nous ne connoissions quasi pas, mais qui estoit amie de ma nièce, madame de Buzançois, lui parla de ce chapitre. Elle lui dit qu'au moyen de 100,000 livres que chacune de mes dames devoient donner, elles se retenoient chacune la nomination de quatre places et que les preuves estoient remontées, pour les pères, jusqu'aux preuves de la Cour et, pour les mères, à celles de Saint Lazare.

Vous voyez combien les recherches généalogiques, que vous pourriez croire simplement dictées par la vanité, sont

(1) Victoire-Louise-Marie-Thérèse, fille de Louis XV.

cependant essentielles. J'ai rendu à la maison le service de mettre en règle des papiers qui n'y estoient nullement; il m'en a coûté beaucoup de soins et d'argent. Nos papiers estoient dispersés. Il falloit estre en état de produire trois titres sur chaque génération. Vous avez pu remarquer qu'au-dessus de celles à prouver, je ne rapporte que des notices d'existence, au lieu de l'histoire de nos pères.

Ma nièce demanda pour vous Fanny une place à madame de Donnissan, qui la reçut avec toutes les grâces du monde.

Je n'avois pas osé en demander deux. En l'assurant de ma reconnoissance, ma nièce dit à madame de Donnissan qu'il ne me resteroit qu'une fille à placer. Madame de Donnissan sourit et, deux jours après, elle dit à madame de Busançois que Madame Victoire accordoit sa nomination à Fanny pour une place de *tante* (1), et de même à Célestine pour une place de *nièce*. Elle demanda leurs extraits baptistaires, qu'en quatre heures de tems, je fis lever à Paris. La condition estoit de payer 15,000 livres pour l'aînée, dont la prébende devait rapporter 3,000 livres, et 6,000 pour la cadette, qui devait, en qualité de nièce, avoir 1,200 livres. Après cette heureuse négociation, je revins à Frouville, où votre mère et moi remerciâmes la Providence ; et nous nous occupâmes de chercher 20,000 livres.

J'écrivis à l'abbesse pour lui demander le tems où il falloit envoyer les papiers pour les preuves et ce qu'il falloit faire pour jouir de la prébende. Elle me répondit qu'elle vous avoit présentées et proposées au chapitre avec grand plaisir ; mais

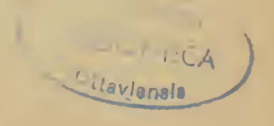
---

(1) Madame de Genlis raconte dans ses *Mémoires* (I, 49), comment elle fut faite chanoinesse du chapitre d'Alix, au diocèse de Lyon : « Il y avoit dans ce chapitre, ainsi que dans quelques autres, une espèce d'adoption formellement autorisée par les statuts. Chaque chanoinesse ayant fait des vœux avait le droit d'*aniècer*, c'est-à-dire d'adopter pour sa nièce une jeune chanoinesse étrangère, sous la condition que cette jeune personne prononcerait ses vœux quand elle auroit l'âge, et qu'en attendant, elle resteroit toujours avec elle. Alors la tante adoptive pouvait laisser après elle à sa nièce, ses bijoux, ses meubles, sa petite maison et sa prébende. » Le chapitre d'Alix « étoit composé d'une grande quantité de jolies petites maisons toutes pareilles et toutes ayant un petit jardin. Ces maisons étaient disposées de manière qu'elles formaient un demi-cercle dont le palais abbatial occupait le milieu. »

que, comme vous estiez fort jeunes, vous aviez plus de tems pour attendre une prébende dont les revenus n'estoient pas encore assignez ; qu'en attendant, je remisse, au mois de novembre, les 21,000 livres à M. de Laborde. Cette réponse, comme de raison, m'inquiéta ; j'allai à Paris où j'appris que les prébendes des nouvelles chanoinesses n'estoient assurées que sur deux abbayes, dont l'une, déjà réunie au chapitre de Bouxières, avoit servi à l'augmentation de la prébende de la crosse (c'est-à-dire, de l'abbesse) de la secrète et de l'état-major (pour ainsi dire) du chapitre. L'autre estoit l'abbaye de Saint-Evre, possédée par l'évêque de Meaux (Polignac), lequel n'avoit que trente-huit ans ; que l'argent demandé estoit destiné à bâtir des logemens beaucoup trop magnifiques pour les chanoinesses qui auroient deux appartemens à donner, elles seroient logées comme à Paris, avec antichambre, salle à manger, salon, chambre à coucher, cabinet de toilette et surtout, boudoir. L'archevêque de Toulouse (Brienne) estoit celui qui avoit obtenu cette augmentation, rempli toutes les formalitez et il estoit à la tête du chapitre (1).

Je ne le connoissois pas du tout ; cependant, je pris le parti d'aller le voir. Je le trouvai infiniment honnête, quoique je contrariasse son plan. Tout d'abord, il me vanta la beauté de ce chapitre sous le rapport des preuves. « Ce ne sont que les preuves de la Cour, qu'ont faites presque tous ceux qui l'habitent, lui dis-je. — Oui, répondit-il ; mais du côté des mères ? — C'est précisément ce qui en éloignera une partie. Heureusement, ce n'est pas un obstacle pour mes filles. — J'y ai placé ma nièce, madame de Canisy (c'estoit me dire que les Brienne estoient dans le cas des preuves) et elle a payé 15,000 livres. — C'est un peu cher, lui répondis-je ; il n'en coûte pas cela pour faire des preuves dont les gens de ce pays-cy n'ont pas besoin. D'ailleurs, pourquoi bâtir des maisons ? — Ah ! cela sera superbe ! me répondit-il. — Mais qui les habitera ?... Celles qui les auront payées n'iront pas y loger sans prébende et M. l'évêque de Meaux a trente-huit ans. — Oui, mais une

(1) Cette combinaison, pour battre monnaie, rappelle celle que l'ordre de Malthe avait déjà employée.



mauvaise santé. — Ah ! Monseigneur, on ne donne pas 20,000 livres sur la délicatesse de santé d'un évêque. Je m'engagerai, si vous voulez, à les donner lorsque mes filles jouiront de leurs prébendes. Jusque-là, il est inutile de bâtir leur logement. — Il faut, dit l'archevêque, que toutes les maisons soient bâties ensemble. — Faites-nous donc jouir, Monseigneur ! Obtenez que M. de Meaux change son abbaye, alors, mon argent est tout prest. »

Il ne tenait qu'à l'archevêque de Toulouse, devenu premier ministre, de donner l'abbaye de Saint-Faron, près Meaux, à l'évêque. L'abbaye de Saint-Hèvre seroit revenue au chapitre et vous seriez chanoinesses, mes filles. Vous auriez été reçues au lieu que vous n'êtes que nommées, et les seules nommées par le chapitre, ce qui pourrait peut-être servir en temps et lieu.

Je tâchai, mais inutilement, de faire comprendre à Mesdames du chapitre que, donnant de l'argent elles-mêmes, les chanoinesses qu'elles nommoient, ne devoient point en fournir. Mesdemoiselles de Béarn, nommées en même tems que vous, ne payèrent point ni vous non plus. Cette affaire a duré trois ans ; on me pressoit ; je disois que je ne voulois pas payer. L'abbesse m'écrivoit lettres sur lettres. Enfin, je m'adressai à l'abbé de Fontanges, nouvel archevêque de Toulouse. Je fis revivre une vieille parenté et il me servit fort bien. La négociation avec lui commença du vivant de votre mère ; elle s'est terminée depuis par l'arrangement que je payerois 21,000 livres. J'ai payé effectivement, l'intérêt des premiers six mois. Les travaux des bâtimens ont été interrompus, la Révolution est arrivée et je ne paye plus rien (1).

Pendant ce tems-là, Georges, vous finissiez d'apprendre à

---

(1) « Marie-Françoise-Geneviève de Saint-Chamans, Adélaïde-Célestine-Marie de Saint-Chamans étaient, en 1786, chanoinesses de l'église de N.-D, de Bouxières, fondée en 935 par saint Gauplin, et sont au nombre des bienfaiteurs dont les archives de l'église ont conservé le souvenir. » — Extrait d'une lettre de M. le curé de Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle) adressée le 21 juin 1886 à madame Noémi-Fortunée-Modeste de Saint-Chamans, fille d'Amable de Saint-Chamans et de mademoiselle de Maussabré et veuve de Gaston de Saint-Chamans, son cousin, fils aîné de Georges, qui sollicitait une inscription. — Amable-Charles-Marie de Saint-

monter à cheval, et pour vous faire voir des troupes, je vous envoyai au régiment des Cravates, à Vendôme et vous fis travailler à la connoissance du pays. Cela vous a été fort utile en 1783, au camp de Saint-Omer.

Cette année, vous aviez esté reçu Garde du Corps. En 1785, par délicatesse, vous aviez refusé une compagnie de réforme dans la cavalerie et une de remplacement au régiment de Poitou, parce que ces capitaines de remplacement estoient très mal reçus dans le corps. En 1787, vous fûtes placé au régiment d'Artois (1).

Votre mère est morte avec la satisfaction de vous voir, Gorges, placé à la Cour, devant occuper chez votre prince une des premières places et avoir un de ses régimens. Quelle joie elle auroit eu depuis de vous voir bien réussir dans cette maison, de vous voir heureux dans votre ménage ! Votre femme auroit accru son bonheur; l'enfant qu'elle porte, surtout si c'est un garçon, auroit mis le comble à sa joie !

Déjà, Charles, je lui avois parlé de mon projet de vous avoir une sous-lieutenance des Gardes du Corps qui, avec ce que vous auriez tiré de votre ordre, vous auroit fait mener une vie fort agréable. Nous songions à avoir pour vous et pour votre frère des pensions sur l'ordre de Malthe. Amable y avoit la promesse d'un noviciat. Vous, mes filles, vous aviez vos prébendes. Tel estoit le voile que nous nous permettions quelquefois de soulever à la mort de votre mère. Dieu a soufflé, et il ne reste plus rien !

Chamans épousa Louise-Fortunée de Maussabré. Contrat du 23 août 1812 devant Dupuy, notaire à Ecueillé (Indre). Il est désigné dans cet acte comme héritier de ses parents défunts. Son acte de décès est du 27 août 1823 : « Décès de Amable-Marie-Charles, baron de Saint-Chamans, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, propriétaire, âgé de 42 ans, né à Paris, fils de M. Antoine-Marie-Hippolyte de Saint-Chamans, lieutenant-général des armées du Roi, gentilhomme d'honneur de Mgr le comte d'Artois, et de Mme Marie-Françoise de Fougières son épouse, époux de dame Louise-Fortunée de Maussabré, en son domicile Grande-Rue, n° 116, à Tours. » — [Notes de M. de Clérambault.]

(1) Ici l'auteur raconte à ses enfants les morts chrétiennes de madame de Fougières, aïeule de sa femme, survenue en décembre 1751, et celle de cette dernière arrivée à Paris, le 13 janvier 1787. Il mentionne aussi celle de son beau-père, 1er mai de la même année.

Après que, mes enfans, le jour de l'enterrement de votre mère, l'on m'eut amené votre frère aîné presque mourant d'une attaque de nerfs, chez Crussol d'Amboise, qui m'avoit fait l'amitié de me retirer chez lui, je fis transporter les reliques (oui, je puis me servir de ce terme) les reliques de votre mère à Villemer. Je vous ai passé cette terre, Georges, dans l'intention que vous vous souveniez de votre père et que vous priiez Dieu pour lui, lorsque mes os reposeront auprès de celle qui m'estoit unie... Mais peut-être que cette consolation me sera enlevée par l'Assemblée nationale et le remaniement des paroisses.

Au bout de dix-huit mois, j'obtins votre pension, mes enfans, promise par écrit, heureusement, par le premier ministre de Brienne. Sans cela, son frère, le ministre de la Guerre, ne me l'auroit pas fait avoir, et il y mit, du reste, assez de mauvaise grâce. Enfin, vous l'avez, cette pension de 4,000 liv., 800 pour chacun ; mais on va vraisemblablement vous l'enlever.

En 1787, pour avoir une distraction à ma douleur, je demandai la présidence de l'assemblée provinciale du département de Châteaudun et Vendôme. Vous lirez au procès-verbal et votre frère vous dira de quel zèle véritable pour le bien public estoit animé ce département, et comme j'avois monté les esprits pour la justice et le secours réel des misérables.

A la fin de notre assemblée, nous croyions recevoir des éloges. Point du tout ! on nous jalousa ; on contredit tout ce que nous avions fait pour le bien du pays ; on se souleva parce que nous demandions que l'argent fourni par les paysans, pour les chemins, au lieu d'être mis en bourse commune, comme Orléans le vouloit, pour estre appliqué à toute la généralité, fut totalement employé aux chemins de notre département. D'ailleurs, nous prouvions que l'élection d'Orléans ne payoit point en proportion de ses moyens. M. de Luxembourg, qui ne m'avoit pas nommé, chercha à me donner du désagrément.

Dans l'hiver, Vendôme, qui avoit beaucoup désiré l'atelier de charité, obtint de l'argent pour son établissement. Cette ville refusa parce qu'il venoit du ministère. C'estoient les premières étincelles du feu qui a embrasé la France. A mon assemblée

de 1788, le peuple fut oublié, le gouvernement attaqué. J'en prononçai la clôture aussitôt que je pus. Je prévis, dès lors, les malheurs de ma patrie.

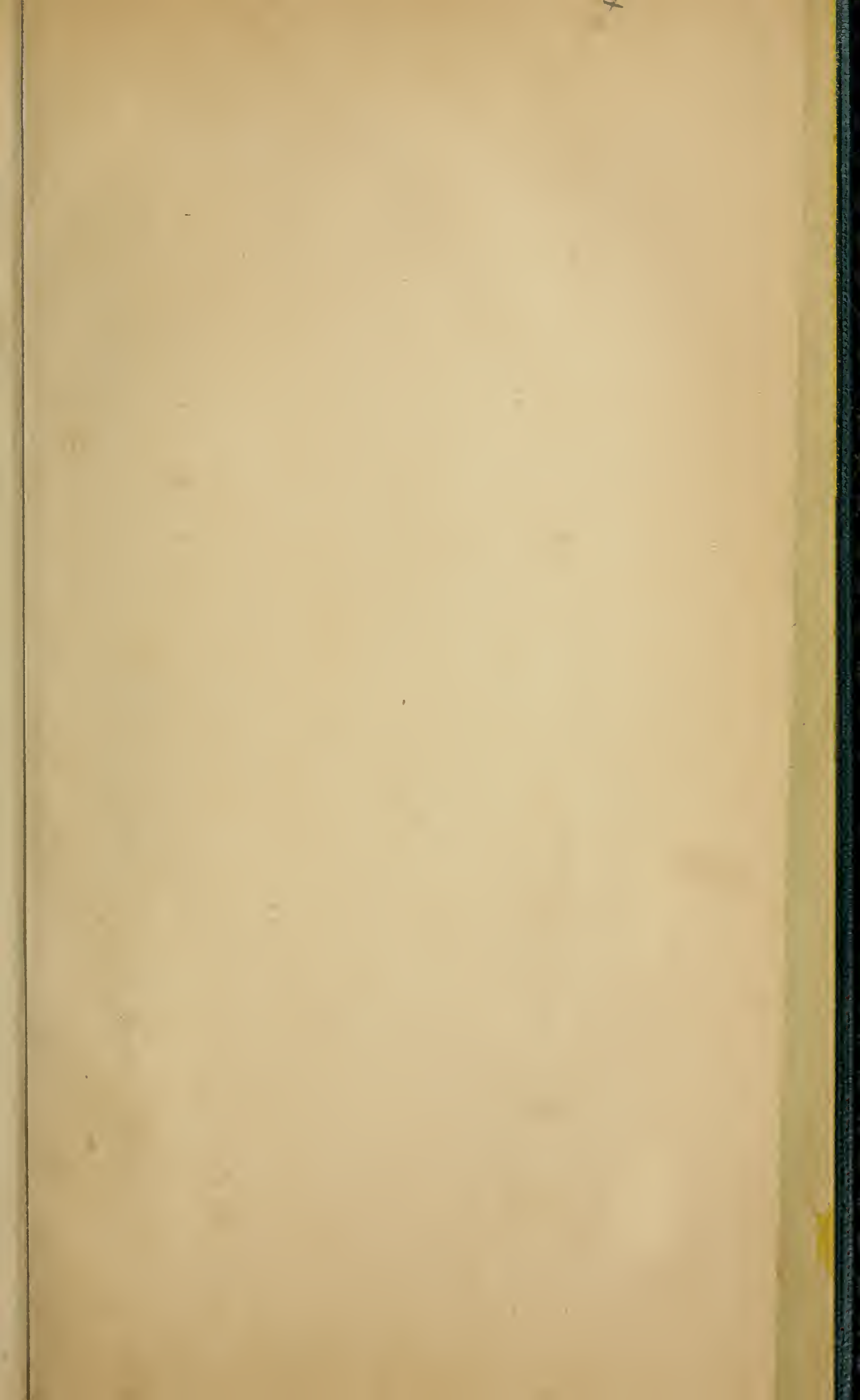
A la Chine, on a établi un tribunal appellé le tribunal des ancestres où chaque mort est jugé pour savoir s'il n'a point dégénéré de la vertu de ses pères. Je ne crains pas la place que je tiendrai dans l'histoire des vôtres. S'il y avoit un tribunal d'amour et de sentiment, je ne craindrois point non plus. Je vous ai dit que ma vie avoit été consacrée à mes enfans. Vous ai-je trompez, mes amis ?

J'ai toujours demandé à Dieu qu'il vous accorde la piété, la vertu plutôt que des honneurs et des richesses, dans ce court stage de la vie. Adorons sa conduite ; baisons la main qui nous frappe ; espérons et ne doutons pas même que ce soit celle d'un père qui nous aime encore plus que je ne vous aime, mes chers enfans, et c'est tout dire.

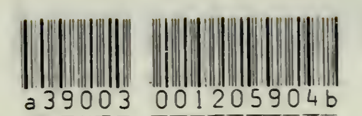
M. G. Clément-Simon a publié dans le Bulletin de la Société de Tulle, 1895, un important et très curieux article sous le titre *La Prise de Tulle par Jean de La Roche*. A propos des passages du roi Charles VII à Tulle, en mai 1442 et avril 1443 (note de la page 158), notre savant compatriote dit : « ... J'ajoute que lors de ses chevauchées en Bas-Limousin, le roi fit étape à Saint-Chamant, près Argentat, et logea dans le château de Gui de Saint-Chamant, qui était un de ses bons serviteurs. » Il est dit « dans le château de Gui » parce que l'enceinte de la forteresse comprenait alors ceux d'autres co-seigneurs.

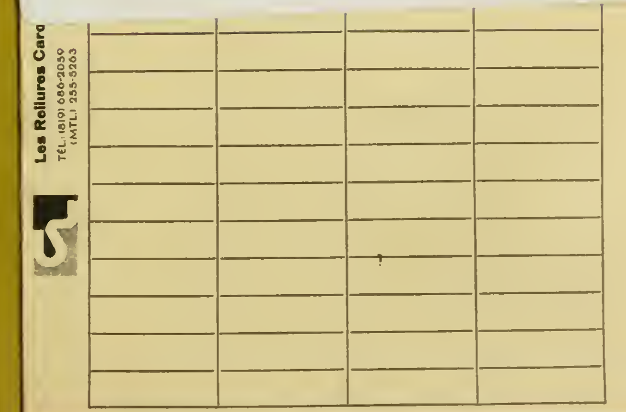
La chambre où coucha le roi est vraisemblablement celle qui est appelée *du Roy* dans l'inventaire du château de Saint-Chamans fait en 1770, publié dans nos *Notes et Documents pour servir à l'histoire de la Maison de Saint-Chamans* (Bull. de la Soc. de Tulle et tirage à part, Crauffon, 1885). Cette chambre était au deuxième étage d'un corps de château démoli, de plain-pied avec la chapelle et la salle de billard. Il est à remarquer qu'une vaste pièce, située au premier, sur la cheminée de laquelle était un grand tableau représentant Louis XIV, est dite *la salle* tout court, et que, dans la chambre appelée *du Roy*, on ne signale que quatre tableaux de famille, *le Baptême de N.-S.* sur la cheminée et *un autre vieux tableau représentant le présent château*, au-dessus de la porte. Cette dernière pièce ne devait donc pas son nom à un portrait royal, mais bien au séjour d'un roi. Nous savons maintenant que ce roi est Charles VII.

TABLE DES MATIÈRES




1 8 OCT. 2000
13 NOV. 2000





Les Reliures Caro
TÉL: (819) 686-2059
(MTL) 255-5263